



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LES ANNEXES



Sommaire

1- La politique de formation	P 04
2- La politique de recherche	P 54
3- Valorisation et diffusion des savoirs	P 59
4- La vie étudiante et la culture	P 65
5- Les relations européennes et internationales	P 70
6- Le système d'information et usage du numérique	P 75
7- La fonction immobilière et logistique	P 79
8- La fonction financière et comptable	P 87
9- Les ressources humaines	P 94
10- La documentation	P 104
11- la communication	P 106
12- La politique de partenariats	P 114
13- La politique de qualité et la prospective	P 121

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LA POLITIQUE DE
FORMATION

www.univ-tlse2.fr

L'annexe Formation du Projet d'établissement 2016-2020 articule les trois axes stratégiques tels que décrits dans les « Axes stratégiques de développement de l'établissement pour 2016-2020 » et ceux spécifiés dans la « Politique en matière de formation 2016-2020 », avec le dossier de demande d'accréditation tel que déposé au MENESR en Juillet 2015.

Le tableau ci-dessous illustre cette articulation de manière synthétique :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020	Politique en matière de formation 2016-2020
Elaboration et mise en œuvre de l'offre de formation	<p>Axe 1a : Améliorer la réussite des étudiants</p> <p>Axe 1b : Harmoniser et conduire l'évolution de l'offre de formation</p> <p>Axe 1c : Favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne</p> <p>Axe 3a : Affirmer le lien Recherche-Formation pour l'ensemble des années d'étude L, M, D</p> <p>Axe 4b : Solidifier les partenariats interuniversitaires et avec les institutions publiques, et développer les relations avec les acteurs socio-économiques et culturels, entreprises et associations.</p> <p>Axe 4c : Affirmer notre présence sur les territoires</p> <p>Axe 4d : Poursuivre la politique d'ouverture à l'international</p> <p>Axe 5c : Développer les usages, les réseaux et les infrastructures du numérique</p>	<p>Axe 1 : L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université</p> <p>Axe 2 : La dynamisation et la démocratisation du pilotage et de l'évaluation de notre offre de formation</p> <p>Axe 3 : L'appropriation des outils techniques et relationnels porteurs de nouvelles pratiques en matière d'orientation, d'apprentissage et d'enseignement</p>
Qualité des formations	Axe 1b : Harmoniser et conduire l'évolution de l'offre de formations	Axe 2 : La dynamisation et la démocratisation du pilotage et de l'évaluation de notre offre de formation
Supplément au diplôme	Axe 1c : Favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne	Axe 1 : L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université
Organisation et pratiques pédagogiques	<p>Axe 1a : Améliorer la réussite des étudiants</p> <p>Axe 1b : Harmoniser et conduire l'évolution de l'offre de formation</p> <p>Axe 1c : Favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne</p> <p>Axe 3a : Affirmer le lien Recherche-Formation pour l'ensemble des années d'étude L, M, D</p> <p>Axe 4d : Poursuivre la politique d'ouverture à l'international</p> <p>Axe 5c : Développer les usages, les réseaux et les infrastructures du numérique</p>	Axe 1 : L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université
Accueil publics spécifiques	<p>Axe 1a : Améliorer la réussite des étudiants</p> <p>Axe 1b : Harmoniser et conduire l'évolution de l'offre de formation</p>	Axe 1 : L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université
Orientation et insertion professionnelle	<p>Axe 1a : Améliorer la réussite des étudiants</p> <p>Axe 1c : Favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne</p> <p>Axe 3a : Affirmer le lien Recherche-Formation pour l'ensemble des années d'étude L, M, D</p>	Axe 2 : La dynamisation et la démocratisation du pilotage et de l'évaluation de notre offre de formation
Entrepreneuriat	Axe 1c : Favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne	
Interactions avec le secondaire	Axe 1a : Améliorer la réussite des étudiants	Axe 1 : L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université
Evaluation des apprentissages, contrôle des connaissances et des compétences	<p>Axe 1b : Harmoniser et conduire l'évolution de l'offre de formation</p> <p>Axe 5c : Développer les usages, les réseaux et les infrastructures du numérique</p>	
Formation et accompagnement des enseignants et des enseignants-chercheurs	Axe 5c : Développer les usages, les réseaux et les infrastructures du numérique	Axe 3 : L'appropriation des outils techniques et relationnels porteurs de nouvelles pratiques en matière d'orientation, d'apprentissage et d'enseignement

Les éléments du dossier d'accréditation vont être déclinés en mettant en évidence à quel(s) axe(s) précis ils se réfèrent et en montrant leur articulation avec les projets développés par les composantes (UFR et ECI) et les services communs de l'établissement.

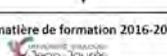
Pour chacun de ces éléments, il est également indiqué l'articulation avec les axes stratégiques définis par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) en Octobre 2014, ainsi qu'à leur déclinaison dans l'annexe Formation telle que communiquée par le Département Formation Vie Etudiante (DFVE) de l'UFTMiP en Mai 2015.

Le tableau ci-dessous illustre cette articulation de manière synthétique :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
 UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès	Axes du projet stratégique du contrat quinquennal de site - 2016-2020 	Accréditation 2016-2020 – Stratégie formation du site 
Elaboration et mise en œuvre de l'offre de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre la construction d'une stratégie scientifique de site 2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique 3. Intensifier les relations avec le monde socio-économique 4. Améliorer la vie étudiante 5. Structurer un réseau des sites 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation
Qualité des formations	<ol style="list-style-type: none"> 2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Améliorer la qualité des formations et la réussite des étudiants
Supplément au diplôme		
Organisation et pratiques pédagogiques	<ol style="list-style-type: none"> 2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique 3. Intensifier les relations avec le monde socio-économique 4. Améliorer la vie étudiante 6. Poursuivre la mise en place d'une politique européenne de site 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Améliorer la qualité des formations et la réussite des étudiants
Accueil publics spécifiques	<ol style="list-style-type: none"> 2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique 4. Améliorer la vie étudiante 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Favoriser l'accès et l'orientation des différents publics
Orientation et insertion professionnelle	<ol style="list-style-type: none"> 4. Améliorer la vie étudiante 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Favoriser l'accès et l'orientation des différents publics
Entrepreneuriat	<ol style="list-style-type: none"> 3. Intensifier les relations avec le monde socio-économique 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Entrepreneuriat
Interactions avec le secondaire	<ol style="list-style-type: none"> 4. Améliorer la vie étudiante 	<ol style="list-style-type: none"> 3. Favoriser l'accès et l'orientation des différents publics
Evaluation des apprentissages, contrôle des connaissances et des compétences	<ol style="list-style-type: none"> 2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Améliorer la qualité des formations et la réussite des étudiants
Formation et accompagnement des enseignants et des enseignants-chercheurs	<ol style="list-style-type: none"> 2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Améliorer la qualité des formations et la réussite des étudiants

1/ Elaboration et mise en œuvre de l'offre de formation

L'élaboration et la mise en œuvre de l'offre de formation s'inscrivent dans l'ensemble des axes de développement de l'établissement :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
		
	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020	Politique en matière de formation 2016-2020
Elaboration et mise en œuvre de l'offre de formation	<p>Axe 1a : Améliorer la réussite des étudiants.</p> <p>Axe 1b : Harmoniser et conduire l'évolution de l'offre de formation</p> <p>Axe 1c : Favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne</p> <p>Axe 3a : Affirmer le lien Recherche-Formation pour l'ensemble des années d'étude L, M, D.</p> <p>Axe 4b : Solidifier les partenariats interuniversitaires et avec les institutions publiques, et développer les relations avec les acteurs socio-économiques et culturels, entreprises et associations.</p> <p>Axe 4c : Affirmer notre présence sur les territoires.</p> <p>Axe 4d : Poursuivre la politique d'ouverture à l'international</p> <p>Axe 5c : Développer les usages, les réseaux et les infrastructures du numérique</p>	<p>Axe 1 : L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université</p> <p>Axe 2 : La dynamisation et la démocratisation du pilotage et de l'évaluation de notre offre de formation</p> <p>Axe 3 : L'appropriation des outils techniques et relationnels porteurs de nouvelles pratiques en matière d'orientation, d'apprentissage et d'enseignement</p>

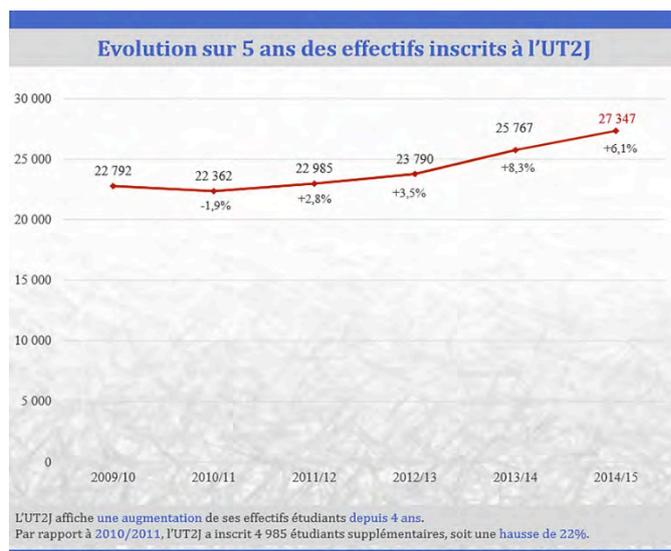
Ils s'articulent également avec les axes stratégiques définis par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
		
	Axes du projet stratégique du contrat quinquennal de site - 2016-2020	Accréditation 2016-2020 – Stratégie formation du site
Elaboration et mise en œuvre de l'offre de formation	<p>1. Poursuivre la construction d'une stratégie scientifique de site</p> <p>2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique</p> <p>3. Intensifier les relations avec le monde socio-économique</p> <p>4. Améliorer la vie étudiante</p> <p>5. Structurer un réseau des sites</p>	<p>1. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation</p>

Le cadrage général a été réalisé en tenant compte d'éléments pluriels : offre de formation et architecture des maquettes 2011-2015, architecture des Licences générales dans le cadre de la mise en conformité (2014-2016), textes parus au Journal Officiel en 2014 (Cadre National des Formations (CNF), Cahier des charges Licence et Master, Nomenclatures Licences générales, Licence professionnelles et Master, Modalités d'accréditation d'établissement d'enseignement supérieur, Décret relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages), recommandations du Comité de suivi Licence et Licence professionnelle (CSL-LP) et du Comité de suivi Master (CSM), articulation L, M et D, suivi des indicateurs du contrat d'établissement pour les formations, politique de site, articulation avec les orientations stratégiques du Projet d'Etablissement 2016-2020, articulation avec les champs de formation et de recherche, nécessité de chiffrage des simulations réalisées pour comparaison avec l'existant, attendus pour le bilan et l'auto-évaluation pour le HCERES en fin de contrat 2016-2020...

D'un point de vue global, il a été également tenu compte des éléments de contexte suivants :

- Augmentation régulière des effectifs depuis 3 ans : +2,8% (= +632 étudiants) en 2011-2012, +3,5% (= +805 étudiants) en 2012-2013, +8,3% (= +1 977 étudiants) en 2013-2014, + 6,1% (= +1 580 étudiants) en 2014-2015. Les prévisions issues de la phase 1 d'APB 2015 amène à penser que l'augmentation des effectifs va se poursuivre à la rentrée 2015.



Source : OVE UT2

- Augmentation prévisionnelle liées aux projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2014 à 2023 au plan national (cf. Note d'information 15.02 d'Avril 2015 du MENESR)
- Augmentation démographique en Région Midi-Pyrénées : +1500 bacheliers supplémentaires dans 3 ans au niveau de l'Académie de Toulouse (cf. baby-boom de l'an 2000)
- Pas d'augmentation de la dotation du MENESR

Par ailleurs, ont été considérées les orientations prises par l'établissement dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) de Midi-Pyrénées, concrétisées par la signature des contrats de site.



Le SRESR Midi-Pyrénées porte sur 10 sites en Région : Albi, Auch, Cahors, Castres-Mazamet, Figeac, Foix, Millau-St-Affrique, Montauban, Rodez et Tarbes. L'Université Toulouse – Jean Jaurès est présente sur tous les sites (hormis Millau-St-Affrique) via plusieurs de ses composantes UFR et Ecoles internes et Instituts (ECI).

Le cadrage relatif aux Licences générales et aux Masters a été travaillé en Comité de direction durant le premier semestre 2014 sur la base des éléments décrits ci-dessus, amenant à une transmission des éléments de cadrage aux composantes et responsables ou porteurs de projets de diplômes le 04 Juillet 2014 (cf. annexes 1-4-a et 1-4-b). Pour les Licences générales, compte tenu de la prise en compte des poids des disciplines en ECTS et des éléments mis en avant par le Vice-président délégué Moyens et Perspectives, des modifications ont été transmises aux composantes et responsables ou porteurs de projets

de diplômes le 19 décembre 2014 (cf. annexe 1-4-c). Concernant les Masters, il a été tenu compte de la parution du décret relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages, lequel stipulait la nécessité de 200h d'enseignement annuelles en présentiel pour pouvoir réaliser un stage. En conséquence, le cadrage initial a été modifié pour permettre d'atteindre cet objectif, et les nouvelles dispositions ont été communiquées aux composantes et responsables ou porteurs de projets de diplômes le 19 décembre 2014 (cf. annexe 1-4-c).

Les éléments budgétaires ont été travaillés au sein de la Commission Moyens et Prospectives. Une annexe spécifique (Annexe 1-4-d) indique comment a été conduit le processus de détermination et de régulation de l'offre de formation dans le cadre de l'accréditation, et ce en tenant compte du travail engagé depuis 2012.

Par ailleurs, afin de permettre le développement des sites en Région, la recherche de financement complémentaire a été engagée notamment via des demandes de fonds sociaux européens. Le Programme Opérationnel (PO) FEDER-FSE Midi-Pyrénées et Garonne 2014-2020 a été signé par la Commission européenne le 02 Décembre 2014. Parmi les 11 axes du PO FEDER-FSE 2014-2020 (p. 93), apparaît l'axe V « Favoriser l'accès des publics à un emploi durable par la formation et l'accompagnement » qui tient compte des « caractéristiques propres à Midi-Pyrénées (étendue du territoire régional en particulier) [qui] accentuent les problématiques liées à l'accès à la formation notamment en zones rurales et de montagne ». Au sein de cet Axe V, il peut être retenu l'Objectif Spécifique 9 (OS) « Augmenter le nombre de formations de niveaux I à III cataloguées dans les territoires au bénéfice des catégories socioprofessionnelles défavorisées (CSD). « Cet OS passe par la mise en place de formations dans le cursus Licence Maîtrise hors aire toulousaine en relation avec des besoins identifiés au niveau des zones d'emplois et avec la SRI » (*ibid*). L'établissement s'est positionné pour le dépôt de dossiers de demandes de FEDER-FSE d'ores et déjà pour les sites de Castres, Figeac et Montauban au titre des formations ayant débuté depuis la rentrée 2014. Il prévoit de poursuivre le dépôt des demandes pour les formations envisagées pour les sites de Cahors, Foix et Montauban à compter de la rentrée 2016.

De manière plus spécifique, voici les éléments que l'on peut évoquer pour chacun des types de diplômes.

DUT :

Les programmes des DUT sont définis nationalement, et l'établissement intègre l'évolution des programmes pédagogiques nationaux (PPN). Ceux-ci ont été rénovés en 2013 consécutivement à la réforme du lycée. Au sein de l'établissement, nous avons pris en compte la présence d'un référentiel d'activités et de compétences, ainsi que la description du référentiel complet de la formation lequel est ensuite décliné en fiches modules. Par ailleurs, sont pris en compte les principes pédagogiques, tels que l'importance de la pédagogie par la technologie, le positionnement du projet personnel et professionnel de l'étudiant, les projets tutorés et stages, la prise en compte des enjeux actuels de l'économie (entrepreneuriat, normalisation, intelligence économique, etc.).

Licences professionnelles :

Le cadre réglementaire de ces diplômes a principalement évolué sous l'angle de la transformation des dénominations nationales en mentions de Licences professionnelles. Ce

changement est d'importance car il entraîne une présentation de l'offre de formation profondément différente, compte tenu de la multiplicité des mentions présentes dans la nomenclature comprenant des intitulés ayant un niveau de granularité très variable (« Développement de projets de territoire », « Guide-conférencier » par exemple).

Il a été réaffirmé l'attention à porter à la semestrialisation des UE, à la présence des langues vivantes dans les UE du diplôme, ainsi qu'au fonctionnement des conseils de perfectionnement.

Licences générales :

Depuis plusieurs contrats, l'établissement maintient son choix de politique de spécialisation progressive en Licence générale. Chaque étudiant dispose de possibilités plurielles pour se déterminer quant à l'orientation ou à la ré-orientation de son parcours de formation, avec pour objectif d'aboutir à une insertion professionnelle.

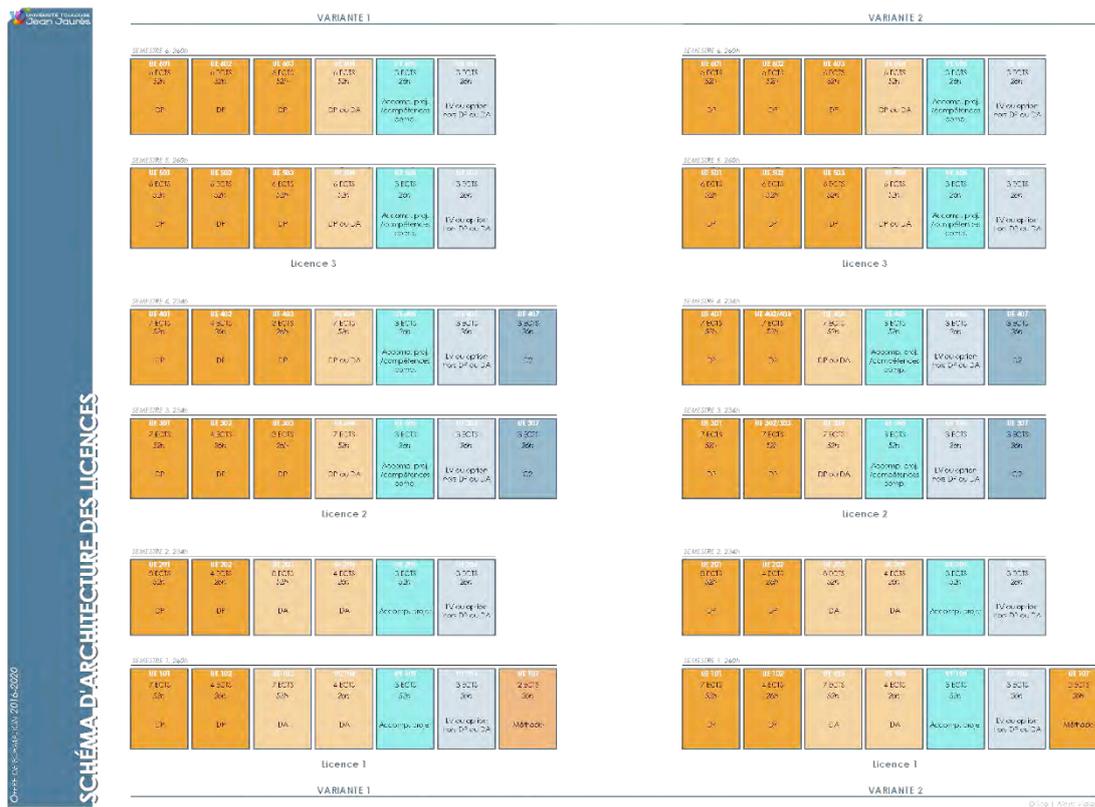
Les orientations prises tiennent compte des évolutions mises en place lors du contrat 2011-2015 avec, par exemple, une réduction forte du nombre d'options proposées suite à l'examen des choix réalisés par les étudiants. Elles prennent également en considération les aspects relatifs aux volumes horaires des diplômes se traduisant par une situation complexe amenant à croiser les obligations définies par les textes réglementaires avec notamment les contraintes budgétaires, les contraintes de locaux pour accueillir les étudiants pour les enseignements, l'adéquation entre le nombre d'étudiants maximal par groupe (CM et/ou TD) pour avoir des conditions pédagogiques d'enseignement et d'études contribuant à la réussite des étudiants et la capacité de financement au titre de la charge d'enseignement.

Dès le 27 septembre 2013, avaient été réaffirmés plusieurs principes en lien avec la mise en conformité des Licences générales : maintien de deux disciplines (Discipline Principale [DP] et Discipline Associée [DA]) en L1, maintien de la pratique de la langue vivante jusqu'à obtention du niveau B2 (pour les étudiants non spécialistes de langues vivantes), maintien du choix de l'option (après obtention du niveau B2 de LV) parmi les UE hors Discipline Principale et Discipline Associée (cf. pluridisciplinarité), maintien des UE d'accompagnement du projet de l'étudiant (sur les 6 semestres de Licence), C2i niveau 1 intégré au cursus (en L2 dans toutes les Licences), stage (obligatoire ou facultatif) intégré au diplôme, prise en compte de la spécialisation progressive en Licence avec un renforcement des UE disciplinaires en L3.

Ces éléments ont été maintenus et complétés pour le contrat quinquennal 2016-2020 :

- Dépôt des maquettes en formation initiale, continue et en alternance
- Durée des semestres : 13 semaines
- Pour une mention de Licence, nombre de Disciplines Associées = 6 (5 + PE), dont 2 à 3 duos en réciprocité (pour permettre les doubles Licences)
- Maintien de la LV jusqu'à obtention du niveau B2
- Intégration du C2i niveau 1 dans la maquette avec attribution d'ECTS
- Toute Licence doit avoir au moins un parcours-type non sélectif en L1
- Contrôle Continu Intégral (CCI)
 - Mise en place pour toutes les Licences Générales à la rentrée 2016
 - Travail avec les responsables de diplôme pour décliner, de manière adaptée à chacune des Licences, le CCI en fonction des besoins pédagogiques liés aux disciplines.
 - Prise en compte de l'évaluation des formations par le Conseil de perfectionnement, dans le cadre de la démarche qualité et en lien avec le CNF.

Le schéma d'architecture des Licences générales est le suivant (Annexe 1-4-f) :



Plus spécifiquement concernant les Disciplines Principales [DP] et Disciplines Associées [DA], et pour mémoire, il est rappelé que leur nombre avait été limité à partir de 2003 (Commission des formations du 15/10/2003 et CEVU du 17/10/2003). Ce choix a été maintenu : pour une Licence donnée, il peut y avoir jusqu'à 6 Disciplines associées choisies, dont impérativement « Vers le professorat des écoles » (ainsi que l'établissement s'y était engagé dès le premier dossier d'accréditation de l'ESPE, afin d'assurer l'information et la

sensibilisation aux métiers du professorat et de l'éducation). Parmi ces 6 Disciplines associées, jusqu'à 3 peuvent être choisies en réciprocité avec la Discipline principale, favorisant ainsi le développement des inscriptions en double diplôme pour les étudiants (conséquence due à la disparition des mentions de licences bi-disciplinaires).

Masters :

Le cadrage réalisé pour le contrat 2011-2015 avait laissé une marge de manœuvre assez importante quant à l'architecture des masters, en posant des contraintes uniquement sur quelques UE et sans définir de volume horaire harmonisé, ni de volume horaire maximal. Une hétérogénéité forte a pu être mise en évidence lors de la réalisation de l'état des lieux précis en amont de la réflexion quant à l'architecture des masters, tant sur les orientations à visée professionnelle que sur celles à visée recherche.

En conséquence, en Comité de Direction, il a été décidé de déterminer un volume horaire homogène, qui trouve deux déclinaisons selon qu'il s'agisse d'une orientation à visée professionnelle ou d'une orientation à visée recherche, et ce en prenant en considération les éléments relatifs à la charge d'enseignement.

Sur cette base, les éléments de cadrage suivants ont été communiqués :

- Dépôt des maquettes en formation initiale, continue et en alternance
- Durée des semestres : 13 semaines
- Architecture unique pour tous les Masters indifférenciés avec, pour les étudiants, possibilité de choix d'UE à orientation professionnelle ou à orientation recherche en S9
- Présence d'UE de professionnalisation et d'initiation à la recherche pour tous les Masters
- Harmonisation des volumes horaires des Masters

- a. Evolution du dispositif LANSAD, tenant compte de l'augmentation régulière des effectifs, avec volonté de poursuivre la politique de développement des langues vivantes et de la certification CLES.
 - b. Pour les formations volontaires, inciter à la mise en place de cours disciplinaires en langues étrangères à l'intérieur des diplômes ou au développement de licences bilingues.
10. Dans le cadre du lien formation-recherche :
- a. entre L et M, mettre en évidence, dans chaque L3 des mentions de licences générales, les UE de spécialité disciplinaire permettant la poursuite d'études en master ;
 - b. entre L, M et D, améliorer la connaissance de la recherche universitaire par l'accueil des étudiants de Licence et Master dans des séminaires de masters ou des réunions de laboratoires et équipes de recherche pour favoriser la poursuite d'études en Master et en Doctorat
11. Expérimenter de nouvelles formations :
- a. En projet de créations : 7 parcours-types de Licences générales, 5 parcours-types de Licences professionnelles, 14 parcours-type de Master
 - b. Mettre en place une réflexion relative aux préparations aux concours en début de contrat, avec une première étape d'expérimentation dans une composante pilote (Histoire).
12. Préserver les services des enseignants-chercheurs en étant attentifs tant aux sous-services qu'aux sur-services.

La construction de ces éléments de cadrage a fait l'objet d'échanges réguliers en Bureau de l'Université et/ou en Comité de Direction. Ils ont été, par ailleurs, présentés en Commission Formation, Orientation, Insertion, à la CFVU, en Conférence des formations, en Commission Moyens et Prospectives, et en Conseil des Directeurs de composantes élargi aux responsables et porteurs de formations (cf. Annexe 1-4-e).

Les documents de référence et les documents à renseigner par les équipes pédagogiques ont été mis à leur disposition soit par mail, soit par dépôt dans un espace numérique.

Focus sur...

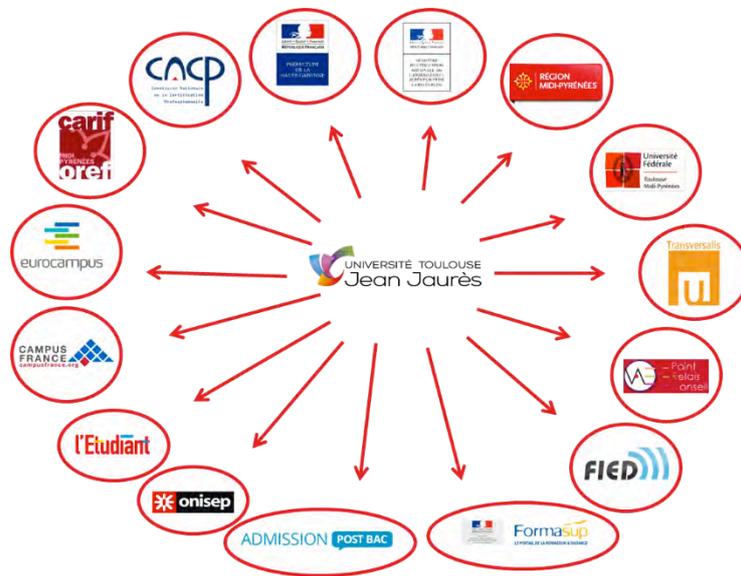
- **L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université**

1. Lisibilité de notre offre de formation

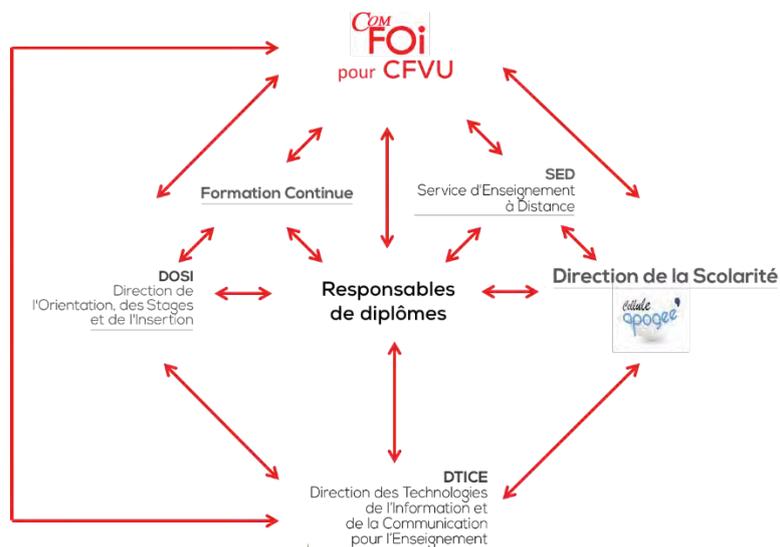
Pour l'ensemble de l'établissement :

Depuis sa première mise en place en 2010, mais surtout depuis 2012, où le projet a réellement trouvé son rythme de développement, UT2 a participé activement à l'évolution du projet « Cartographie des formations de l'enseignement supérieur de Midi-Pyrénées », qui a été ouvert pour tous les publics le 23 Juillet 2015 (<http://formations.univ-toulouse.fr>). Cette implication active s'inscrit dans une démarche d'amélioration engagée, en amont, dans l'établissement quant à la lisibilité et la visibilité de l'offre de formation, afin de fiabiliser les informations mises en ligne. Ce travail doit se poursuivre pendant le contrat 2016-2020 avec la réalisation des actions suivantes :

- Actualisation de la liste des formations ouvertes pour chaque rentrée universitaire ; cette actualisation doit être réalisée à des rythmes réguliers dans l'année universitaire (novembre pour saisie dans APB, novembre/décembre pour le Salon Infosup, fin Janvier pour Journée Portes Ouvertes (JPO), fin Juin pour actualisation pour nouveaux bacheliers. En complément, les actualisations se font également en lien avec les autres sources d'information dont disposent les usagers (cf. schéma ci-dessous).



- Actualisation des données saisies : la fiabilisation des données suppose que soit réactualisée tous les ans la liste des personnes réalisant la mise à jour de ces données, tant au sein des services centraux (DisCo et DTICE notamment), qu'au sein des composantes.



Dans les composantes et services communs :

L'UFR LPM souhaite améliorer la communication avec les étudiants, notamment via l'utilisation de la plateforme IRIS (Objectif 1, Action 4).

L'UFR SES prévoit de développer et harmoniser l'information et la communication sur les formations mises en place dans le cadre du contrat (Objectif 2, Action 1).

Le service de la Formation Continue a pour objectif d'améliorer l'information et la communication vers l'utilisateur (Thématique 5).

2. Mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles à l'UT2J

Pour l'ensemble de l'établissement :

La mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université est en lien avec la lisibilité de l'offre de formation. Elle doit également pouvoir être réalisée au travers de l'ensemble des supports de communication relatifs à l'offre de formation. Le travail engagé depuis plusieurs années sur les fiches diplômes (dites fiches A5) doit être poursuivi et développé pour l'ensemble de l'offre de formation (LG, LPro, M, DU...). Ce document spécifique à chaque formation illustre les objectifs de la formation, les atouts, la présentation synthétique du diplôme, les poursuites d'études, les métiers et débouchés, les témoignages (étudiants ou anciens étudiants), les contacts pour prise de renseignement.

L'actualisation des guides pratiques Licences, Licences professionnelles et DUT, s'accompagnera de la création des guides pratiques Master et DU. Ainsi, les étudiants disposeront de manière synthétique de l'ensemble de l'offre de formation, pour laquelle les différents cas possibles en termes d'orientation ou de réorientation seront indiqués, d'une part, au niveau Licence (avec précisions sur les liens entre mentions de Licence générale et mentions de Licence professionnelle), et, d'autre part, entre Licence et Master. Il conviendra de connaître les résultats des travaux engagés par le CSL et le CSM concernant la compatibilité des mentions de Licence et de Master, et le caractère prescriptif et/ou évolutif de cette compatibilité, dans la mesure où l'établissement n'a pas été directement consulté pour examen des propositions et que la construction de l'offre de formation pour le contrat 2015-2020 a été réalisée sans disposer de cet élément.

Dans les composantes et services communs :

L'UFR HAA souhaite rendre plus cohérente l'offre de formation entre ses différents départements (Objectif 1, Action 1), ce qui devrait contribuer à la mise en valeur de celle-ci. Cette UFR a pour objectif également de réussir la relocalisation du DAM sur le site de Toulouse afin de renforcer l'attractivité de ses formations (Objectif 5, Action 1).

L'UFR LPM envisage de développer des dispositifs de valorisation de l'offre de formation (valorisation de la filière littéraire...) (Objectif 1, Action 6).

L'UFR de Psychologie prévoit de déployer des enseignements et des parcours différenciés, susceptibles de répondre à une variété d'aspirations intrinsèquement légitimes mais peu cohérentes entre elles, des parcours qui ne ferment pas la porte aux réorientations que souhaiteront prendre des étudiants dont le projet se construit dynamiquement pendant les études (Objectif 2).

L'ESPE souhaite développer et désenclaver la mention « pratique et ingénierie de la formation », ce qui suppose une priorité sur les choix d'ouverture de parcours, une multiplication des partenariats avec les écoles et universités du site, et des mutualisations avec les autres mentions permettant que l'on dépasse la simple juxtaposition, étanche, de publics qui s'ignorent (Objectif 5).

L'IUT de Blagnac a pour objectif de construire des parcours vers la réussite pour un public diversifié (Objectif 1) et développer son offre de formation (Objectif 2).

Le service de la Formation Continue envisage de diversifier l'offre de formation diplômante (Thématique 3).

■ **Le développement des formations sur les sites délocalisés en Région**

Dans les composantes et services communs :

L'UFR HAA souhaite soutenir l'offre de formation du « Pôle patrimoine » sur le site de Cahors (Objectif 5, Action 2) et des formations « Couleur Image Design » sur le site de Montauban (Objectif 5, Action 3).

L'IUT de Figeac poursuit l'objectif de l'ouverture d'un DUT Génie Thermique et Energie (GTE), l'ouverture d'un groupe en alternance pour un public de sportifs de haut niveau pour le DUT Techniques de commercialisation (TC), ainsi que le développement de l'alternance au sein du DUT Génie Mécanique et Productique (GMP).

■ **Le développement du lien Formation-Recherche**

Dans les composantes et services communs :

L'UFR HAA envisage de rapprocher la recherche des étudiants de niveau L (Objectif 3 F°-R, Action 1).

L'UFR LPM souhaite resserrer les liens (...) et les promouvoir : par exemple, organiser des séminaires dans les départements, organiser des événements impliquant les étudiants, demander la collaboration des équipes des labos pour organiser des ateliers créatifs, organiser des événements dédiés aux Masters (JE inter-masters) (Objectif 5, Action 1). De plus, cette UFR a pour objectif de faire en sorte que les enseignants diffusent l'information et fassent « le pont » entre enseignement & recherche (Objectif 5, Action 4b), d'inviter les étudiants à assister aux JE (Journées d'Etudes), aux colloques (Objectif 5, Action 4c), de diffuser un bulletin de recherches à destination des étudiants, sous format numérique et papier (Objectif 5, Action 4e).

L'UFR de Psychologie a pour objectif de faciliter le lien entre formation et recherche, sensibiliser les étudiants dès le L au pourquoi et au comment de la recherche en psychologie, permettre aux enseignants-chercheurs de construire des carrières où la recherche possède toute sa place. Cet objectif correspond en outre au besoin de rendre visible auprès du public l'apport social de la psychologie scientifique (Objectif 1 F°-R).

La DTICE prévoit d'offrir une archive ouverte pour les mémoires de Master (Objectif 5bis).

2/ Prise en compte de la stratégie nationale

2.1. Qualité des formations (assurance qualité)

La qualité des formations s’inscrit dans les axes suivants :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
 UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020	Politique en matière de formation 2016-2020
	Axe 1b : Harmoniser et conduire l'évolution de l'offre de formations	Axe 2 : La dynamisation et la démocratisation du pilotage et de l'évaluation de notre offre de formation
Qualité des formations		

Elle s’articule également avec les axes stratégiques définis par l’Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP) :

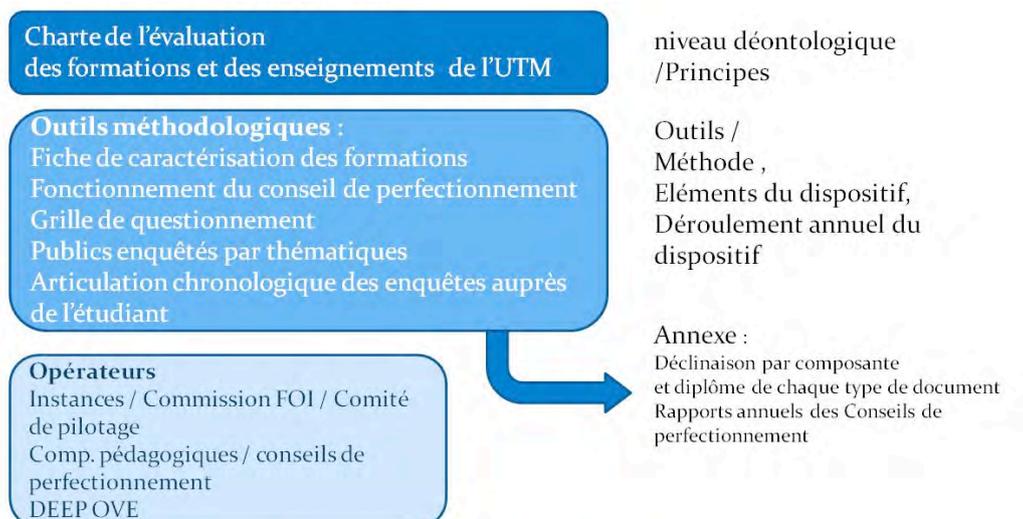
Dossier d'accréditation 2016-2020		
 UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès	Axes du projet stratégique du contrat quinquennal de site - 2016-2020	Accréditation 2016-2020 – Stratégie formation du site
	2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique	2. Améliorer la qualité des formations et la réussite des étudiants
Qualité des formations		

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement			X		

Le pilotage de la politique des formations trouve place au sein du Comité de Direction de l'établissement, mais également du Bureau de l'université (Comité de Direction + représentants UFR et ECI) qui se réunissent hebdomadairement, ainsi qu'au sein de la Commission « Formation, Orientation, Insertion » qui œuvre en lien avec la Commission Formation et Vie universitaire (CFVU), laquelle entretient des liens privilégiés avec la Commission Recherche (CR), ces deux commissions constituant le Conseil Académique (CAC). Concernant la qualité des formations, l'établissement a pris en compte, dès 2010, l'avis de l'AERES qui pointait des marges de progression concernant l'évaluation des formations et des enseignements. Un travail s'est dès lors engagé pour pouvoir développer cette évaluation.

L'établissement a mis en place un groupe de pilotage composé de 16 personnes dont un représentant pour chaque UFR et ECI, un représentant des Ecoles doctorales et un représentant du service commun de la Formation Continue. Il a été réalisé dans un premier temps un état des lieux des pratiques existantes (formelles et informelles) dans l'établissement et une recherche documentaire sur les textes réglementaires, les études scientifiques portant sur l'enseignement supérieur et la recherche. Notre démarche est celle d'une amélioration continue des formations et des enseignements, en travaillant de manière coordonnée avec chacune des composantes de l'établissement. L'état des lieux a permis de mettre en évidence des pratiques hétérogènes mais cependant existantes, sur lesquelles nous avons pu nous appuyer pour poursuivre la réflexion et le travail.

Sous l'égide de la Vice-présidente CEVU et de la Rapporteuse de la Commission Formation, Orientation, Insertion, de 2010 à 2011, l'Observatoire de la Vie Etudiante a coordonné les aspects relatifs à la mise en place d'un Schéma directeur de l'évaluation des formations et des enseignements, d'une Charte de l'évaluation et de la création d'un questionnaire dont le tronc commun pouvait être proposé aux diplômés de Licence et Master.



La charte de l'évaluation des formations et des enseignements comprend :

- Les objectifs
- La démarche
- L'architecture du dispositif
 - Les instances de pilotage
 - L'évaluation des formations
 - L'évaluation des enseignements
 - Le suivi et la diffusion des résultats des évaluations des formations

La charte est accompagnée de 8 annexes :

- Annexe 1 : Eléments constitutifs du questionnaire commun « évaluation des formations »
- Annexe 2 : Rappel contextuel du dispositif
- Annexe 3 : Modularité d'accompagnement de l'OVE dans la mise en place de l'évaluation des formations et des enseignements
- Annexe 4 : Acteurs du pilotage de l'évaluation des formations et des enseignements
- Annexe 5 : Circuit institutionnel de décisions
- Annexe 6 : Articulation globale de l'évaluation
- Annexe 7 : Niveau de granularité
- Annexe 8 : Proposition de grille de questionnement du tronc commun et des éléments de la « boîte à question ».

Depuis 2012, une « mallette méthodologique » a été mise en ligne sur l'ENT et elle comprend les éléments suivants : textes de cadrage UT2, tronc commun du questionnaire, dispositifs des différentes composantes, documents prêts à l'emploi, exemples d'enquêtes, documentation générale.

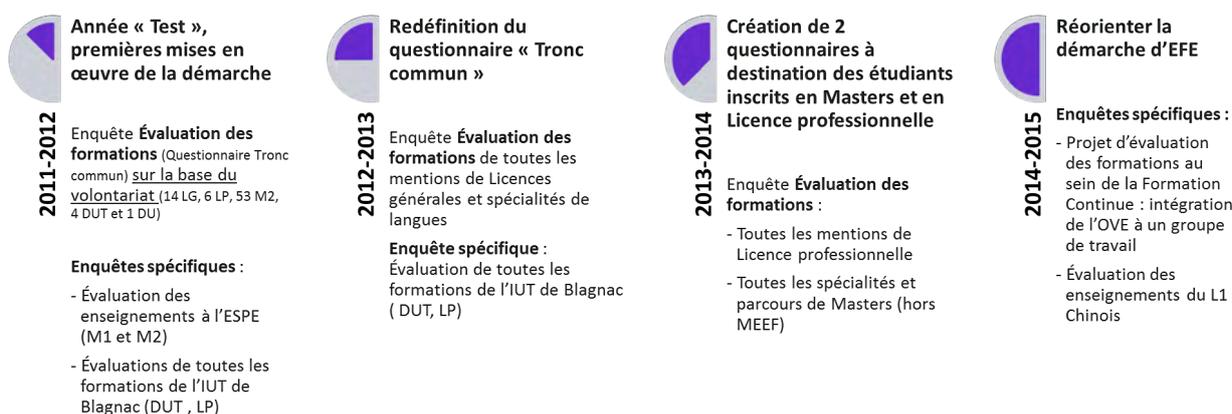
L'établissement a validé le Schéma directeur de l'évaluation des formations et des enseignements et la Charte de l'évaluation en Juillet 2011 (cf. documents en annexes 2-1-a et 2-1-b). A la suite de celle-ci, s'est engagé le travail de mise en place des premières enquêtes à destination des publics. Ces enquêtes ont sollicité dans un premier temps les étudiants de Licences générales, puis de Licences professionnelles et des Masters (cf. documents en annexes 2-1-c, 2-1-d et 2-1-e) au titre de l'évaluation des formations.

Dans le cadre de cette démarche d'évaluation des formations, les enquêtes sont conduites par l'OVE.

Les enquêtes relatives à l'évaluation des enseignements sont à l'initiative des enseignants, souvent en tant que responsables de diplômes ou d'UE. Dès que le schéma directeur et la charte ont été validés, ont émergé plusieurs demandes d'enquêtes au titre de l'évaluation des enseignements avec sollicitation de l'OVE en tant que service d'appui. Il a été possible de réaliser les évaluations des enseignements, dites enquêtes spécifiques, suivantes :

- UFR LLCE – Enquête L1 UE4 et UE7 : Accompagnant la mise en place des nouvelles UE d'accompagnement (UE4 et UE7), cette UFR a souhaité faire une enquête auprès des étudiants de L1 afin de mieux connaître leurs méthodes de travail. Les équipes pédagogiques souhaitent ainsi faire évoluer ces UE en prenant en compte les pratiques étudiantes. Cette enquête a été réalisée fin Avril début Mai 2012.
- UFR LLCE – Enquête LEA : la passation a eu lieu en Juin et Septembre 2012
- ECI – IUFM Midi-Pyrénées (devenue ensuite ESPE) : cette enquête a été réalisée de mi-Mars à mi-Mai 2012
- ECI – IUT de Blagnac : la passation a eu lieu de mi-Mai à mi-Juillet 2012

De manière synthétique, la démarche a évolué ainsi :



La partie tronc commun du questionnaire a évolué de manière à pouvoir être adaptée au mieux au type de diplôme concerné, notamment en intégrant des éléments relatifs aux stages réalisés par les étudiants pendant leur cursus (stages obligatoires et/ou facultatifs intégrés au cursus, ou stages hors cursus conseillés) ou séjours linguistiques à l'étranger.

En termes de bilan en fin de contrat quinquennal 2011-2015, il peut être mis en évidence les éléments suivants :

- Des données chiffrées sont produites au sein de la DEEP (Caractéristiques des étudiants, Réussite aux examens, Insertion professionnelle, Moyens...)
- Des ressources « humaines » sont disponibles au sein de la DEEP pour développer la démarche d'EFE :
 - Pôle « évaluation des formations » à l'OVE
 - Responsable Qualité
 - Des outils et une méthodologie d'enquête d'EFE mis en place
- Des productions diverses ont été réalisées (rapports, fiches par disciplines, posters...)
- Il y a peu de contacts entre l'OVE et les équipes pédagogiques

- Il y a un manque d'appropriation des résultats et des données disponibles (équipes pédagogiques et/ou enseignants notamment).

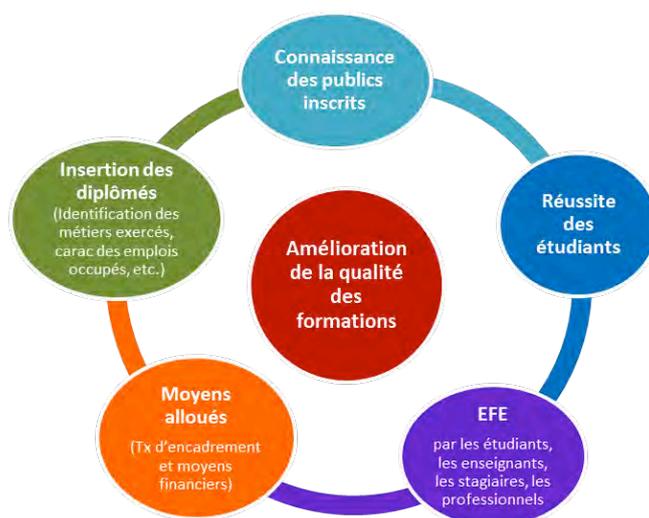
Par ailleurs :

- les équipes pédagogiques ne connaissent et ne s'approprient pas suffisamment la démarche d'EFE ;
- inversement, l'établissement ne connaît pas suffisamment toutes les pratiques individuelles d'EFE.

Ce constat nous a amené à mettre en évidence plusieurs questions :

- Comment améliorer la qualité de nos formations ?
- Comment impliquer davantage les équipes pédagogiques ?
- Comment donner du sens à cette démarche et la redynamiser ?

Pour répondre à ces questions, il apparaît nécessaire de concevoir l'EFE comme un des leviers de l'amélioration de la qualité des formations, en proposant une nouvelle démarche prenant en compte les aspects pluriels à l'œuvre en termes de qualité et d'amélioration de l'offre de formation, ainsi qu'en témoigne le schéma ci-dessous :



L'annexe 2-1-f présente de manière détaillée l'état actuel de la réflexion quant à la méthodologie et au planning envisagés pour l'évolution de la démarche d'amélioration de la qualité des formations entre mai 2015 et la première année du prochain contrat quinquennal.

Focus sur...

Dans les composantes et services communs :

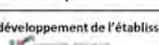
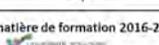
L'UFR LPM a pour objectif de mettre en place les conseils de perfectionnement (Objectif 2, Action 2). L'ESPE prévoit de renforcer les liaisons entre mentions, entre parcours, et avec les UFR et les établissements scolaires partenaires, de façon à éviter l'éclatement de l'école en sous-composantes étanches (Objectif 2, Action 2).

Le service de la Formation Continue souhaite adapter les formations courtes aux besoins réels (Thématique 2) en cartographiant l'existant, en construisant les projets et en déclinant le diplôme en

modules de formations courtes (fiches de formation, etc.). Ce service a également pour objectif d'élaborer des procédures d'évaluation et d'expertise des formations se déroulant via le SFC (Thématique 6).

2.2. Supplément au diplôme

Le supplément au diplôme s'inscrit dans les axes suivants :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
		
	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020	Politique en matière de formation 2016-2020
Supplément au diplôme	Axe 1c: Favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne	Axe 1: L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement				X	

Lors du contrat 2011-2015, l'établissement avait déjà fait le choix de développer la place attribuée au supplément au diplôme (SAD) en demandant la rédaction de ce document pour l'ensemble des diplômes nationaux de Licences générales, Licences professionnelles et Masters. En opérant une modélisation allant jusqu'au parcours, l'édition du SAD offre aux étudiants une photographie très précise de leur(s) parcours tant pour leur diplôme en inscription principale que pour toutes les formations (UE hors cursus, UE d'ouverture, options, certifications...) suivies au sein de l'établissement.

A titre d'exemples, sont fournis en annexes (n°UT2_Annexe2-2_SAD_selection), des sélections de suppléments au diplôme (SAD) anonymisés (noms de famille et n° étudiant) permettant d'avoir une vision représentative de l'ensemble des domaines (ALL, SHS, STS), de l'ensemble des niveaux de diplômes (LG, LPro, M) et permettant la représentativité de chacune des composantes (UFR et ECI) de l'établissement.

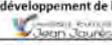
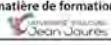
		UFR HAA	UFR LLCE	UFR LPM	UFR PSY	UFR SES	IUT Blagnac	IUT Figeac	ESAV	ESPE	IPEAT	ISTHIA
ALL	LG	X	X	X					X			
	LPro			X								
	M		X	X					X		X	
SHS	LG	X			X	X						X
	LPro	X										
	M	X			X	X						X
STS	LG					X						
	LPro						X	X				
	M					X						
ALL-DEG-SHS-STG	MEF-EFE									X		
	MEEF									X		

NB : les X indiquent les SAD qui font partie de la sélection jointe en annexes. Les cases vides correspondent uniquement au fait qu'aucune formation ne fait partie de la sélection jointe en annexes.

Nous ne pouvons que regretter le faible écho que reçoit le supplément au diplôme tant chez les étudiants que chez les employeurs, qui se tournent plus spontanément vers la fiche RNCP. Une meilleure connaissance du supplément au diplôme pourrait être un levier pour un développement de son utilisation tant pour les étudiants que pour les employeurs.

2.3. Organisation et pratiques pédagogiques

L'organisation et les pratiques pédagogiques s'inscrivent dans les axes suivants :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020 	Politique en matière de formation 2016-2020 
Organisation et pratiques pédagogiques	<p>Axe 1a : Améliorer la réussite des étudiants</p> <p>Axe 1b : Harmoniser et conduire l'évolution de l'offre de formation</p> <p>Axe 1c : Favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne</p> <p>Axe 3a : Affirmer le lien Recherche-Formation pour l'ensemble des années d'étude L, M, D</p> <p>Axe 4d : Poursuivre la politique d'ouverture à l'international</p> <p>Axe 5c : Développer les usages, les réseaux et les infrastructures du numérique</p>	Axe 1 : L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université

Elles s'articulent également avec les axes stratégiques définis par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
	Axes du projet stratégique du contrat quinquennal de site - 2016-2020 	Accréditation 2016-2020 – Stratégie formation du site 
Organisation et pratiques pédagogiques	<p>2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique</p> <p>3. Intensifier les relations avec le monde socio-économique</p> <p>4. Améliorer la vie étudiante</p> <p>6. Poursuivre la mise en place d'une politique européenne de site</p>	2. Améliorer la qualité des formations et la réussite des étudiants

2.3.1. Spécialisation progressive

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement				X	

En amont de la communication des éléments indiqués dans le courrier de la DGESIP en date du 15 avril 2015, l'Université Toulouse – Jean Jaurès a mis en place une architecture de Licence permettant de répondre positivement aux éléments suivants :

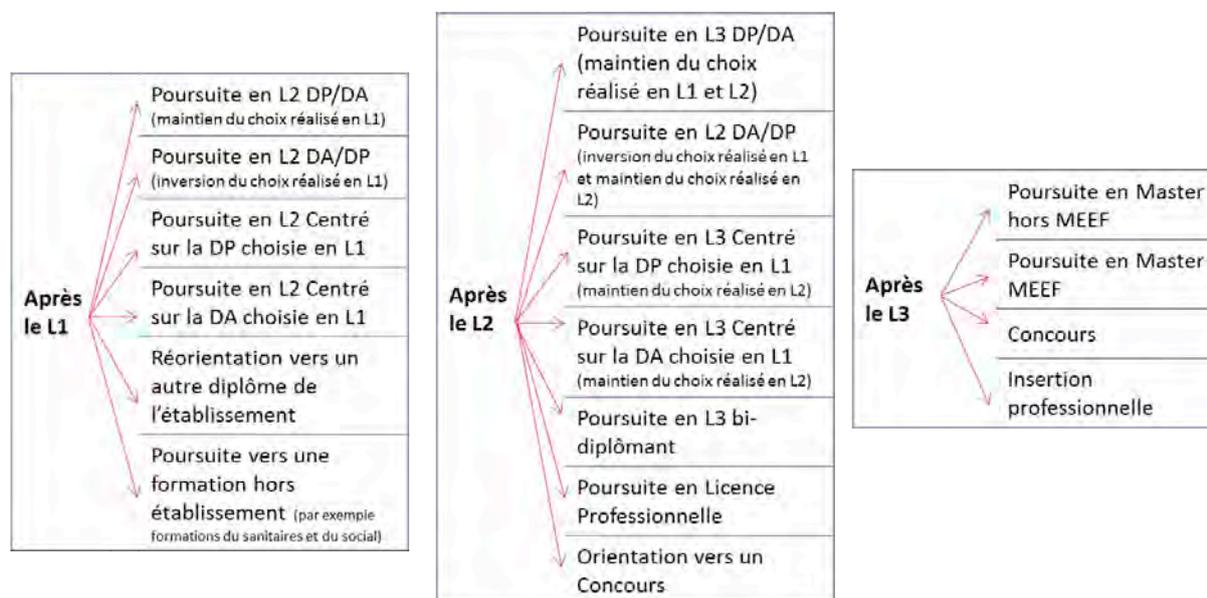
- Pluridisciplinarité en début de cursus avec au moins deux disciplines différentes, pouvant relever ou non d'un même champ de formation et de recherche (Annexe 2-3-1-a),
- Paliers d'orientation permettant l'orientation progressive de l'étudiant en fonction de son degré de maturation de son projet personnel et professionnel,
- Passerelles proposées dans le cursus,
- Nombre d'ECTS associés à la Discipline Principale permettant la poursuite d'études dans un master du même champ disciplinaire,
- UE d'Accompagnement du Projet de l'Etudiant du S1 au S6,
- UE Langue vivante du S1 au S6 pour les étudiants non spécialistes de langues étrangères ou Option (hors Discipline Principale et Discipline associée) (voir § 2.3.3. Langues étrangères)
- C2i niveau 1 intégré au cursus en S3 et S4,
- Stage obligatoire ou facultatif intégré au cursus en S6,
- Possibilité d'orientation permettant de réaliser (à compter du L2) un parcours-type avec un cursus centré sur la Discipline Principale, ou un cursus Discipline Principale-Discipline Associée, ou un double diplôme (cf. réciprocité Discipline Principale-Discipline Associée).

L'examen des aspects liés à la soutenabilité financière ne permet pas d'envisager la création de parcours-type spécifique permettant l'orientation vers une licence professionnelle de l'établissement. Ainsi qu'indiqué dans le courrier de la DGESIP du 15/04/2015, nous notons la possibilité de nous appuyer « sur l'offre de formation des autres établissements du site dans une logique de politique globale d'offre de formation au service de tous les étudiants ». Cependant, dans le cadre des UE d'Accompagnement du projet de l'étudiant des semestres 3 et 4 en L2, il est prévu de réaliser une présentation des possibles en termes d'orientation vers une ou plusieurs mentions de Licences professionnelles. Cette démarche vise à informer l'ensemble des étudiants avec un travail préalable tenant compte de la mention initiale de Licence générale que l'étudiant a choisi et des possibles orientations vers les mentions de Licences professionnelles, qu'elles soient de l'établissement, du site toulousain, ou hors site toulousain. Cette démarche s'inscrit, par ailleurs, en lien avec l'un des axes envisagés au sein de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées.

Ces mêmes contraintes financières ne permettront pas de déployer à 100% les éléments de cadrage relatifs au C2i niveau 1 (voir rubrique 2.3.4. pour ce point) et aux UE d'Accompagnement de projet de l'étudiant. Pour ces dernières, le cadrage prévoit un volume horaire de 52h dont 26h en autonomie¹ pour toutes les Licences, cependant, compte tenu du maintien des dotations budgétaires antérieurement définies, certaines d'entre elles ne pourront offrir que 13h en présentiel.

¹ Les heures en autonomie correspondent à un travail personnel de l'étudiant réalisé en lien avec les contenus pédagogiques des UE concernées mais en dehors des temps d'enseignement en présentiel

Le schéma présentant l'architecture² des Licences générales (hors cas particuliers) ayant été présenté précédemment, est mentionnée ci-dessous le schéma des possibilités d'orientation et/ou réorientation en cours de cursus pour la situation correspondant aux choix les plus fréquemment réalisés par les étudiants (sont présents en annexe 2-3-1 les autres situations possibles) :



Focus sur...

Pour l'ensemble de l'établissement :

- Comme indiqué ci-dessus, la prise en compte des contraintes budgétaires nous amène à la mise en place d'une démarche spécifique concernant le lien entre mentions de Licences générales et mentions de Licences professionnelles, et ce au bénéfice de l'ensemble des étudiants de Licences générales. Pour atteindre cet objectif d'information de tous les étudiants de L2 sur les orientations possibles vers une ou plusieurs mentions de Licences professionnelles, il est nécessaire de conduire, durant l'année 2015-2016, un travail collaboratif entre les composantes et les équipes pédagogiques, le SIUO-IP, l'OVE et la référente RNCP (DisCo). Il convient de pouvoir identifier, d'une part, les liens déjà existants en s'appuyant sur les origines (en termes de mentions de Licences) des étudiants ayant déjà fait le choix de s'inscrire en Licences professionnelles, et, d'autre part, de mettre en évidence les liens possibles en termes d'orientation (dans une visée d'insertion professionnelle) entre les nouvelles nomenclatures de Licences générales et de Licences professionnelles, sans pour autant que ces liens deviennent des éléments prescriptifs de parcours de formation. Cette identification a pour objectif de réaliser les présentations des différentes possibilités d'orientation dans le cadre des UE 305 et 405 se déroulant avant les choix d'orientations en L3. Elle pourra également se traduire, en lien avec le service Communication, par la réalisation d'une brochure téléchargeable et consultable via les appareils mobiles connectés (AMC) (cf. *responsive design*) par les étudiants.

² Présentation des variantes 1 et 2, pour ne pas alourdir le volet 2. L'ensemble des déclinaisons est présenté en Annexe 1-4-c.

- Le lien Formation-Recherche trouvera également illustration dans les UE 105 et 205 d'Accompagnement de Projet de l'étudiant avec la présentation des « Métiers de la recherche », permettant la découverte d'orientations de formation et d'insertion professionnelle qui arrivent, à l'heure actuelle, trop tardivement dans le cursus des étudiants. Ces présentations seront construites conjointement entre les composantes et le SCUIO-IP pour rendre compte de la pluralité des possibles en fonction des spécificités disciplinaires. Les suivis de séminaires, de réunions de Laboratoires, seront organisés en collaboration entre les équipes pédagogiques et les laboratoires et unités de recherche concernés.
- La mise en place du Contrôle Continu Intégral (CCI) (ou Evaluation Continue Intégrale) en Licence poursuit l'objectif d'améliorer la réussite des étudiants, et cette modalité « s'inscrit pleinement dans les préconisations tant de l'article L. 613-1 du Code de l'éducation dans sa rédaction issue de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche et qui dispose que « les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées, soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés », que de l'article 11 de l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence. » (CPU, 2014-03-17, page 2). Tel que présenté dans le dossier d'accréditation, le CCI peut être mis en place sans provoquer la disparition, d'une part, du régime d'examen « Contrôle terminal », ni, d'autre part, de la session de rattrapage. L'évaluation continue intégrale peut être définie comme l'évaluation des compétences et des connaissances réparties tout au long du semestre, épreuves (individuelles et/ou collectives) pouvant être des épreuves sur table réalisées dans le cadre des enseignements, de travaux réalisés « à la maison », de productions réalisées dans ou hors cadre des enseignements, d'exposés, d'oraux... L'évaluation continue intégrale ne fait pas l'objet d'un calendrier des examens, mais le rythme d'évaluation doit être défini en amont de l'année universitaire et communiqué aux étudiants dès la première séance de cours, afin qu'il puisse organiser son travail et que soit annoncés les temps de *feed back* permettant l'interaction enseignant-étudiant nécessaire à l'identification des compétences et connaissances déjà acquises et celles à acquérir. Cette interaction est la condition nécessaire à la progression des étudiants. L'année 2015-2016 doit permettre de préciser les éléments complémentaires au nombre minimal d'épreuves commun à tous (2 épreuves au minimum au sein du semestre), et de travailler spécifiquement aux modalités de mises en œuvre en fonction des mentions de Licences, car elles n'ont pas toutes les mêmes besoins pédagogiques. Grâce à un travail collaboratif entre les composantes et la DisCo notamment, il s'agira de mettre en évidence ces modalités, mais également de prévoir en amont les conditions de réalisation des épreuves qui se dérouleront pendant les séances de cours afin que les réservations de salles de cours soient adaptées à cet objectif pluriel.

Dans les composantes et services communs :

L'UFR LPM a pour objectif d'améliorer la circulation des informations auprès des étudiants/personnels sur ce qui se fait au niveau recherche, et ce, dès la première année de licence, sans attendre les masters (dans le cadre de l'UE105 – Accompagnement du projet de l'étudiant) (Objectif 5, Action 4a).

2.3.2. Accompagnement des étudiants

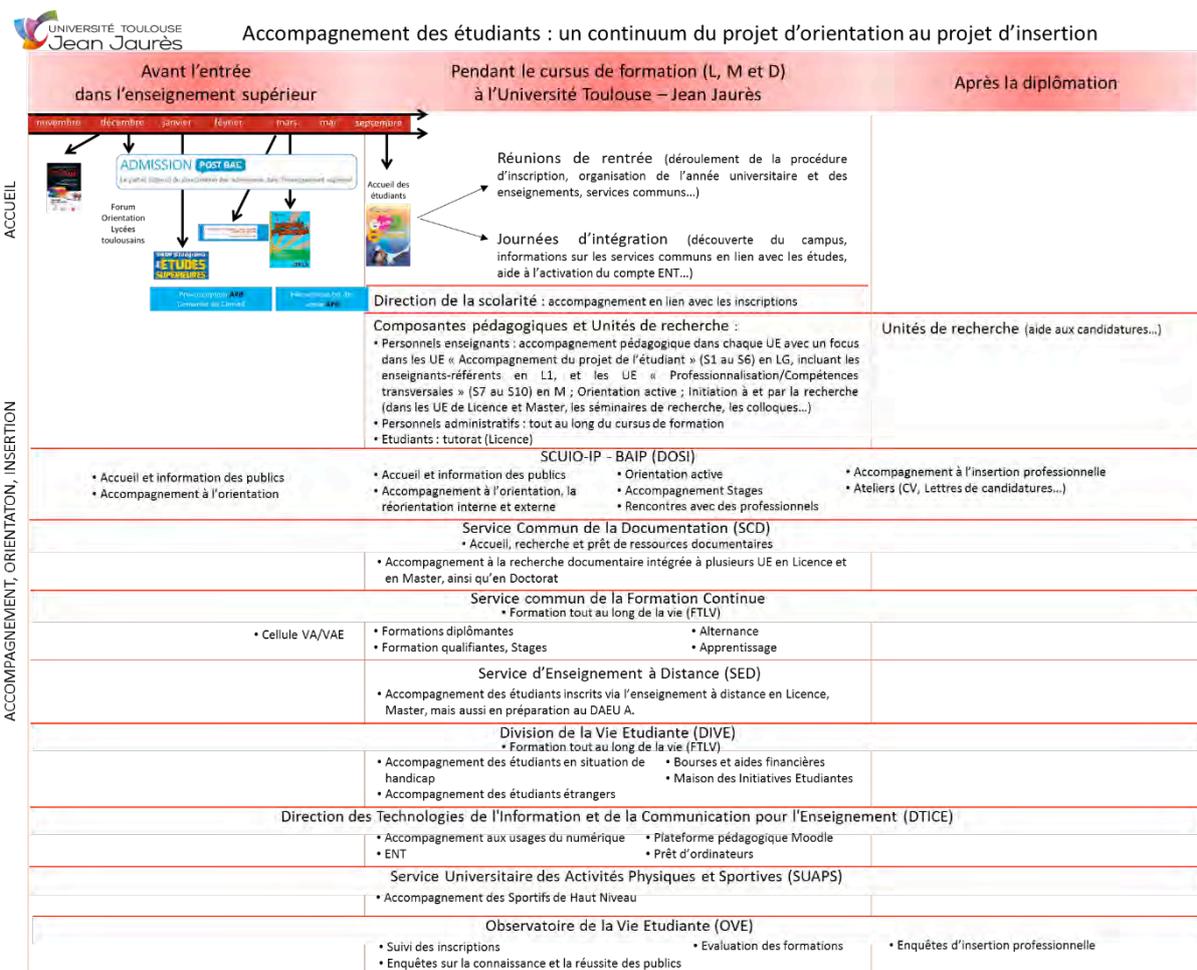
Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement				X	

L'accompagnement prend des formes plurielles en s'appuyant sur l'ensemble des personnels de l'établissement (enseignants et administratifs) tant dans les composantes que dans les services communs.

Si l'on pense le parcours de l'étudiant dans le cadre d'un continuum, cet accompagnement doit se décliner depuis son projet d'orientation jusqu'à son projet d'insertion. En conséquence, depuis plusieurs années, l'établissement construit et développe cet accompagnement pour que l'étudiant dispose, à chaque étape ou palier de son parcours, des éléments nécessaires à sa construction.

Ainsi défini, l'accompagnement des étudiants recouvre plusieurs rubriques de la partie « 2.3. Organisation et pratiques pédagogiques », car il trouve sa force dans un modèle écosystémique mettant en son cœur les apports et actions de l'ensemble des UFR, ECI et UR, ainsi que des services communs.

Ces apports et actions peuvent être représentés selon le schéma présenté ci-dessous (Annexe 2-3-2-a).



Afin d'éviter les redondances, sont présentés dans les parties correspondantes les éléments qui sont à l'interface de la rubrique 2-3-2. Il s'agit des éléments relatifs aux langues étrangères, aux compétences numériques, à la formation ouverte et à distance (FOAD), aux stages, à l'accueil des publics spécifiques, à l'orientation et l'insertion professionnelle.

Afin de favoriser, dès la première année, la démarche des étudiants de Licence, le Service Commun de la Documentation met à leur disposition un « [passeport documentaire de l'étudiant en Licence](#) » (cf. Annexe 2-3-2-b) leur permettant de prendre connaissance des ressources et méthodologies documentaires, dont une déclinaison est réalisée par

disciplines, au travers des [ateliers documentaires](#) (cf. Annexe 2-3-2-c) ou des [formations dans les cursus](#). Ces dernières se développent depuis le dernier contrat en Licence, Master et Doctorat en coordination entre les personnels référents du SCD et les équipes pédagogiques. Cette démarche active et interactive s'appuie sur un [référentiel de compétences documentaires](#) (cf. Annexe 2-3-2-d), de même que sur une [Charte de la formation documentaire](#) (cf. Annexe 2-3-2-e).

Le tutorat à destination des étudiants de Licence, et notamment de L1, reste une action entreprise par les composantes, qui cherchent au fil des années les moyens les plus efficaces pour permettre aux étudiants de se saisir de cette chance qui leur est offerte, tout en étant conscientes que le public fréquentant le tutorat n'est pas toujours celui qui en a le plus besoin.

Focus sur...

Dans les composantes et services communs :

Le SCD souhaite développer l'acquisition des compétences documentaires et informationnelles par l'ensemble des étudiants (Objectif 1) et développer une politique d'exemplaires multiples pour les étudiants de licence (Objectif 2).

2.3.3. Langues étrangères

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement			X		

2.3.3.1. Compétences linguistiques/internationalisation

Compétences linguistiques :

L'enseignement des langues vivantes a fait partie d'un des axes prioritaires de la note de politique générale des licences (contrat 2011-2015) pour « favoriser l'acquisition d'une ou plusieurs langues » avec une obligation minimale de 100h de langues vivantes sur les 4 premiers semestres.

Les enseignements de langues vivantes pour les spécialistes d'autres disciplines (LANSAD) ont été complètement transformés lors de la rédaction des maquettes d'habilitation 2011-2015.

Prenant en considération le contexte de la mobilité européenne, ainsi que les modifications liées aux Masters Métiers de l'Enseignement et de la Formation, l'Université Toulouse 2 s'était fixé deux objectifs (validés en commission FOI et en CEVU) :

- atteinte du niveau B2 au minimum à la fin du M2 pour les étudiants conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe ;
- obtention du CLES 2 (certification en langues de niveau B2 requise par le Ministère) pour tous les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement (cette disposition a été adaptée en fonction de l'évolution des éléments communiqués pour les Masters MEF et EFE, puis MEEF).

La structuration de ces enseignements, mise en place en 2011, s'appuie sur le cadre européen (CECR) qui comporte 6 niveaux de langues, du niveau A1 au niveau C2, et qui est basé sur les compétences en compréhensions orale et écrite, expressions orale et écrite.

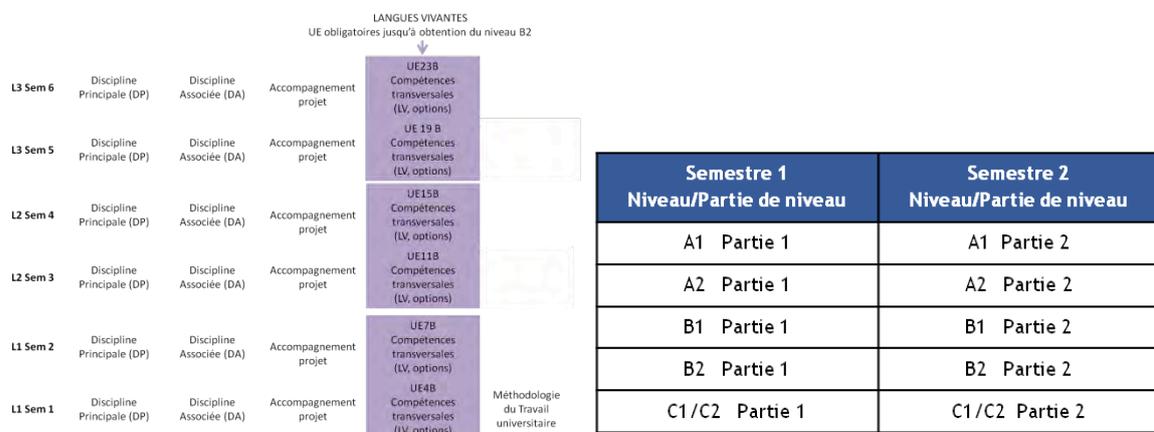
Depuis la rentrée 2011, l'organisation des enseignements de langues vivantes a été réalisée comme suit :

- Les étudiants sont tenus d'étudier une langue dès le L1, mais désormais les étudiants ne s'inscrivent plus (comme antérieurement à 2011) dans les UE de langue en fonction de leur inscription dans le diplôme (exemple L2 = B1), mais en fonction de leur niveau réel

dans la langue vivante étudiée (passage d'un test de positionnement en début de semestre)

- Tous les niveaux de langue sont donc disponibles à tous les semestres (travail en compréhension orale et écrite, expression orale et écrite)
- Pour permettre aux étudiants d'accéder à toutes les langues et tous les niveaux, le créneau horaire du lundi matin est réservé à l'enseignement des langues (dans le cas particulier de l'anglais pour les niveaux A2, B1, B2, étant donnée la masse d'étudiants concernés (environ 4000) les cours dans ces trois niveaux très fréquents ont également lieu le reste de la semaine, à tous les horaires (car nous ne disposons ni de salles en nombre suffisant le lundi, ni du potentiel enseignant disponible sur ce créneau horaire spécifique).

Les enseignements ont été semestrialisés selon le modèle suivant :



UT2 - UE de Langues Vivantes et organisation de la progressivité par niveau

En termes d'inscription,

- le principe de la possibilité de démarrer une LV en grand débutant en L1 est conservé.
- chaque étudiant s'auto-positionne par rapport à son niveau (des documents d'aide à l'auto-positionnement sont joints au dossier d'inscription + test de niveau) et s'inscrit en conséquence ;
- les erreurs dans les niveaux d'inscription sont corrigées lors des périodes de modification des inscriptions prévues en début de semestre.

En termes de validation des UE,

- un étudiant ne peut s'inscrire au niveau supérieur que lorsqu'il a validé le niveau inférieur (et qu'il passe en année supérieure dans le cadre de son diplôme) ;
- les niveaux sont validés lorsque la moyenne entre les deux parties d'UE d'un même niveau est atteinte ;
- chaque étudiant non-spécialiste en LV est inscrit en LV jusqu'à l'obtention du niveau B2. Une fois le niveau B2 validé, il peut s'inscrire à sa convenance dans le niveau C1/C2 de la LV correspondante s'il est proposé, une autre LV ou une autre option proposée. *Il n'y a donc pas obligation d'inscription en LV dans les quatre 1ers semestres de la licence si le niveau B2 est validé en L1.*

La liste des LV proposée pour la validation du niveau B2 est celle des LV pour lesquelles l'université est habilitée à délivrer le CLES (Habilitation en date du 06/05/2011, Ref. DGESIP/A3 n°11-0337) : Allemand, Arabe littéral, Anglais, Chinois, Espagnol, Grec moderne,

Italien, Polonais, Portugais, Russe (demande d'accréditation en cours de finalisation. Dépôt du dossier prévu simultanément au présent dossier d'accréditation).

Les autres LV (Arabe Dialectal, Catalan, Croate, Guarani, Hébreux, Maya, Nahuatl, Néerlandais, Occitan, Quechua, Roumain, Scandinave) sont également proposées dans la « colonne LV » et sont proposées aux étudiants inscrits en LV en discipline principale ou en discipline associée ainsi qu'aux non-spécialistes en LV à partir du moment où l'étudiant a validé un niveau B2 de la liste des LV habilitées CLES.

Le Chinois présente la particularité de ne proposer des niveaux que jusqu'au B1. S'il était confirmé que le niveau B2 n'est pas proposé, le Chinois sortirait de la 1^{ère} liste pour intégrer la liste des « autres LV ».

Suite à un vote de la CFVU en 2015, l'Occitan sera ajouté à la première liste dès la rentrée 2015.

D'un point de vue global, les objectifs sont maintenus pour le contrat 2016-2020, en incluant cependant la modification suivante : Dans les UE « LV ou option » en Licence et Master (soit du L1 au M2), tout(e) étudiant(e) doit choisir entre une LV (du niveau A1 jusqu'au niveau C2 pour les langues qui le proposent, et ce du L1 au M2) ou une option hors Discipline principale (DP) et Discipline associée (DA).

Issue d'échanges avec les composantes concernées (équipes LANSAD des UFR LLCE et LPM), la Direction de la Scolarité, et présentées en Bureau de l'Université, en Comité de Direction, en Commission Formation, Orientation, Insertion, en CFVU et en CAC, cette modification permet de maintenir une politique volontariste à l'égard des langues vivantes et en axant également les efforts à l'égard du CLES, tout en tenant compte des effectifs étudiants et en prévoyant un travail (à conduire en 2015-2016) d'identification des besoins des étudiants en matières de langues vivantes en lien avec la réalisation de leur projet de formation et d'insertion.

Part des enseignements en langues étrangères envisagés pour le contrat 2016-2020 :

Les formations qui intègrent une part des enseignements en langues étrangères sont principalement dans les champs ALLP et SHS. Il s'agit de mentions de diplômes relevant majoritairement des mentions LLCER et LEA, mais on peut noter également des enseignements dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation, ou encore de l'histoire.

Les exceptions à la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement qui est le français, selon la réglementation en vigueur, relèvent des éléments suivants :

- 1 - Par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères
- 2 - Lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers
- 3 - Par des nécessités pédagogiques, lorsque les enseignements sont dispensés dans le cadre d'un accord avec une institution étrangère ou internationale ou dans le cadre d'un programme européen

Le tableau récapitulatif de la part des enseignements en langues étrangères est joint en annexe 2-3-3-a.

Internationalisation :

L'Université Toulouse – Jean Jaurès accueille, en 2014-2015, 4 056 étudiants de nationalité étrangère.

Les dispositifs à l'international, proposés à tous les étudiants, sont les suivants :

- Procédure « Favoriser la mobilité d'étude à l'étranger » : elle vise à inciter les étudiants à vivre une expérience à l'étranger pendant leur formation.
- Procédure « Valider les périodes d'études » : c'est une décision du CA de l'établissement qui permet de reconnaître les mobilités des étudiants comme partie intégrante de leur diplôme.
- Procédure de mise en place de doubles diplômes : elle représente un véritable atout pour les étudiants en mobilité et pour le renforcement de certains partenariats. La plupart sont en Langues et Arts (excepté les délocalisations).
- Semaine d'orientation internationale pour tous les étudiants étrangers en échange qui intègrent les formations de l'UT2J.
- Existence d'un coordinateur Erasmus/RI dans chaque département et UFR, coordinateur qui se charge des mobilités de ces étudiants au niveau pédagogique, et qui peut prendre appui sur le guide qui récapitule tous les dispositifs de mobilité internationale.

Par ailleurs, l'établissement met en place des dispositifs spécifiques (qui n'existent pas dans toutes les universités) :

- Les bourses "Mirail Mundi" mises en place en 2013-2014 (une cinquantaine de 500 à 700 euros pour les étudiants qui ne bénéficient d'aucune bourse)
- Le dynamisme de l'Association d'étudiants internationaux EIMA (European and International Mirail association) qui améliore considérablement l'accueil des étudiants étrangers (avec un budget fourni par UT2J) et facilite les départs.
- Nous disposons d'un très grand nombre d'accords, avec très peu d'accords dormants : 287 accords internationaux, dont 155 accords Erasmus. Ces accords sont fréquemment de haut niveau (une quinzaine ont été signés avec des universités classées dans les 100 premières mondiales) et souvent ouverts à la plupart des étudiants du L2 au M2. Ainsi, par exemple, nous cherchons à rendre possible des échanges avec la Chine et le Japon en dehors du domaine strict de l'apprentissage de la langue en exploitant les possibilités des cursus en anglais des grandes universités partenaires.
- Atteinte d'un équilibre entre les sortants et les entrants (autour de 450 dans chaque sens cette année, alors que la plupart des universités françaises ont plus d'entrants que de sortants, ce qui est synonyme de déficit financier, par exemple dans le système Erasmus actuel, quand la France investit 100 euros elle n'en récolte que 60, notre université ne contribue donc plus à ce déficit)
- Nous sommes pilote d'un Master Erasmus-Mundus mention « Philosophie » spécialité « Philosophies française et allemande dans l'espace européen (Erasmus Mundus) ».
- Nous avons mis en place en 2014 une cellule de soutien aux projets internationaux qui constitue un guichet unique d'information, de conseil et d'aide pour tous les enseignants-chercheurs qui ont un projet international (deux personnes dédiées dans un bureau à proximité immédiate du service RI et de l'association EIMA).
- Nous travaillons en étroite collaboration avec l'UFTMiP qui offre des services transversaux (cautions pour les logements, aide juridique d'urgence, Toul'box pour les étudiants et enseignants étrangers désirant s'installer facilement à Toulouse) et met à notre disposition trois bureaux permanents à l'étranger (Chine, Indonésie, Brésil).
- Le Département Etudes du Monde Anglophone (DEMA) et le Département d'Etudes hispaniques et hispano-américaines de l'UFR LLCE ont rendu obligatoire un séjour à l'étranger dans leurs cursus (Erasmus, bilatéral ou stage).

- L'ensemble des cours, ou parties de cours, enseignés en anglais, ont été rassemblés et mis en évidence sur le site internet (en bas de la première page en anglais du site "relations internationales") <http://www.univ-tlse2.fr/home/why-study-at-ut2j-/courses-taught-in-english-at-ut2j-302916.kjsp?RH=UTM-EN>
- Au sein de la mention « Histoire » de Licence générale, existent deux parcours-types bilingues (ouverts en 2012) : « Histoire-français-anglais » et « Histoire-français-espagnol » qui prévoient une troisième année obligatoirement à l'étranger.
- Nous avons 7 Masters "internationaux", auxquels s'ajoute un projet d'ouverture en 2016 dans la mention « Histoire, Civilisations, Patrimoine » parcours-type « Histoire et patrimoine de l'aéronautique et de l'espace » (M1 en français, M2 enseigné en anglais). La liste des diplômes concernés est accessible via le lien suivant : <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/international/doubles-diplomes-internationaux-de-l-ut2j-132869.kjsp?RH=1323165057774>

L'établissement dépose également un dossier de demande d'accréditation pour le CLES niveaux 1, 2 et 3 pour les langues suivantes : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Grec moderne, Italien, Polonais, Portugais et Russe. (cf. Annexe2-3-3-b).

Focus sur...

Pour l'ensemble de l'établissement :

Les évolutions prévues concernant les langues vivantes étrangères doivent s'accompagner d'un travail collaboratif à conduire durant l'année 2015-2016 en collaboration avec les référents CLES, les composantes pédagogiques concernées et la Direction de la Scolarité (DisCo). Cette évolution ayant un impact sur les choix possibles également sur les Options (hors Discipline Principale et Discipline Associée) un travail similaire doit être engagé avec l'ensemble des composantes proposant ces options, et afin de prévoir des créneaux d'enseignements compatibles (Lundi matin). Ce créneau horaire commun aux LV et Options (hors DP et DA) va amener simultanément de la simplification dans la réalisation des emplois du temps, tant pour les étudiants que pour les enseignants, en rendant caduques les chevauchements de cours, tout en permettant à l'établissement d'optimiser l'utilisation des salles de cours sur l'ensemble de la semaine.

Dans les composantes et services communs :

L'UFR LPM prévoit d'accompagner les étudiants hors programmes spécifiques en lien avec les Relations Internationales (Objectif 6, Action 1).

Le service des Relations Internationales souhaite développer les formations bilingues, inciter à une mobilité dans chaque parcours étudiant (études ou stages), et renforcer les financements d'appui à la mobilité.

2.3.4. Compétences numériques

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement				X	

Les usages du numérique s'appuient sur la notion de développement des compétences pour l'ensemble des usagers, étudiants et personnels, alliée, notamment, à l'objectif d'évolution des pratiques pédagogiques tant pour les enseignants que pour les apprenants, et ce en tenant compte des changements liés à l'utilisation beaucoup plus massive depuis quelques années des « appareils mobiles en classe » (appellation utilisée dans le rapport de l'Université de Laval, Québec, Mars 2015)

D'une manière générale, la plateforme pédagogique (Moodle) de l'établissement permet de nouvelles pratiques - en présentiel ou via le Service d'Enseignement à Distance (SED) - : outils de classe virtuelle permettant un contact direct enseignant-étudiant et de nouvelles possibilités d'interaction, outils de rétroaction audio, d'échange et de collaboration entre apprenants modifiant des pratiques de simple dépôt de ressources numériques.

La DTICE a mis en place de nouveaux dispositifs en lien avec de nouvelles pratiques :

- avec le projet de podcast qui permet à chaque enseignant de procéder à l'auto-enregistrement (audio/vidéo) et le dépôt automatique de ressources sur la plateforme pédagogique, de nouveaux usages sont notés (dans le domaine des langues, de la musique, de la géographie par exemple).
- TiceQual, dispositif visant à la labellisation d'UE SED, a été mis en place à la rentrée 2013-2014, en lien avec une réflexion sur une labellisation TICE nationale. La labellisation Tice'Qual, menée en avant-première dans notre université, consiste à valoriser les enseignements qui **utilisent les technologies pour une plus-value pédagogique**. Ce projet, mené en collaboration avec le SED, s'appuie sur le contexte national de **labellisation TICE**, initié par l'Université d'Avignon. Cependant, au financement d'heures pour la constitution d'un espace structuré sur la plate-forme de cours, il ajoute 2 nouvelles dimensions : **l'usage par les apprenants** (mesuré quantitativement par des états statistiques) et la **plus-value pédagogique ressentie par ce public** (évaluée qualitativement par une enquête). Dès la première année de mise en place, une quarantaine d'UE du SED ont été proposées pour l'obtention de ce label.
- InnovaNum, appel à idées, destiné à favoriser l'émergence et le partage de nouvelles expériences pédagogiques répondant aux besoins perçus par les enseignants sur le terrain a été mis en place à la rentrée 2013-2014. Il vise à donner une visibilité aux enseignements comportant une part de numérique ;
- Boitiers de vote mis à disposition avec un système intégré pour les enseignants désireux de l'utiliser dans leur pédagogie ;
- expérimentations autour de l'usage du e-portfolio numérique en place depuis la rentrée 2011-2012

Par ailleurs, un MOOC "d'Introduction à la réalité de la psychologie à l'université", est en préparation pour la plateforme FUN (depuis le S2 2013-2014). Il correspond à un besoin détecté de présenter dans les grandes lignes, ce que sont la psychologie et ses métiers, dans un objectif d'éviter l'échec en L1 en permettant aux usagers de préciser, en amont de l'inscription, les raisons les amenant à s'orienter vers cette discipline, mais aussi de susciter des vocations (reprise d'étude...).

Une expérimentation de réseau social interne (API - Apprendre en Partageant ses Intérêts) à visée pédagogique est en place depuis la fin du S1 2013-2014.

Les appels à projets des Universités Numériques Thématiques font l'objet d'un accompagnement à la fois sur les aspects de montage et de réalisation de ressources numériques innovantes.

La DTICE œuvre également dans le cadre de la prévention du plagiat, et l'établissement a mis en place en 2012 une « Charte du non-plagiat ».

Les compétences numériques sont aussi au cœur des certifications C2i, dont :

- C2i - Certificat Informatique et Internet (niveau 1)
- C2i2e - Certificat Informatique et Internet niveau 2 « Enseignant »
- C2i2 MEAD - Certificat Informatique et Internet niveau 2 « Métiers de l'environnement et de l'aménagement durables »
- C2i2 ForCom - Certificat Informatique et Internet niveau 2 « Fonctions d'organisation et de communication »

Le C2i niveau 1 était positionné en UE hors cursus en L2 lors de la mise en place du contrat 2011-2015 et, depuis la rentrée 2014 (suite à la mise en conformité des Licences générales), il est intégré au cursus en L2 pour toutes les Licences générales, à l'exception des mentions Arts parcours-type Design et parcours-type ADST, Arts plastiques, LEA, Musicologie, en raison de contraintes budgétaires. Pour ces derniers cas spécifiques, la CFVU et le CAC réunis le 02/07/2015 se sont prononcés favorablement à la disposition suivante : Concernant le C2i niveau 1, pour les Licences mention Arts parcours-type Design, Prospective et Société, mention Arts plastiques et mention LEA, les compétences relatives au C2i niveau 1 seront travaillées dans le cadre des UE disciplinaires. La certification sera effectuée par le Département Mathématiques et Informatique, et le financement de cette certification sera effectué sur la ligne budgétaire GEVU. Cette disposition vaut pour le contrat quinquennal 2016-2020, et fera l'objet d'une évaluation en cours de contrat.

En termes de dispositifs, des séances de positionnement sont organisées en début d'année universitaire de façon à ce que l'étudiant(e) puisse avoir un aperçu des compétences qu'il (elle) ne maîtrise pas encore. Le test de positionnement conseille à l'étudiant(e) de suivre 0, 1 ou 2 des UE de formation proposées. L'UE de formation du premier semestre couvre en 24 heures (soit 2h par semaine) les domaines D2, D4 et D5 du référentiel. L'UE proposée au deuxième semestre (également de 24 heures) couvre les deux autres domaines du référentiel à savoir les domaines D1 et D3. Dans tous les cas, l'étudiant(e) passe l'épreuve de certification en deux temps : une partie à la fin du premier semestre, une autre à la fin du deuxième. A la fin de l'année, l'étudiant(e) obtient le certificat C2i 1 s'il a réussi les épreuves des 5 domaines de compétences (D1, D2, D3, D4 et D5) selon les modalités de contrôle des connaissances établies. Un domaine est obtenu à vie.

Si l'étudiant(e) a échoué à un ou plusieurs domaines et qu'il (elle) était présent(e) aux épreuves, il (elle) a la possibilité de repasser l'épreuve du (ou des) domaine(s) concerné(s) chaque année au cours de son cursus universitaire. Les étudiants ayant échoué à la certification C2i 1 précédemment peuvent repasser la certification l'année suivante (mais pas la formation) et doivent obligatoirement se présenter à un créneau d'inscription au CRIE en début d'année universitaire. Les étudiants n'ayant pas eu la possibilité de se former au C2i 1 lors de leur L2, (étudiants n'ayant pas été inscrits à UT2 en L2) pourront s'inscrire dans la limite du nombre de places disponibles.

Le C2i2e est mis en œuvre pour les étudiants des Masters MEEF, et le C2i2MEAD concerne plus spécifiquement des étudiants inscrits dans des parcours de géographie.

Focus sur...

Dans les composantes et services communs :

La DTICE prévoit de développer l'usage du ePortfolio (Objectif 5, Action 1).

2.3.5. Formation ouverte et à distance (FOAD)

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement			X		

L'Université Toulouse – Jean Jaurès compte un Service d'Enseignement à Distance (SED) qui permet aux étudiants de préparer à distance un diplôme de Licence (L1 L2 L3), Master (M1 et M2), un diplôme Universitaire (DU), relevant des parcours proposés par l'Université dans les domaines Arts, Lettres et Langues et Sciences Humaines et sociales.

Les formations proposées via le SED (cf. Annexe 2-3-5-a) peuvent correspondre à une année complète ou être proposées partiellement à distance, et sont détaillées ci-dessous (année universitaire 2014-2015) :

Domaines	Disciplines	Formations					
		Licence 1	Licence 2	Licence 3	Master 1	Master 2	Diplôme Universitaire
Arts Lettres et Langues	Allemand					1 UE	
	Anglais						Anglais 3 Littérat A.B
	Arabe						A B
	Catalan						A B
	Espagnol						
	Italien				Novembre 2014-2015		A B
	L.E.A. Anglais/Allemand						
	L.E.A. Anglais/Espagnol						
	L.E.A. Anglais/Russe						
	L.E.A. Anglais/Portugais						
	Lettres Classiques						Enc. Masters A
	Lettres Modernes						
	Ocitan	1 UE					A B
	Philosophie						
Portugais						A B	
Russe					2 UE	A	
Scandinave						A B1	

Domaines	Disciplines	Formations					
		Licence 1	Licence 2	Licence 3	Master 1	Master 2	Diplôme Universitaire
Sciences Humaines et Sociales	Anthropologie-Ethnologie	Novembre 2014-2015					
	Economie Sociologie						
	Gestion	Novembre 2014-2015	Novembre 2014-2015	Novembre 2014-2015			
	Géographie et Aménagement						
	Histoire						
	M.J.A.S.H.S. (mathématiques)						
	M.J.A.S.H.S. (informatique)						
	Psychologie						
	Sciences de l'éducation						
	Sciences du Langage						
Sociologie							

Tous les départements assurant des formations complètes au S.E.D proposent également des options.
Certaines options sont proposées par des départements n'assurant pas des formations complètes.
Légenda : ■ Année complète ■ Partiellement à Distance
Hors certaines UE spécifiques de suivi personnalisé

La préparation au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU A) est également accessible via l'enseignement à distance.

En 2014-2015, 3815 étudiants ont fait le choix de suivre leur formation à distance, soit 14% des 27 347 étudiants inscrits à l'Université Toulouse – Jean Jaurès.

Les étudiants inscrits via le SED bénéficient des services suivants :

- Un site internet avec des rubriques pratiques et l'actualité du SED
- Une plateforme pédagogique informatique « IRIS_SED » offrant l'ensemble des ressources pédagogiques et des services en ligne : les cours et compléments de cours numérisés, exercices et corrigés, forum, tutorat en ligne, classes virtuelles (pour certaines UE)
- Des cours papier envoyés à domicile
- Des regroupements sur le campus de l'Université
- Des devoirs papier et en ligne sur notre plateforme numérique IRIS_SED (pour certaines UE), et des corrigés personnalisés.

Un carnet de l'étudiant au SED est également mis à disposition de tous les étudiants (cf. Annexe 2-3-5-b)

Des correspondants pédagogiques « SED » sont présents dans chaque composante et assurent le lien entre les équipes pédagogiques en charge des diplômes ou des UE et le SED. L'offre de formation proposée fait l'objet d'une actualisation annuelle après dialogue entre le SED et les correspondants SED ; elle suit les contenus réalisés avec les étudiants inscrits sous le régime « contrôle continu » et tient compte des évolutions liées à chaque contrat quinquennal.

En FOAD, le pôle psychologie du Service de la Formation Continue propose depuis décembre 2014, le Diplôme d'Université « Autisme et Autres Troubles du Développement ». Les enseignements sont assurés en collaboration avec des spécialistes français et européens, en FOAD via une plateforme. Ce DU, proposé par le service Formation Continue en collaboration avec l'UFR de Psychologie de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, est conçu pour apporter un ensemble solide de connaissances aux professionnels qui souhaitent mieux appréhender les troubles de l'autisme. Le travail effectué durant la formation a pour objectif de permettre une amélioration de la pertinence des interventions des professionnels concernés et favorisera un meilleur fonctionnement en équipe pluridisciplinaire.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour ouvrir en FOAD, dans le cadre du contrat quinquennal 2016-2020, le Master mention « LLCER » parcours-type « Etudes romanes ».

Focus sur...

Pour l'ensemble de l'établissement :

Une réflexion est à l'œuvre pour le développement et l'évolution des formations en FOAD au niveau de l'établissement.

Dans les composantes et services communs :

L'UFR HAA a pour objectif de renforcer l'offre de formation au SED (Objectif 1, Action 2) et de développer l'offre de formation numérique (Objectif 1, Action 4).

Le SED prévoit la poursuite de l'accompagnement des étudiants du SED dont les contraintes diverses ne leur permettent pas de se déplacer à l'université (Objectif 1) et l'évolution de l'offre de formation à distance (Objectif 3).

La DTICE envisage de développer la Formation Ouverte à Distance (Objectif 2, Action 2). La DTICE prévoit également de multiplier les formations hybrides (présentiel et à distance) accessibles à tous publics (Objectif 1, Action 1) et de proposer des modalités de révision (intersession) à distance (Objectif 2, Action 4).

2.3.6. Stages

Dès l'élaboration du contrat 2011-2015, les stages ont été présents dans les architectures de Licences professionnelles et de Masters, et laissés à l'appréciation des équipes pédagogiques pour les Licences générales dont une partie a proposé un stage obligatoire ou facultatif.

Depuis la mise en conformité des Licences générales en Décembre 2013 (mise en application à la rentrée 2014), l'ensemble des Licences générales propose un stage obligatoire ou facultatif intégré au cursus en Semestre 6 du L3 (dispositif reconduit pour le contrat 2016-2020).

Le stage est également inclus dans une UE en S10 en M2 pour tous les Masters non MEEF dans l'architecture des formations pour le contrat 2016-2020. Les volumes horaires des stages sont déterminés par les équipes pédagogiques en fonction des besoins pédagogiques, et/ou du cadre législatif dans lequel s'inscrit la discipline (cas, par exemple, de la psychologie, qui est une profession à accès réglementé et avec un titre professionnel protégé). Dans le cas des Masters MEEF, l'expérience en milieu professionnel est bien sûr totalement intégrée à la formation, et ce d'autant plus depuis la mise en place de l'alternance en M2.

L'établissement a créé une [page web dédiée aux stages](#) afin de permettre un accès facilité aux conventions de stage (traduites en six langues), ainsi qu'à la plateforme P-Stage permettant, d'une part, la consultation d'offres de stages par les étudiants, et, d'autre part, le dépôt d'offres de stages par les entreprises et partenaires.

De plus, la réorganisation de l'actuelle DOSI en SCUIO-IP verra un renforcement du pôle « Relations Université-Entreprises/Stages/Taxe d'apprentissage » favorisant ainsi le maillage relationnel notamment du point de vue des stages.

Focus sur...

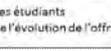
Dans les composantes et services communs :

L'UFR HAA envisage d'accompagner les étudiants à l'occasion des stages (Objectif 2, Action 3).

L'UFR LPM a pour objectif de porter une politique des stages (Objectif 2, Action 2) et de faire en sorte que des conventions de stage puissent être délivrées à nos anciens-étudiants diplômés jusqu'à un an après leur diplôme afin de favoriser l'insertion des diplômés, étudiants de Master (après vérification de la réglementation en vigueur) (Objectif 7, Action 7).

2.4. Accueil des publics spécifiques

L'accueil des publics spécifiques s'inscrit dans les axes suivants :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020 	Politique en matière de formation 2016-2020 
Accueil publics spécifiques	Axe 1a : Améliorer la réussite des étudiants Axe 1b : Harmoniser et conduire l'évolution de l'offre de formation	Axe 1 : L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université

Il s'articule également avec les axes stratégiques définis par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
	Axes du projet stratégique du contrat quinquennal de site - 2016-2020 	Accréditation 2016-2020 – Stratégie formation du site 
Accueil publics spécifiques	2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique 4. Améliorer la vie étudiante	3. Favoriser l'accès et l'orientation des différents publics

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement				X	

Depuis de nombreuses années, l'établissement a mis en place des dispositifs en direction des publics à besoins spécifiques, dont notamment les étudiants en situation de handicap et les étudiants sportifs de haut niveau (international, national ou régional).

Etudiants en situation de handicap

En 2014-2015, 650 étudiants en situation de handicap sont inscrits à l'Université Toulouse – Jean Jaurès (pour repère : 461 étudiants en 2012, soit près de 200 étudiants en situation de handicap en plus en deux ans).

Depuis 2010, l'établissement s'est doté d'une charte des étudiant(e)s en situation de handicap dont les objectifs sont les suivants :

« L'Université se donne pour objectifs de rétablir l'égalité des chances entre étudiant-e-s valides et en situation de handicap :

- en renforçant l'autonomie de ces derniers,
- en veillant à leur rendre accessibles tous ses locaux,
- en améliorant la cohérence et la lisibilité du dispositif d'accueil des étudiant-e-s en situation de handicap. »

Un « Pôle des étudiant(e)s en situation de handicap » existe au sein de la Division de la Vie Etudiante (DIVE), lequel est piloté par le Chargé de mission handicap de l'Université et dirigé par un responsable administratif. Par ailleurs, un réseau de correspondants pédagogiques a été déployé au sein des composantes afin de faciliter les démarches des étudiants.

Les étudiants peuvent ainsi bénéficier des aides suivantes :

- un accueil personnalisé, un suivi et un soutien tout au long de leur parcours d'études ;
- des aides humaines et techniques : tutorat, prise de notes, interprète en Langue des Signes Française (LSF) ; accompagnement sur les chaînes d'inscription, en bibliothèque ; adaptation de documents (transcription de textes en braille, agrandissement de textes...) ; mise à disposition d'ordinateurs adaptés aux basses visions et équipés de

matériel ergonomique ; salle de repos, coin repas ; accès aux contenus de cours facilités (mise à disposition des cours du SED en régime contrôle continu) ; accès aux salles de cours facilité ;

- un aménagement des études : aménagement du rythme de la formation ; aménagement d'examens (mise en place d'un temps de composition majoré, sujets en braille ou agrandis...).

Sportifs de Haut Niveau (SHN)

Depuis plusieurs années, l'Université Toulouse - Jean Jaurès souhaite faciliter l'organisation du cursus universitaire pour les étudiants qui vivent un « double projet » : tous les sportifs de haut-niveau inscrits sur les listes du ministère de la jeunesse et des Sports, dès lors qu'ils en émettent le souhait par un acte de candidature, bénéficient du statut d'étudiant «*sportif de haut-niveau*».

Pour les autres étudiants sportifs, deux autres listes existent :

- Les Universités toulousaines se sont unies pour créer le statut «*Bon Niveau National*». Ce statut permet à tous les étudiants proches du haut niveau, parfois inscrits dans un processus impliquant un entraînement quotidien et de nombreux déplacements sportifs, de bénéficier des mêmes avantages que les sportifs de haut-niveau inscrits sur les listes ministérielles.
- L'Université Toulouse - Jean Jaurès, dans sa volonté de favoriser la dynamique sportive dans l'établissement a aussi créé le label «*Bon Niveau Universitaire* ». Ce statut regroupe :
 - Les étudiants de bon niveau inter-régional fédéral,
 - Les étudiants de bon niveau national universitaire impliqués dans les équipes sportives de l'université.

Le statut « Sportif de Haut Niveau » offre :

- un accompagnement privilégié avec un enseignant référent et un tutorat spécifique,
- la possibilité d'un aménagement du cursus (une année faite en deux ans, sous certaines conditions),
- l'exonération des cours du SED,
- le choix des groupes de TD,
- la possibilité de report d'examens,
- la possibilité de cours complémentaires en fonction des impératifs sportifs.

L'Université Toulouse – Jean Jaurès s'est dotée d'une Charte des Sportifs de Haut Niveau dont les objectifs sont les suivants :

- « - De rappeler les dispositions prises par l'Université en vue de favoriser la réussite universitaire de ses étudiants SHN, tout en préservant les conditions de leur réussite sportive.
- De définir les engagements des étudiants concernés par ces dispositions.
- De rappeler le fonctionnement général du dispositif. »

Etudiants relevant de l'Article 10 du Cadre National des Formations (CNF)

L'article 10 du CNF liste les situations spécifiques suivantes : étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, femmes enceintes, étudiants chargés de famille, étudiants engagés dans plusieurs cursus,

étudiants handicapés, artistes et sportifs de haut niveau.

Comme indiqué précédemment, l'établissement dispose déjà de dispositifs à destination des étudiants en situation de handicap et des étudiants sportifs de haut niveau, et maintiendra ces dispositifs pour le contrat quinquennal 2016-2020.

Sous l'impulsion du Vice-président CFVU et du Vice-président Etudiant (VPE), un travail s'est d'ores et déjà engagé pour la rédaction d'une charte concernant les étudiants ayant une activité professionnelle. Une présentation de la version 0 de cette charte a été réalisée en bureau de l'Université par le VPE, et le travail se poursuit pour en parfaire la rédaction afin qu'elle réponde simultanément aux besoins et aux exigences du cadre légal. Ce travail va également prendre en compte le lien avec les autres publics spécifiques relevant de l'article 10 du CNF, ainsi que cela a été évoqué en CFVU.

A l'adresse de tous les étudiants, et, de fait, de ceux relevant de l'article 10 du CNF, l'établissement dispose d'un Service d'Enseignement à Distance qui permet aux étudiants de suivre leurs enseignements en bénéficiant de supports pédagogiques, d'une plateforme pédagogique Moodle spécifique (IRIS-SED), et, selon les formations, de regroupements pédagogiques (regroupements semaine ou samedi).

Focus sur...

Dans les composantes et services communs :

L'UFR LPM a pour objectif d'améliorer l'accès pour les personnes en situation de handicap (Objectif 2, Action 6) et l'accueil des étudiants étrangers en mettant en place, en lien avec la DIVE, un dispositif particulier au niveau de la composante (Objectif 2, Action 7).

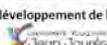
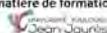
Le SED prévoit la poursuite de l'action d'accompagnement en faveur de certains publics spécifiques du SED (Objectif 2)

La DIVE prévoit d'améliorer l'accueil (Objectif 1), de faciliter l'intégration des étudiants dans l'établissement et dans son environnement (Objectif 2) et de développer l'atelier de transcription (Objectif 4).

Le service de la Formation Continue a pour objectif de développer le Dispositif d'Accompagnement de Retour aux Etudes (DARE) [Thématique 1]. Les objectifs de ce dispositif sont les suivants : 1/ Participer à la réussite de ces stagiaires : Informer sur les modalités pratiques d'inscription à l'UT2J, sur les dispositifs de financement d'études et sur les règles à suivre pour bénéficier de ces dispositifs de financement ; Informer sur le dispositif de validation d'acquis, le cas échéant instruire le dossier de validation d'acquis ; Informer sur les formations dispensées à l'UT2J, sur les débouchés professionnels ; Orienter, voire proposer un bilan de compétences (CBC) ; Accompagner ces stagiaires durant leurs études par un tutorat spécifique FC : accueil dans la composante, informations diverses (accès aux bibliothèques, activités culturelles et sportives, restauration sur place ...), suivi pédagogique durant l'année... ; 2/ Assurer une visibilité importante de la mission de FTLV au sein et hors de l'UT2J ; 3/ Impliquer les composantes pédagogiques dans cette mission de Formation Professionnelle Continue.

2.5. Orientation et insertion professionnelle

L'orientation et l'insertion professionnelle s'inscrivent dans les axes suivants :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020 	Politique en matière de formation 2016-2020 
Orientation et insertion professionnelle	Axe 1a : Améliorer la réussite des étudiants Axe 1c : Favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne Axe 3a : Affirmer le lien Recherche-Formation pour l'ensemble des années d'étude L, M, D	Axe 2 : La dynamisation et la démocratisation du pilotage et de l'évaluation de notre offre de formation

Elles s'articulent également avec les axes stratégiques définis par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
	Axes du projet stratégique du contrat quinquennal de site - 2016-2020 	Accréditation 2016-2020 – Stratégie formation du site 
Orientation et insertion professionnelle	4. Améliorer la vie étudiante	3. Favoriser l'accès et l'orientation des différents publics

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement				X	

Depuis de nombreuses années, l'établissement développe les actions d'orientation et d'insertion professionnelle en direction de l'ensemble des publics.

L'accompagnement des choix de formations des lycéens : il se décline à l'Université et en Région, dans les lycées, lors des manifestations et salons, et à distance. A l'Université sont réalisées les Journées d'immersion des élèves de première (PDMF), qui se déclinent également en Région depuis 2014, la Journée Portes Ouvertes (JPO), les journées d'intégration (parrainage) lors de la période d'inscription. Dans les lycées, l'établissement apporte sa contribution aux journées d'orientation ou aux forums sur les métiers. L'établissement a développé sa présence sur les manifestations et salons en participant de manière régulière à Infosup, au Salon Studyrama (à Toulouse et à Paris), au Salon Form'Avenir, au Salon Handi-alternance, au Salon de l'alternance... L'orientation active permet l'accompagnement à distance des futurs étudiants et ce depuis 2008. Par ailleurs, sont également réalisés une séance d'information destinée aux étudiants préparant le DAEU A, ainsi que des entretiens individuels tout au long de l'année.

L'accompagnement des étudiants, tout au long de leur parcours, dans la construction de leur projet de formation et d'insertion : sont réalisés des accueils et conseils individuels pendant la période des inscriptions afin d'accompagner les choix des étudiants, ainsi que des séances d'informations sur les parcours, les poursuites d'études, les orientations professionnelles à chaque niveau du cursus de formation, et ce de manière adaptée à chaque filière. Des ateliers méthodologiques sont également proposés pour les étudiants de tous niveaux et toutes disciplines : bilan/projet, atelier stage, ateliers CV, lettre de candidature...

L'accompagnement à la réorientation : il fait l'objet d'un dispositif spécifique articulant des réunions d'information, des ateliers d'aide à la réorientation, une rencontre annuelle avec d'autres organismes de formation...

L'accompagnement à l'insertion professionnelle : il est réalisé via des interventions

spécifiques et ponctuelles dans le cadre de certains enseignements de licence ou de master, lors de séances d'information en licence professionnelle, lors d'ateliers (stage, outils de la recherche d'emploi), lors de rencontres étudiants-professionnels, lors du forum annuel d'entreprises...

L'établissement s'inscrit également dans le cadre des axes développés dans le Schéma Régional d'Information pour l'Orientation des lycéens, en lien avec le Service Public de l'Orientation pour tous (SPO). L'établissement est investi dans le travail engagé au niveau académique dans plusieurs pôles du Continuum Bac-3/+3.

2.5.1. BAIP

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement				X	

Depuis la Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007, l'Université Toulouse – Jean Jaurès s'est dotée d'un BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle), qui trouve place au sein du SCUIO-IP (actuellement dénommé DOSI – Direction de l'Orientation, des Stages et de l'Insertion).

Les missions du BAIP ont été renforcées par la Loi du 22 Juillet 2013 (Article 24). En charge de la collecte et de la diffusion des offres de stages et d'emploi, les BAIP ont désormais également pour mission « de favoriser un accès égal aux stages à tous [leurs] étudiants », « de préparer les étudiants qui en font la demande aux entretiens préalables aux embauches » et « de recenser les entreprises offrant des possibilités de stage professionnel ».

Un travail de réorganisation de la DOSI a été engagé afin de rendre sa visibilité meilleure en direction des publics, tant dans son organisation fonctionnelle que dans son appellation, favorisant par voie de conséquence son positionnement et son identification au plan local, régional et national.

Cette réorganisation, dont l'examen est actuellement en cours, doit permettre d'identifier deux pôles : « Accompagnement des publics » et « Relations Université Entreprises-Stages-Taxe d'apprentissage ».

Le pôle « Accompagnement des publics » reposera sur les missions d'orientation, d'accompagnement, d'information documentaire et d'aide à l'insertion professionnelle. Il sera également chargé d'organiser les différents salons d'information à l'attention notamment des lycéens.

La mise en place d'un pôle « Relations Universités Entreprises-Stages-Taxe d'apprentissage » poursuit un triple objectif de développement en favorisant le croisement des contacts de ces trois axes afin de tisser et renforcer les liens avec les milieux socio-économiques, associatifs et culturels en les sollicitant de manière ciblée. L'analyse croisée des implications (déjà effectives ou à développer) des partenaires extérieurs dans nos formations (via le versement de la taxe d'apprentissage, l'accueil de stagiaires et, dans un certain nombre de cas, l'embauche de diplômés à l'issue d'un stage) permettra de rendre efficient et le plus complémentaire possible le maillage relationnel avec ces partenaires, et ce, au bénéfice des formations et des étudiants.

2.5.2. OVE

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement				X	

Les attributions de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) au sein de l'établissement ont été réaffirmées dès 1992. L'OVE fait institutionnellement partie de la Direction de l'Evaluation, des Etudes et de la Prospective (DEEP). L'OVE est constitué de 3 pôles : le suivi des parcours des différents publics étudiants, l'étude du devenir et de l'insertion professionnelle des diplômés et l'évaluation des formations et des enseignements. Chaque pôle est pris en charge par un ingénieur d'études.

Les données de flux et d'insertion sont fournies par l'OVE. Ces données existent pour toutes les formations de notre établissement. L'OVE enquête les diplômés de LPro, Master, Doctorat et DAEU A sur plusieurs temporalités (6, 18 et 30 mois) après l'obtention de leur diplôme. Cela répond à la fois à la demande du MENESR pour les enquêtes LPro et Masters, mais aussi à la nécessité d'afficher l'insertion professionnelle des diplômés de nos formations.

Comme indiqué dans la partie diagnostic, certains obstacles viennent freiner les ambitions de l'établissement quant au suivi de certains de ces publics, notamment les sortants sans diplôme. Si les freins actuels (décrits précédemment) pouvaient être levés, cela donnerait l'opportunité de travailler de manière fine sur les parcours étudiants et sur les raisons amenant les publics à engager des parcours de formation moins linéaires que dans les contrats précédents. Lors de la restitution des premiers résultats de l'enquête sur la mise en œuvre des dispositifs en matière d'orientation et d'insertion professionnelle (MENESR, 12 juin 2015), ce point a fait l'objet de nombreux échanges, témoignant de l'importance d'une évolution à conduire au bénéfice de tous.

Pour le contrat 2016-2020, l'Université Toulouse – Jean Jaurès développera l'articulation entre l'OVE et les responsables de formation afin de pouvoir améliorer les taux de réponse aux enquêtes d'insertion professionnelle. Par ailleurs, la mise en place des conseils de perfectionnement (hors LPro pour lesquels ils sont déjà en place) permettra de développer la prise en compte des résultats des enquêtes relatives à l'évaluation des formations dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité des formations.

Focus sur...

Dans les composantes et services communs :

L'UFR HAA envisage de favoriser la connaissance du monde professionnel (Objectif 2, Action 1) et de renforcer l'information des étudiants sur les débouchés professionnels (Objectif 2, Action 2).

Pour la Journée Portes Ouvertes (JPO), l'UFR LPM souhaite bâtir un projet commun au sein de l'UFR (Objectif 2, Action 1). Cette UFR prévoit également de développer des actions en

lien avec l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants : informer sur les métiers/débouchés, animer des rencontres avec des professionnels/anciens, développer des réseaux professionnels/étudiants, favoriser leur visibilité sur Viadeo/Linkedin... (Objectif 2, Action 2). L'UFR LPM a également pour objectif d'accompagner les étudiants dans leurs projets d'études (par exemple, accompagnement sur les chaînes d'inscription, réorientation, fléchage pluriannuel basé sur les parcours étudiants – suivi de cohorte OVE, informer sur les poursuites d'études en L, M, D, les concours, etc.) (Objectif 7, Action 5) et de solliciter la DOSI pour des interventions dans l'UFR (au centre de ressources du nouveau bâtiment) (Objectif 7, Action 6). Par ailleurs, l'UFR LPM souhaite créer un réseau de professionnels, afin de les impliquer dans les conseils, notamment conseils de perfectionnement (Objectif 8, Action 5).

L'UFR SES prévoit d'organiser des manifestations « Matinales des pro » autour de la présence de partenaires professionnels susceptibles d'intéresser plusieurs disciplines (Objectif 2, Action 2), de maintenir une manifestation pour la remise des diplômes de Master (Objectif 2, Action 3), et de poursuivre la mise en place d'ateliers coaching en direction des étudiants initiée cette année projet des clefs pour l'emploi en partenariat avec des professionnels (Objectif 2, Action 4).

L'ISTHIA dispense des formations professionnalisantes dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de l'alimentation (plus de 1000 étudiants répartis sur 3 sites : Toulouse, Foix, Kuala Lumpur). Nous développons un réseau ISTHIA qui a pour objectifs : qualifier le devenir des anciens sur 20 ans, identifier les métiers et les nouvelles attentes des secteurs concernés, favoriser l'insertion professionnelle de nos étudiants, et organiser annuellement des journées professionnelles et de rencontres entre les anciens et les étudiants.

L'ESPE a pour objectif d'améliorer ses procédures d'orientation et de réorientation des étudiants (Objectif 2, Action 6).

Le service de la Formation Continue souhaite engager fermement l'établissement dans une politique d'alternance en analysant l'offre de formation initiale actuelle et dégager les secteurs les mieux adaptés au dispositif de l'alternance, en recensant les freins éventuels au déploiement de l'alternance, en rédigeant une proposition de changement de rythme aux différents responsables pédagogiques, et en finalisant le travail du groupe « pédagogie de l'alternance » (Thématique 4). Ce service souhaite également organiser le suivi de l'insertion professionnelle des stagiaires (Thématique 6).

La DTICE envisage de mettre en places des MOOC d'orientation/insertion à distance (Objectif 2, Action 3) et de déployer des outils d'orientation, dont la cartographie régionale de l'offre de formation (Objectif 5, Action 2). La DTICE prévoit également d'étoffer une collection vidéo sur « l'après université » (Objectif 3bis).

Le CIAM souhaite initier les étudiants aux métiers de l'action culturelle et du spectacle (Objectif 4).

2.6. Entrepreneuriat

L'entrepreneuriat s'inscrit dans les axes suivants :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020	Politique en matière de formation 2016-2020
	Entrepreneuriat	
	Axe 1c : Favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne	

Il s'articule également avec les axes stratégiques définis par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès	Axes du projet stratégique du contrat quinquennal de site - 2016-2020	Accréditation 2016-2020 – Stratégie formation du site
	Entrepreneuriat	
	3. Intensifier les relations avec le monde socio-économique	4. Entrepreneuriat

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement			X		

Au-delà de son engagement dans la démarche du site, l'Université Toulouse – Jean Jaurès participe depuis trois éditions au concours CRECE (Concours Régional des Etudiants Créateurs d'Entreprise) de Midi-Pyrénées. Le Concours Régional des Etudiants Créateurs d'Entreprise est une manifestation créée afin de sensibiliser les étudiants et les enseignants au thème de la création d'entreprise. Le CRECE donne ainsi aux étudiants la possibilité de découvrir la réalité d'une entreprise en décomposant tous les aspects de sa création. A travers ce concours, les étudiants apprennent donc à connaître leur futur environnement de travail et peuvent en comprendre tous les enjeux. Ils intègrent la voie entrepreneuriale dans une logique de choix professionnel. Le CRECE permet aussi à l'étudiant de développer des idées, des projets qui lui tiennent à cœur sans obligation de s'engager dans la création concrète de l'entreprise. En effet, à la suite du concours, il tient à chacun de se lancer ou non dans l'aventure et de devenir chef d'entreprise. Le CRECE est ouvert à tous les **étudiants inscrits dans l'un des 14 établissements organisateurs** et dont plus de 75% du temps des études est réalisé en Midi-Pyrénées. Les étudiants ayant quitté depuis moins d'un an l'un de ces établissements et n'étant pas inscrit dans une formation d'enseignement supérieur, sont aussi admis.

Lors de l'édition 2013, un projet a été primé et lors de l'édition 2014, les trois projets déposés par des étudiants de l'Université ont été primés.

A l'issue de la 14^{ème} édition, les 4 projets d'étudiants d'UT2J (sur 28 projets en compétition) ont été récompensés :

- Le projet « Manufacture de guidon » (Master Design) est 3^{ème} et a remporté un prix de 3 000 €
- Le projet « Soleil vert » (L3 Economie-Sociologie) est ex aequo à la 8^{ème} place, avec le prix spécial du jury et a remporté un prix de 600 €
- Le projet « AD Design » (Master Design) et « Green wheel » (L3 Economie-Sociologie) sont en 8^{ème} place ex aequo et ont remportés 300 € chacun.

2.7. Interaction avec l'enseignement secondaire

L'interaction avec l'enseignement secondaire s'inscrit dans les axes suivants :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020 	Politique en matière de formation 2016-2020 
Interactions avec le secondaire	Axe 1a : Améliorer la réussite des étudiants	Axe 1 : L'amélioration de la lisibilité de notre offre de formation et la mise en valeur de la richesse et de la variété des parcours possibles dans notre université

Il s'articule également avec les axes stratégiques définis par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
	Axes du projet stratégique du contrat quinquennal de site - 2016-2020 	Accréditation 2016-2020 – Stratégie formation du site 
Interactions avec le secondaire	4. Améliorer la vie étudiante	3. Favoriser l'accès et l'orientation des différents publics

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement				X	

Les interactions avec l'enseignement secondaire peuvent prendre des formes plurielles. En effet, dans le cadre des dispositifs d'information et d'orientation des liens privilégiés sont entretenus avec l'enseignement secondaire dans le cadre des journées d'immersion des premières (Parcours de Découverte des Métiers et des Formations [PDMF]), des forums Métiers ou Orientation au sein des lycées ou de la venue de lycéens dans l'établissement pour assister à des cours sur le campus.

Des partenariats avec des établissements du secondaire sont également établis autour de projets sportifs et culturels menés par le SUAPS et le CIAM.

L'Université contribue également à l'accompagnement des lycéens en situation de handicap dans la poursuite d'études supérieures, dans le cadre de la demi-journée d'information et de sensibilisation aux parcours post-bac organisée par le Rectorat de l'académie de Toulouse et l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées. Cette demi-journée s'adresse aux élèves en situation de handicap des classes de première et de terminale afin de préparer leur entrée à l'université en 2015, ainsi qu'à leurs familles, ou aux professionnels et à l'ensemble des personnes concernées.

Un lien fort est présent également entre les IUT et les lycées en ce qui concerne les Licences professionnelles, avec notamment la participation d'enseignants dans les formations.

Cette collaboration entre l'UT2J et les établissements d'enseignement secondaires voisins se traduit aussi dans l'ouverture de certains séminaires ou ateliers récurrents ou plus ponctuels autour de manifestations scientifiques à des élèves de CPGE (Saint-Sernin, Pierre de Fermat) ou de lycées (Saint-Sernin, Bellevue), par exemple dans le cadre du séminaire Poéthiques (PLH-CAS) ou des manifestations scientifiques organisées autour de la Saison de l'Afrique du Sud en France en 2013 (CAS). Cette ouverture permet d'initier les élèves de ces établissements à des activités de formation adossées à la recherche, spécifiques à un établissement universitaire comme l'UT2J.

L'établissement est également fortement impliqué dans le Diplôme Supérieur d'Arts appliqués (DSAA) en collaboration avec le Lycée Rive Gauche.

Dans le cadre d'une convention de site, ont, par ailleurs, été organisées durant le dernier contrat trois éditions de la « Journées des COP » à destination des Conseillers d'Orientations-Psychologues (COP). Ces journées ont connu une forte adhésion tant du côté des SCUIO-IP que de celui des COP mais compte tenu de la fin de la convention actuelle, la poursuite de cette action doit faire l'objet d'échanges au niveau de l'UFTMiP.

Dans le cadre du Continuum Bac-3/+3, l'établissement a réactualisé l'ensemble des conventions CPGE et étendu le nombre de lycées partenaires avec un déploiement en Région (cf. Annexe 2-7-a).

Focus sur...

Pour l'ensemble de l'établissement :

Compte tenu de la pluralité des actions engagées au sein de l'établissement, il est important que celui-ci puisse améliorer l'identification précises de celles-ci car une partie d'entre elles relèvent des initiatives individuelles d'enseignants-chercheurs en contact avec leurs collègues du secondaire, témoignant ainsi de la réalité déjà existante du continuum Bac - 3/Bac +3.

Dans les composantes et services communs :

L'UFR LPM envisage de développer des dispositifs de valorisation de l'offre de formation (rapprochement avec le SAIO dans le cadre du continuum Bac-3/Bac+3, valorisation de la filière littéraire...) (Objectif 1, Action 6). L'UFR LPM souhaite également renforcer les liens avec le secondaire (journées d'immersion, membres extérieurs dans les conseils de perfectionnement, liens privilégiés avec les établissements toulousains : lycées rive gauche, lycées ayant une convention CPGE, etc.) (Objectif 8, Action 2).

2.8. Evaluation des apprentissages, contrôle des connaissances et des compétences

L'évaluation des apprentissages, le contrôle des connaissances et des compétences s'inscrivent dans les axes suivants :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020	
	Politique en matière de formation 2016-2020	
Evaluation des apprentissages, contrôle des connaissances et des compétences	Axe 1b : Harmoniser et conduire l'évolution de l'offre de formation Axe 5c : Développer les usages, les réseaux et les infrastructures du numérique	

Elle s'articule également avec les axes stratégiques définis par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
 UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès	Axes du projet stratégique du contrat quinquennal de site - 2016-2020	Accréditation 2016-2020 – Stratégie formation du site
	 Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées	 Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées
Evaluation des apprentissages, contrôle des connaissances et des compétences	2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique	2. Améliorer la qualité des formations et la réussite des étudiants

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement				X	

L'évaluation des apprentissages et le contrôle des connaissances fait l'objet, à l'échelle de l'établissement, d'une Charte du contrôle des connaissances (voir Annexe2-8-a) qui est réactualisée de manière régulière depuis sa création en 1999.

Cette charte précise les éléments relatifs aux modalités du contrôle des connaissances, à la préparation des épreuves d'évaluation des connaissances, au déroulement des épreuves, aux corrections et résultats, aux règles de passage en année supérieure, aux dispositifs spécifiques, à la Commission de recours hiérarchique. Elle comporte par ailleurs des annexes spécifiques aux épreuves de remplacement, aux principes généraux de validation des diplômes, aux procédures en cas de fraude, à la prévention du plagiat...

Au sein des conseils de chaque composante (UFR et ECI) sont votées les modalités de contrôle des Unités d'Enseignement (UE) composant les diplômes, et ce dans un délai maximal de 4 semaines après le début des enseignements. Ces modalités sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et bien sûr dans le cadre des enseignements. Lors de la Conférence des Formations du 27/09/2013, dans le cadrage relatif à la mise en conformité des Licences générales, était mentionné la nécessité de « diversité et [de] progressivité de l'évaluation du travail des étudiants : permettre à chacun de se confronter, pendant le cursus de Licence, à tous les types d'évaluation => individuel et collectif, évaluation sur table, dossier, oral, exposé... ». Ceci a également l'avantage de permettre le développement des compétences écrites et orales des étudiants lors d'évaluations individuelles ou collectives organisées de manière progressive au cours du diplôme.

Ceci s'inscrit, par ailleurs, dans la démarche de mise en place du Contrôle Continu Intégral (CCI) pour l'ensemble des Licences générales. L'établissement a établi le principe général de cette mise en place qui respectera le cadre légal avec le maintien de la seconde session pour les étudiants et dont la mise en œuvre va être préparée, durant l'année 2015-2016, en concertation avec les composantes et plus spécifiquement les responsables de diplômes. En effet, si le principe général s'applique à tous, la mise en œuvre doit tenir compte des spécificités de chaque mention et parcours-types de Licences générales afin que les modalités de contrôle des connaissances et des compétences définies le soit au bénéfice de chacun des acteurs : étudiants, équipes pédagogiques et établissement. La pertinence du passage au Contrôle Continu Intégral trouve en effet sa place dans une approche pédagogique favorisant le travail régulier des étudiants avec des *feed back* au cours du semestre afin qu'ils puissent réguler leurs efforts, connaître les connaissances et compétences acquises, en cours d'acquisition ou à acquérir, au sein de chacune des UE composant les années d'un diplôme conçu en progressivité sur trois ans. Il est, par ailleurs, à

constater que dans les UE qui ont déjà mis le CCI durant le contrat quinquennal le taux d'assiduité en cours est favorisé, amenant un taux de présence aux examens plus élevé. Ceci permet simultanément d'œuvrer contre le décrochage universitaire.

L'évaluation des compétences est implicitement liée à l'activité pédagogique. Ce lien trouve place dans l'activité quotidienne des enseignants et enseignants-chercheurs, et l'on peut d'ores et déjà en trouver une illustration plus prégnante dans les formations dites à visée professionnelle (Licences professionnelles notamment).

Le contrat quinquennal à venir permettra de pouvoir travailler de manière concertée, au niveau de l'établissement (équipes pédagogiques, conseils de perfectionnement, commissions et conseils centraux...) afin que les compétences puissent prendre une place plus visible dans l'organisation même des formations. La mise en place des conseils de perfectionnement (déjà existants pour toutes les Licences professionnelles et certains Masters) va contribuer à une plus large prise en compte des compétences pour chaque type de diplôme.

Les évolutions liées au Compte Personnel de Formation (CPF) nous amènent à envisager cette évolution en lien avec les enjeux de la « Formation tout au long de la vie (FTLV) » pour permettre une identification des compétences de modules de formation attractifs, entre autres, dans le cadre de la formation qualifiante.

Par ailleurs, la publication du « Livre blanc. La démarche ePortfolio dans l'enseignement supérieur français » nous a amené à réaliser une étude des différents outils existants en la matière afin de choisir celui qui serait le plus adapté aux besoins pluriels en lien avec les objectifs au sein de l'établissement, dont notamment :

- aspects pédagogiques,
- fonctionnalités attendues (générales/pour l'étudiant/pour le tuteur/d'administration),
- aspects techniques (intégration au Système d'information (SI), malléabilité, interopérabilité, multi-connexion, normes et standards)
- attributs (modalités d'identification, passerelles vers le SI),
- portabilité (imports/exports, interactions, mobilité)
- ergonomie (facilité d'utilisation, aides texte/audio/vidéo),
- communauté (taille, participation, langue, formation...),
- coût (open source / licence / cotisation).

Le bureau de l'Université s'est prononcé pour l'utilisation de Mahara qui présente plusieurs avantages : facilité d'utilisation, outil *open source*, interactivité avec la plateforme Moodle, import et export de CV normalisé (Leap2a), export vers les réseaux sociaux (linked-in/viadeo/twitter/google+/facebook), développement possible de connecteurs pour l'interopérabilité, par exemple, avec Apogée (permettant un lien entre les contenus des suppléments au diplôme) et l'ePortfolio de compétences.

Si les compétences sont fréquemment définies sous l'angle des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, il n'en demeure pas moins qu'elles sont encore perçues comme pouvant être en opposition avec les connaissances, et à ce titre il peut encore être constaté une certaine résistance quant à la prise en compte des compétences dans les formations. Pour les formations hors Masters MEEF (déjà engagés dans cette démarche puisque la constitution d'un ePortfolio numérique est nécessaire), l'année universitaire 2015-2016

devrait permettre de préparer l'utilisation de l'ePortfolio pour que chaque étudiant(e) et chaque enseignant(e) puisse se l'approprier afin, qu'à terme, une « culture compétences » puisse se mettre durablement en place. Simultanément, un travail plus technique se mettra en place pour que puissent se développer les connecteurs nécessaires à l'interopérabilité avec le SI, en lien avec le groupe de travail qui s'est mis en place au plan national.

Focus sur...

Pour l'ensemble de l'établissement :

L'établissement ayant réalisé le choix de l'outil technique pour l'ePortfolio numérique de compétences, l'année 2015-2016 doit permettre la présentation puis l'appropriation de celui-ci par les usagers. Un travail collaboratif est à engager, d'une part, entre les composantes et la DTICE, et, d'autre part, doit permettre le développement des connecteurs entre Mahara et Apogée.

Dans les composantes et services communs :

L'UFR HAA prévoit d'identifier la spécificité des compétences acquises par les étudiants dans leurs formations (Objectif 2, Action 4). L'UFR de Psychologie a pour objectif de construire les compétences de psychologues au service de la société. Même si la proportion d'étudiants de psychologie appelés ultimement à devenir psychologues est limitée, cette UFR souhaite mener des actions afin de permettre l'acquisition des savoirs théoriques, méthodologiques et humains à la hauteur de l'exigence de ce métier (Objectif 3).

2.9. Formation et accompagnement des enseignants et enseignants-chercheurs

La formation et l'accompagnement des enseignants et enseignants-chercheurs s'inscrivent dans les axes suivants :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès		
	Axes stratégiques de développement de l'établissement 2016-2020	Politique en matière de formation 2016-2020
Formation et accompagnement des enseignants et des enseignants-chercheurs	Axe 5c : Développer les usages, les réseaux et les infrastructures du numérique	Axe 3 : L'appropriation des outils techniques et relationnels porteurs de nouvelles pratiques en matière d'orientation, d'apprentissage et d'enseignement

Ils s'articulent également avec les axes stratégiques définis par l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) :

Dossier d'accréditation 2016-2020		
UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès		
	Axes du projet stratégique du contrat quinquennal de site - 2016-2020	Accréditation 2016-2020 – Stratégie formation du site
Formation et accompagnement des enseignants et des enseignants-chercheurs	2. Augmenter la lisibilité de l'offre de formation et l'innovation pédagogique	2. Améliorer la qualité des formations et la réussite des étudiants

Maturité du dispositif	1	2	3	4	5
Positionnement de l'établissement			X		

Un plan annuel de formation est mis en place depuis plusieurs années avec l'appui de la DRH (Pôle de Gestion des Compétences) et avec une volonté d'être au plus proche des usages et des besoins.

Concernant les usages du numérique, il vise à travailler sur la notion de culture numérique de la communauté universitaire en ciblant 4 thématiques : "La boîte à outils de l'enseignant", "A l'aise avec le numérique", "Communiquer sur le web", "Concevoir des ressources numériques".

En 2013-2014, 40 formations ont été proposées. En complément, depuis la rentrée 2013 un espace de formation des personnels a été mis à disposition sur la plateforme pédagogique. Cet aspect formation est également complété par des actions permanentes (ateliers, retours d'usages, accompagnement de projets) et un accompagnement au quotidien via un dispositif d'appui à l'usage du numérique composé de moniteurs étudiants et la mise en place de Référents Usages du Numérique (RUN – anciennement correspondants ENT). A la rentrée 2014, par ailleurs, a eu lieu une expérimentation d'accueil des nouveaux arrivants par les correspondants RUN de l'UFR LLCE et ce dispositif doit être déployé sur l'ensemble de l'établissement à la rentrée 2015.

Le Plan annuel de formation de l'établissement permet également de répondre à d'autres besoins en termes de formation des enseignants, en dehors des aspects liés au numérique.

Par ailleurs, à compter de la rentrée 2015 au sein de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, via le Service Inter-Universitaire de Pédagogie (SIUP) tous les enseignants entrant en poste suivront une formation, obligatoire ou facultative selon les établissements membres, à la pédagogie via le programme IDEX FORMES (Formation des Enseignants du Supérieur). Ainsi qu'indiqué dans le rapport d'auto-évaluation de l'UFTMiP, ce programme « apporte de nouvelles missions [au SIUP] en lui confiant la formation des nouveaux enseignants-chercheurs à la pédagogie, la formation des conseillers pédagogiques au sein des établissements et d'animer le réseau déjà existant des services DTICE/SUP dans les universités qui sont chargés de conseiller et accompagner les enseignants du supérieur dans leurs pratiques d'enseignement ». (cf. Annexe 2-9-a).

Il conviendra d'être attentif à la complémentarité et à la non redondance de ces différents dispositifs afin de répondre au mieux aux attentes des enseignants et enseignants-chercheurs en matière de pédagogie.

Focus sur...

Dans les composantes et services communs :

L'ESPE souhaite anticiper et accompagner les bouleversements pédagogiques imminents liés au numérique (Objectif 4).

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LA POLITIQUE DE
RECHERCHE

www.univ-tlse2.fr

1/ La recherche à UT2J

La dernière campagne d'évaluation du HCERES a confirmé la bonne tenue de la recherche à UT2J. La quasi totalité de nos laboratoires et structures fédératives ont été bien évalués et encouragés dans leur stratégie scientifique pour le prochain quinquennal 2016-2020. Quelques évolutions vont marquer cette nouvelle ère qui débute dans un paysage extrêmement stable : transformation de l'IRIEC en CEIIBA, division d'OCTOGONE en OCTOGONE-LORDAT et CERPPS, nouvelle dénomination du LARA-SEPPIA.

Nos laboratoires des secteurs ALL et SHS, tant les UMR que les Equipes d'Accueil, doivent pouvoir compter sur l'appui de tous les services de l'établissement, au-delà de ceux qui sont regroupés dans la Maison de la Recherche, car les évolutions fortes qui touchent aujourd'hui la recherche en France nécessitent une extrême vigilance afin qu'aucun de nos secteurs ne soit laissé en marge et à terme mis en danger. La période qui s'ouvre marque une transition que nous devons suivre et accompagner au profit de tous.

La recherche à UT2J doit à ce titre pouvoir compter sur deux outils complémentaires : la commission recherche (CR), instance politique définissant la politique de l'établissement, en collaboration le cas échéant avec d'autres tutelles, et les instances nouvelles mises en place par la UFTMiP (bureau Recherche, Doctorat et Valorisation ; pôle de coordination de la recherche Humanités, Sciences humaines, Sociétés).

Les laboratoires toulousains, de même que les écoles doctorales, sont souvent multi-tutelles et doivent de toute façon s'ouvrir à la pluridisciplinarité la plus large ; à ce titre, il n'est plus possible de penser la politique de recherche d'UT2J indépendamment de l'UFTMiP, ce qui nécessite au niveau de l'UT2J le maintien d'une instance politique forte, démocratique, lieu de débats et de propositions, à savoir une commission recherche fonctionnant toujours *mutatis mutandis* à la manière d'un vrai conseil scientifique. Dans un tel cadre, la création de l'UFTMiP n'est pas un danger, mais un avantage pour entrer de plein pied dans le concert scientifique toulousain. La tâche spécifique de coordination des politiques de recherche et de gestion de l'IDEX, qui relève de la seule UFTMiP, ne peut être menée à bien sans la collaboration active de nos propres instances démocratiques. Malgré la multiplication des instances et des lieux de discussion, la CR doit donc rester un lieu fort et incontestable, travaillant en étroite collaboration avec la DAR et les services relevant de l'UFTMiP : MSHS-T, cellule Europe notamment.

Il semble au demeurant nécessaire de spécialiser la mission des vice-présidents délégués qui travaillent en collaboration avec le VP recherche, car les enjeux de la diffusion des savoirs, de l'innovation et de la valorisation deviennent de plus en plus forts dans le cadre des politiques nationales et européennes, une fois de plus en lien permanent avec les correspondants travaillant sur ces secteurs au niveau de l'UFTMiP.

2/ Nos formations

Dans un contexte marqué par un fort accroissement du nombre des étudiants inscrits à

l'UT2J, notre politique de recherche doit conserver la priorité d'un lien fort entre formation et recherche, sur tous nos sites - malgré l'importance du campus du Mirail elle bénéficie désormais d'équipements exceptionnels.

Ce lien seul assure la dimension universitaire de nos formations et les différencie des autres offres proposées aux étudiants après leur BAC, et leur permet d'évoluer progressivement selon le schéma du LMD, de la licence au master, et éventuellement du master au doctorat.

La création de modules d'initiation à la recherche dans nos formations va dans ce sens et doit être poursuivie, notamment dans les masters pour assurer une meilleure liaison entre master et doctorat. La mise en œuvre d'activités de recherche dans les UFR, à la faveur de l'installation dans de nouveaux bâtiments devra favoriser également les échanges entre les différents niveaux du LMD.

L'amélioration en cours des conditions du doctorat (augmentation du nombre d'heures de formation, du nombre de CDU et d'autres sources de financement - LABEX et IDEX), le maintien des aides financées par la Commission recherche ou des demi-postes d'ATER constituent la base d'une politique à poursuivre.

3/ Diversifier tous les soutiens

Si les besoins de nos formations guident principalement nos choix en matière d'emploi d'enseignants-chercheurs, nous devons poursuivre nos efforts pour assurer à chacun d'eux une place motivante dans notre dispositif de recherche, dont les rapports du HCERES n'ont pas critiqué la diversité.

Avant même un recrutement à UT2J, les fiches de postes des emplois d'enseignant-chercheurs doivent faire l'objet d'un travail précis de définition au sein des nouvelles instances issues de la loi ESR, malgré leur complexité. L'accueil fait aux nouveaux chercheurs doit ensuite aboutir à une intégration réelle dans un de nos laboratoires, ou d'une attention particulière en cas de rattachement à l'extérieur. Le suivi de ces cas isolés, assez nombreux, est un enjeu important dans les années à venir, car nous pouvons perdre une partie de notre force de recherche, alors qu'il est possible de trouver des solutions dans nombre de cas, sous la forme de conventions par exemple avec des laboratoires extérieurs.

Il conviendra de poursuivre et diversifier tous les soutiens dont l'enseignant-chercheur peut avoir besoin dès lors qu'il doit affronter des réalités administratives qui ne lui sont pas familières, en poursuivant les ateliers d'aide qui ont été mis en place par la commission recherche pour le montage des dossiers CRCT, décharges ou IUF. Poursuivre également notre réflexion sur les décharges dont il peut bénéficier pour peu qu'il soit engagé de façon particulièrement lourde dans des tâches de recherche, de façon à réussir à développer le dépôt de projet dans tous les cadres existants : IDEX, ANR, H2020, etc. L'accompagnement de ces projets est encore très clairement insuffisant, surtout pour les secteurs traditionnellement peu ouverts à la culture de l'appel à projets.

4/ Cadre de vie

La vie de nos laboratoires a beaucoup évolué en très peu de temps, notamment parce

que des instances nouvelles se sont multipliées ces dernières années pour faire face à un contexte marqué par la mondialisation en matière de recherche scientifique. Les outils nouveaux sont multiples et complexes, et nous devons poursuivre nos efforts pour apporter à nos laboratoires tous les éclairages utiles pour suivre ces évolutions. L'UFTMIP ajoute un lieu de concertation sur le site et ses objectifs sont ceux-là même que nous donnons à nous-mêmes : mise en place du pôle HSHS, participation à toutes les concertations sur la définition des cartographies de la recherche, et définition de stratégies communes, participation à l'IDEX, projets propres à l'UFTMIP, conventions particulières avec le CNRS, etc.

Les cadres de la vie concrète des laboratoires viennent d'être redéfinis en 2015 (nouveaux locaux, nouvelle clé de répartition des moyens financiers récurrents des Unités de Recherche). Il est normal que ceux-ci ne soient pas encore stabilisés ; ils nécessiteront donc une surveillance particulière, éventuellement des retouches de détail, car au-delà du site de la MDR, la recherche doit retrouver sa place dans les UFR et s'affirmer dans les sites – or la reconstruction n'est pas encore achevée et les contrats de site ne donnent pas encore leur pleine mesure.

Parmi les évolutions marquantes de ces derniers mois, l'installation de quatre plateformes de recherche est un événement marquant pour UT2J. Quel que soit l'avancement de ces projets, aucun n'est encore arrivé à terme et aucune plateforme ne fonctionne encore comme prévu. Le suivi de ce dossier, qui touche à la fois la recherche, l'immobilier et les ressources humaines, sera l'un des défis du quinquennal prochain, car nous ne devons pas décevoir nos financeurs et nos soutiens.

5/ Les enjeux

Face à ces enjeux, la recherche doit pouvoir s'appuyer sur un outil administratif stable, la Direction d'Appui à la Recherche (DAR), de création encore récente, et qui a dû être restructurée au moment où a été fermée l'UMS et créée la nouvelles MSHS-T.

Les secteurs à conforter sont d'une part l'Espace Documentation Recherche (EDR), dont le périmètre n'est pas encore entièrement défini, et dont la structure administrative reste complexe et inachevée. L'avancement du travail réalisé avec les laboratoires laisse envisager une structuration définitive dans le prochain quinquennal.

Pour accompagner, suivre ou même susciter des dépôts de projets de toutes natures, le service valorisation et partenariats doit absolument être renforcé, de façon à s'insérer à la place qui est la sienne dans un vaste dispositif comprenant par ailleurs les services de la MSHS-T et du CNRS, et de l'UFTMIP.

Parmi les travaux déjà engagés dans le présent quinquennal par les services de la DAR, et qu'il conviendra de poursuivre et mener à bonne fin dans le prochain, figure notamment l'encouragement au dépôt dans HAL et la généralisation de l'*Open Acces*, de même que le soutien aux revues scientifiques dont la richesse longtemps sous-estimée illustre la puissance d'une activité scientifique très diversifiée.

La question de l'accompagnement administratif des activités de recherche reste délicate du fait de la montée régulière en puissance des laboratoires de recherche, depuis plus de vingt ans, dans un contexte de plus en plus marqué par la raréfaction des créations en matière de ressources humaines. Le HCERES a bien souligné que plusieurs de nos

laboratoires manquent encore de soutien administratif. La question ne peut être abordée du seul point de vue de la recherche, mais il semble nécessaire d'envisager de poursuivre les efforts de ces dernières années et de doter les dernières EA vraiment mal loties.

La mutualisation des personnels, la collaboration entre les services, paraît une nécessité d'autant plus forte dans ce contexte extrêmement contraint. Or il reste possible de faire des progrès dans la synergie souhaitable entre DAR et MSHS-T, entre UT2J et CNRS, UT2J et UFTMIP. L'écriture de nouvelles conventions est souhaitable, car une meilleure coordination entre les différentes structures en matière de pratiques administratives peut amener des progrès réels dans la vie quotidienne des chercheurs, en évitant malentendus et concurrence vaine.

6/ Les partenariats

La recherche à UT2J s'appuie sur les ressources du site sans s'y enfermer ; au-delà elle doit bénéficier du soutien des instances supérieures. Il conviendra donc de s'investir pour donner vie aux nouveaux organes de l'UFTMIP (bureaux et conseils) qui seront bientôt en place. De nouvelles pratiques restent à définir dans ce cadre.

Autre partenaire touché par le vent incessant de la réforme, la Région nouvelle, avec laquelle il conviendra de nouer des liens dans un nouveau cadre plus ample géographiquement, ce qui nous mènera à des discussions avec les universités de Montpellier, Nîmes et Perpignan. Ces partenariats seront mis en place dans le quinquennal 2016-2020 ; ils englobent nos relations avec les différents services de l'Etat, notamment la DRRT, la DRAC, etc. Il en est de même de nos liens avec les organismes de recherche et les alliances.

Notre recherche doit pouvoir rayonner dans les secteurs les plus académiques comme dans ceux de l'innovation sociale et technologique, en dialogue étroit avec les attentes d'une société démocratique dans toute sa complexité. C'est justement le propre des ALL-SHS de rayonner largement pour éclairer telle question de société, satisfaire telle attente culturelle, et tenir une place dans les processus classiques de la vie économique, en lien avec l'entreprise.

Il est donc nécessaire de renforcer la présence de ces secteurs ALL-SHS dans le domaine culturel et dans les espaces d'échanges tels que les salons et autres lieux de promotion de la science, mais tout aussi bien au sein des pôles de compétitivité toulousains, afin de prendre toute notre place dans le panorama de la recherche.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

VALORISATION ET
DIFFUSION DES SAVOIRS

www.univ-tlse2.fr

1/ Valorisation

Inscrite au code de l'éducation comme l'une des missions des établissements d'enseignement supérieur, la valorisation, entendue à l'UT2J au sens de transfert des résultats de la recherche non seulement vers les mondes économiques mais aussi vers les milieux socio-culturels, apparaît comme un véritable défi. Si les résultats obtenus ces dernières années ne sont pas négligeables, loin s'en faut, ils renvoient quand même pour l'essentiel à des champs d'application très pratiques ou techniques et soulignent par là même la difficulté qu'il y a à concevoir une valorisation proprement SHS/ALL. De fait et sans négliger bien évidemment les secteurs qui se sont révélés jusqu'ici les plus porteurs, c'est bien en direction des disciplines qui sont au cœur même de nos formations et de notre recherche qu'il conviendra de faire porter les efforts lors du prochain contrat.

Pour ce faire, il faudra maintenir les moyens financiers - ce qu'à fait la Commission recherche ces dernières années - et accroître les moyens humains, pour compenser la perte de compétences en valorisation stricte liée au départ début 2015 du précédent responsable du Service Valorisation et Partenariat (SVP), qui n'a pas été remplacé poste pour poste : si l'on veut faire de la valorisation, en tous cas en faire davantage, il faut donner au SVP les moyens de détection qu'il a perdus.

En termes de pilotage et contrairement à ce qui est proposé pour la Diffusion des savoirs, il conviendra de conserver la commission Valorisation, qui a joué parfaitement son rôle, a été très régulièrement convoquée et peut être un élément moteur, ainsi qu'elle l'a démontré, dans la détection de nouveaux projets (cf. *infra*).

Il conviendra également de renforcer, quand ils existent, ou d'établir, lorsqu'ils n'existent pas encore, les liens avec les autres acteurs de la valorisation et des relations avec le monde économique sur UT2J : la MSH-T, bien évidemment, avec laquelle le SVP entretient des liens de complémentarité à préciser par convention autour des plateformes techniques ainsi que du montage de projets, le service chargé des RUE à la Direction de l'Orientatation, des stages et de l'Insertion, avec lequel les contacts viennent juste d'être initiés et des projets de collaboration, qui sont en cours de définition, devront être finalisés : échange de fichiers partenariaux, aide à l'expertise du SVP pour le montage de dossiers de création d'entreprise par des étudiants de licence ou de master, autant de pistes qu'il faudra explorer. Parallèlement, il faudra profiter des possibilités nouvelles de collaboration avec la SATT, qui intervient depuis cette année pour la sensibilisation à la création d'entreprises et pour l'accompagnement de projets.

Un autre enjeu consistera à continuer de peser dans le bureau Valorisation de l'UFTMiP, ce qui suppose la présence régulière du VP délégué, renforcée éventuellement par le soutien de la responsable du Service Valorisation et Partenariat, afin de disposer si besoin de son expertise technique. Celle-ci permettra, notamment, de mieux formaliser puis de

coordonner avec les autres partenaires les demandes concernant la SATT. L'animation officielle du « club Valo » - une sorte de think tank informel dédié à la valorisation de la recherche des établissements d'enseignement supérieur toulousains - par la même responsable pourrait pareillement contribuer à renforcer la position de l'établissement au niveau de l'UFTMiP : il suffira, pour ce faire, que le temps qu'elle y consacre - quelques heures par mois - soit reconnu comme effectif dans sa charge horaire.

Développer une valorisation SHS/ALL innovante et efficace est donc au cœur de ce projet : une fois l'environnement précisé et conforté, plusieurs actions doivent contribuer à améliorer l'efficacité de l'UT2J en la matière. Il s'agira d'une part de favoriser la détection de projets par un fonds de soutien à l'émergence, dispositif dont nous avons testé l'efficacité ces deux dernières années et qui s'est avéré particulièrement satisfaisant. Ce fonds, doté sur l'enveloppe octroyée par la commission Recherche, sera augmenté de 50 % de cette même enveloppe, soit 22 k€. Il s'agira ensuite et dans le même objectif d'accroître la présence dans les laboratoires, afin de détecter très en amont de la chaîne de valorisation des projets susceptibles de donner lieu plus ou moins rapidement à valorisation ou nécessitant, au contraire, un temps de maturation encore assez long, que l'aide à projets émergents pourra justement faciliter : c'est bien là que le recrutement d'un personnel supplémentaire parfaitement au courant de ce qui se passe dans nos laboratoires pourrait s'avérer particulièrement précieux.

Pour répondre au besoin de lisibilité de notre recherche et offrir une interface permettant facilement, depuis l'extérieur, d'identifier les compétences présentes dans nos laboratoires, le S.V.P. avait développé, il y a quelques années, en lien avec la MSH-T, un annuaire de la recherche : celui-ci, trop complexe, s'était avéré rapidement obsolète et sans réel usage. Nous proposons, dans une perspective qui déborde du cadre de la Valorisation et concernera également la Diffusion des savoirs, de reprendre ce projet, d'en simplifier le contenu au travers d'un questionnaire dont nous contrôlerons les modalités de réponse (pour les laboratoires comme pour leurs membres) afin de proposer, à termes brefs, une cartographie de la recherche à l'UT2J et des compétences qui s'y attachent, consultable en ligne, facile à mettre à jour et disponible aux entrées de la Maison de la Recherche sous forme de bornes interactives.

2/ Diffusion des savoirs

Concernant la Diffusion des savoirs, dont le périmètre n'intègre ni les colloques ni les PUM ni l'Université du Temps Libre, le premier enjeu pour les cinq ans à venir réside dans le maintien, voire l'accroissement, des moyens financiers et humains. En terme financier, les mouvements qui s'opèrent autour de l'UFTMiP (cf. *infra*) devraient, en fait, mécaniquement libérer des moyens parmi ceux donnés par la Commission Recherche, moyens qui trouveront alors facilement à s'employer pour soutenir et même renforcer l'offre propre portée par la Commission et déployée par le CPRS. Pour ce qui est des moyens humains par contre, il est impératif, *a minima*, de maintenir non seulement le potentiel mais aussi l'organisation du CPRS, service qui fonctionne parfaitement dans sa configuration actuelle, avec en particulier une proximité physique avec les laboratoires qui explique, pour une bonne part, leur

excellente mobilisation lors des diverses manifestations pour lesquelles ils sont sollicités. D'un point de vue plus politique, l'expérience accumulée ces dernières années amène à s'interroger sur la pertinence du maintien en l'état de la commission Diffusion, dont les membres extérieurs sont peu concernés compte tenu sans doute de la faiblesse des enjeux, elle-même liée à la faiblesse des moyens, inférieurs à 10 k€, et dont les membres internes à l'établissement se sont eux-mêmes progressivement détournés : dans ces conditions, réintégrer les discussions de la commission diffusion au sein de la Commission Recherche apparaîtrait comme une décision pleine de bon sens car adaptée à la réalité des pratiques. Cela suppose cependant et à condition que la CR en soit régulièrement informée, de laisser une véritable autonomie de décision pour des questions pratiques demandant des réponses rapides au groupe technique formé par le VP-délégué, son chargé de mission et la direction du CPRS.

Un autre point important, qui prend en compte les remarques formulées par l'HCERES, réside dans l'établissement de liens renforcés avec les autres acteurs de la diffusion de la culture sur l'UT2J : si le VP délégué est présent dans le conseil de l'université du Temps libre, il n'est par contre représenté ni dans la commission issue de la CR chargée des colloques, ni auprès des PUM, ni auprès de la commission Vie universitaire et Culture. Sans doute faudrait-il prévoir un dispositif facilitant sa présence (ou sa représentation) dans ces diverses entités, afin de favoriser les échanges de vue et tenter de coordonner, à un niveau très général, certaines actions de diffusion (on peut penser, notamment, au choix de thématiques communes).

Dernière ambition, mais qui n'est pas la moindre et procède pour partie des points précédents : la volonté d'amplifier la diffusion des savoirs. Cette amplification devra s'opérer en tenant compte des changements en cours à l'échelle du site toulousain, en ciblant mieux les publics et en les diversifiant : les actions qui suivent, qui reprennent des actions existantes mais en proposent aussi de nouvelles (en italiques), répondent clairement à cette volonté.

Actions

Diffusion en interne (tourné vers les enseignants et enseignant-chercheurs, BIATSS, étudiants)

- Conférences type « Mercredis de la connaissance », « Savoirs partagés » ou « Savoirs buissonniers » : il s'agit de conférences académiques mais tout public, organisées 3 à 4 fois dans l'année, reposant sur la venue d'intervenants prestigieux (M. Rocard, J. Delumeau, J. Clottes ...) occupant une surface médiatique importante, acceptant d'intervenir sans gratification autre que la prise en charge du déplacement et de l'hébergement et partageant donc l'idée d'une transmission gratuite des savoirs.

- *Fête de la Science sur les campus de l'UT2J* : organisée pour la première fois cette année sur le campus du Mirail et sur celui de Figeac, la Fête de la Science doit marquer partout la rentrée scientifique sur les différents campus de l'UT2J. Elle doit être l'occasion d'une diffusion multidirectionnelle donnant l'occasion à tous, mais en particulier aux acteurs de la recherche sur l'UT2J (enseignants et enseignant-chercheurs ou BIATSS), de se rencontrer, d'échanger, d'apprendre à se connaître. A cette occasion, et en accompagnement des

différents dispositifs mis en place (expositions accueillies dans le hall de la Mdr ou dans les UFR, conférences, débats ...), l'organisation de *journées portes ouvertes* des différents laboratoires, avec visites des locaux et/ou des plates-formes, stands d'accueil et de présentation des travaux et des publications ..., constituera, pendant un ou deux jours, une vitrine ouverte sur ce que nous sommes, sur ce que font nos équipes de recherche, invitera aussi à développer des approches trans- ou multi-disciplinaires.

Conçu pour fonctionner toute l'année et pas seulement à l'occasion d'un événement particulier, le *Projet de WebRadio scientifique* fait le pari d'un média sans images mais facile à transporter, facile à pod-caster et qui permettra en différé d'écouter - ou de ré-écouter - au format MP3 des interventions à caractère scientifique proposées dans le cadre de conférences, de séminaires ou de colloques. Il se propose d'exploiter et de valoriser le patrimoine déjà existant, bien sûr, mais aussi et surtout de le renouveler, en particulier en suivant la programmation initiée par la commission Valorisation et développée par le CPRS. Essentiellement tourné vers la diffusion en interne, ce projet de Webradio pourrait cependant très facilement devenir un acteur de la diffusion des savoirs construits ou produits à l'université en direction de l'extérieur de l'établissement, notamment dans le cadre du partenariat avec France Culture, aujourd'hui peu actif.

Ouverture vers l'extérieur (scolaires, adultes)

Il s'agit ici de reprendre et prolonger des actions dédiées à la vulgarisation scientifique, tournées vers des publics d'âge varié, extérieurs à l'établissement, en répondant donc à la mission de diffusion des savoirs académiques en dehors de la sphère scientifique. Pour ce faire, il conviendra :

- de développer les partenariats existants avec les associations qui pèsent dans le paysage de la diffusion scientifique, comme Science Animation ou Les Petits débrouillards, avec lesquels des relations fortes existent de longue date, ou de multiplier sur les différents campus les Curieuses visites curieuses, mises en place cette année à l'UT2J au profit de classes de primaires avec le soutien du Service de Diffusion de la Culture des Sciences et des Techniques de l'Université Fédérale Toulouse...
- de favoriser la découverte de l'établissement par les collégiens, *en facilitant la mise en place de stages de troisième dans les laboratoires*
- d'opérer une *ouverture vers les lycéens*, qui s'avère tout à fait nécessaire pour toucher et sensibiliser au-delà des salons InfoSup celles et ceux qui seront très vite en mesure de s'inscrire dans l'établissement, à Toulouse ou dans l'un de nos sites en région : des contacts à créer avec le lycée Rive gauche, qui devrait être naturellement l'un des principaux viviers de recrutement post-bac pour le campus du Mirail, ou à intensifier avec le lycée Toulouse-Lautrec, qui a signé en 2013 une charte avec le PRES-université de Toulouse, sont des pistes à suivre. Deux enjeux au moins peuvent être identifiés : sensibiliser aux disciplines des sciences humaines et sociales et des arts et lettres ainsi qu'aux débouchés qu'elles offrent, d'une part, et, d'autre part, montrer que les femmes peuvent légitimement prétendre à ces études et à ces carrières.
- Inaugurée cette année, la formule des *Séminaires populaires* devra être consolidée et développée, en lien avec l'association « L'Harmonie sociale » qui en a eu l'initiative. Dédiée à un public adulte, elle a pour but non pas de casser les savoirs académiques mais au moins de

les interroger, de les regarder différemment, de les sortir du milieu où ils sont naturellement produits et délivrés, de les confronter à d'autres regards, de les inscrire plus fortement dans le quotidien et le réel, de les exposer finalement plus qu'ils n'ont l'habitude de l'être.

Diffusion en lien avec l'UFTMiP et Toulouse métropole (grand public)

L'enjeu principal, ici, est d'inscrire l'établissement comme un partenaire majeur, en réalité incontournable, dans le cadre des relations entre l'UFTMiP et Toulouse Métropole, qui sont devenus en quelques années et à ce niveau tout au moins les seuls intervenants possibles.

Pour ce faire, il conviendra d'abord de continuer à siéger dans le comité de pilotage du Quai des Savoirs, lieu décisif où se prendront les grandes orientations en matière de programmation scientifique et culturelle pour cette vitrine qui sera inaugurée en février 2016. Au passage, notons que l'échelon supplémentaire que constitue l'UFTMiP justifie à lui tout seul, compte tenu de la quantité de réunions qui s'y rattache, la présence, auprès du VP-délégué, d'un chargé de mission qui le remplace et le représente si nécessaire. Il s'agira d'y proposer aussi souvent que possible, en jouant sur le savoir faire du CPRS unanimement reconnu en dehors de nos murs, des thématiques favorables à la présentation de la diversité de nos champs de recherche, qu'ils nous soient propres ou qu'ils soient partagés avec d'autres établissements du site : montrer donc la recherche en SHS/ALL, mais aussi dans les domaines plus techniques portés par nos IUT, montrer également notre capacité à s'inscrire dans des approches pluri- ou transdisciplinaires.

Il faudra donc être force de proposition, en matière de conférences ou même de cycles de conférences, d'exposition, de manifestations diverses ... Soulignons à ce propos que nous avons concédé à l'UFTMiP l'organisation future des Cafés savoirs, emblématiques depuis des années de la diffusion de la recherche développée par UT2J mais dont le financement, jusqu'ici assuré en grande partie par la Mairie de Toulouse, n'était plus accessible. Il faudra donc veiller à conserver au moins en partie la main sur la programmation des futurs cafés de l'UFTMiP, pour assurer à nos disciplines, à nos chercheurs et à notre établissement une surface d'exposition significative.

La *Nuit européenne des Chercheurs* constitue un autre évènement majeur désormais pris en charge par l'UFTMiP et auquel il convient de participer activement. Si cette année la représentation de l'UT2J à la Cité de l'Espace a été réellement non négligeable, cet évènement peut sans doute offrir une surface d'exposition inédite à nombre de nos laboratoires qui ne l'ont pas encore expérimentée : il conviendra donc de mettre en place des dispositifs d'incitation, ne serait-ce qu'en diffusant davantage l'information et en liant pourquoi pas cette Nuit européenne à la Fête de la Science, qui prend place sensiblement au même moment.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LA VIE ÉTUDIANTE
ET LA CULTURE

www.univ-tlse2.fr

Concernant la santé et le handicap étudiant, une mutualisation existe déjà avec les actions portées par l'UFTMiP, par le biais du SIMPPS. A ce titre, une information accrue sur les bonnes pratiques et le partage d'opérations diverses (type Handi'Fest) pourrait être renforcée.

Dans le domaine sportif, les mutualisations sont possibles par le partage des équipements. L'ouverture d'UE de sport à des étudiants d'autres universités pourrait être envisagée, avec une prise en charge financière du surcoût.

Pour la culture et les pratiques artistiques, si l'UFTMiP sert déjà à faire connaître notre offre culturelle et les initiatives étudiantes liées à ces domaines. Un objectif complémentaire pourrait être d'élargir le public visé, en ciblant les étudiants des autres universités du site. Le CIAM propose ainsi 6 UE d'ouverture jumelées avec l'offre des options : Art contemporain, Cinéma, Cirque/Danse, Cultures du Monde, Poésie, Musique. Cette offre culturelle pourrait être proposée au niveau du site et non plus seulement au sein d'UT2J.

Si on reste dans la mutualisation des UE d'ouverture, 2 UE « Citoyenneté » pourraient également être proposées : celle de l'AFEV, celle des Eclaireuses et Eclaireurs de France, si nous obtenons l'accord de ces structures.

En résumé, l'UFTMiP a déjà une utilité certaine sur le plan de la communication pour valoriser les actions faites sur les campus. Aller au-delà, de façon à faire partager à d'autres étudiants notre offre en matière sportive, culturelle et artistique serait une plus-value réelle et permettrait à UT2J de renforcer son rôle moteur dans ces champs.

Durant le précédent contrat a été définie en matière de Vie étudiante et de Culture une articulation entre les deux domaines, qui proposait des finalités partagées et un ensemble d'objectifs opérationnels communs. Cette articulation a été structurée par la création lors de la mandature actuelle d'un Vice-président délégué en charge de la Vie Universitaire et de la Culture.

Si créer un « vivre ensemble », considéré comme le ferment d'une intégration réussie, si contribuer au développement pluriel de la personne humaine, si mettre le savoir et l'expérimentation à la portée de tous demeurent des finalités propres à la Vie étudiante et à l'action culturelle, toujours d'actualité, les huit objectifs opérationnels énoncés dans le précédent contrat :

- Assurer par la gratuité l'accès de tous à l'ensemble des activités proposées hors cursus,
 - Mettre en réseau, centraliser, actualiser et diffuser l'ensemble des informations relevant de la vie étudiante et culturelle,
 - Instaurer dans l'intérêt de l'ensemble des acteurs de la communauté, des espaces-temps effectifs et suffisants (pause méridienne), réservés à la vie associative, culturelle, politique et sportive,
 - Créer une UE d'Ouverture « Sport, Culture, Citoyenneté », reposant sur un dispositif d'évaluation identique,
 - Améliorer la visibilité et l'attractivité des lieux de vie des étudiants, tels que les foyers, les locaux associatifs, la MIE, assurant ainsi la mise en valeur des projets et actions

étudiants (débat citoyen, retours d'actions humanitaires, diffusion d'expositions photo ou arts plastiques, projection de vidéos, lectures poétiques ou théâtrales, danse, musique, improvisations...),

- Renforcer la collaboration déjà existante entre la DIVE et le CIAM pour l'expertise, l'accompagnement et la valorisation des initiatives étudiantes, notamment celles soutenues par les fonds FSDIE et INPEC'ART,
- Permettre la diffusion dans la Fabrique de projets portés par les étudiants,
- Construire un espace commun de réflexion sur la politique d'échanges de l'université avec ses quartiers proches...

... doivent être confrontés à la réalité des pratiques. Ils doivent aussi être envisagés à l'aune de deux facteurs nouveaux et structurants :

- la reconstruction du campus et le remodelage de la vie universitaire qui en sera la conséquence. Il sera intéressant, par exemple, de favoriser la réflexion et de soutenir les bonnes pratiques en matière d'écologie et de développement durable.

- la mise en place de l'Université fédérale de Toulouse qui conduit à repenser certaines de nos missions et de nos actions. On peut évoquer, à titre d'exemple, le rôle que cette structure fédérale pourrait jouer dans le schéma d'aménagement du site, permettant par ce biais de proposer un modèle de relation, enfin viable, entre le campus du Mirail et ses sites délocalisés.

Concernant l'axe « Promouvoir une politique de formation ambitieuse », dans le cadre du sous-axe « Améliorer la réussite des étudiants », l'Université doit **faire de l'étudiant un acteur essentiel de la vie universitaire.**

Pour cela, un ensemble de mesures sont à mettre en œuvre ou à conforter.

- La reconnaissance de l'implication de l'étudiant dans la vie politique par la valorisation de la fonction du Vice-Président Étudiant (participation aux bureaux de l'université, aux bureaux de la CFVU) et par la mise en place du statut de l'élu ;

- La reconnaissance de l'implication de l'étudiant dans la vie associative, citoyenne, culturelle, sportive par le développement des UE d'Ouverture, avec la possibilité d'attribuer à terme des crédits ECTS, mesure qui, comme le souligne le rapport provisoire de l'HCERES qui y est favorable, permettra de reconnaître pleinement l'engagement étudiant comme compétence dans le cursus universitaire (avec valorisation dans l'e-portfolio).

Faire des étudiants un acteur essentiel de la vie universitaire afin de la développer, c'est aussi renforcer leur rôle dans les structures et les lieux qui l'organisent, en interface avec les différents services de l'Université (Commission Vie universitaire et Culture, DIVE, PAIE...). Doivent être ainsi consolidés la présence et le poids des étudiants :

- dans la gestion et l'utilisation des Fonds de Solidarité et des Initiatives Étudiantes (FSDIE) dont on rappelle qu'ils leur appartiennent de plein droit (participation aux commissions du FSDIE projet et du FSDIE social).

- dans la gestion des espaces et des locaux mis à la disposition des associations et des initiatives étudiantes (foyers, MIE...).

Concernant les FSDIE, alors que se met en place l'Université fédérale de Toulouse qui entend développer à sa manière une vie universitaire sur le site toulousain, l'Université Jean Jaurès doit garder la main sur la gestion pleine et entière de ses fonds. Une utilisation intelligente de ces moyens permettent, en effet, de développer la vie universitaire en soutenant les projets des étudiants et des associations marqués par la créativité, la générosité etc., et de mettre en œuvre des dispositifs de solidarité en faveur des étudiants en difficultés sociales (aide aux transports, aide pour la passation du BAFA, coup de pouce santé, aide à l'installation etc.). Cette politique sociale, qui vient s'ajouter aux bénéfices apportés par la présence de l'épicerie sociale, doit être confortée.

D'autres actions permettant la réussite des étudiants sont à consolider comme les journées d'intégration et la valorisation du statut de l'étudiant exerçant une activité professionnelle ; concernant les étudiants en situation de handicap, seront soutenus des événements tels que « Handy Fest » pour favoriser les rencontres entre les étudiants et de permettre des échanges d'expérience.

La reconstruction de l'université mettant la Maison des Initiatives Étudiantes (MIE) et le pôle sportif au cœur du campus va donner une nouvelle dynamique sur les plans de la Vie universitaire et des formations liées aux activités sportives.

La MIE regroupant les nombreuses associations du campus, si elle aidera les étudiants à s'approprier les nouveaux espaces, permettra aussi par sa visibilité un développement de la vie universitaire. Afin de l'amplifier et de compléter l'offre citoyenne et culturelle apportée aux étudiants, il est proposé d'ouvrir la MIE :

- au service de la vie associative en proposant ces espaces à des associations extérieures à l'université mais dont les valeurs militantes sont en accord avec celles portées par l'université ; il s'agira d'apporter ici une information (de type juridique, par exemple) en matière de logement, de santé, de contraception, d'égalités des droits entre femmes et hommes, de lutte contre le sexisme, de laïcité, etc.

- au service de la vie culturelle et artistique hors la Fabrique (possibilité de répétitions pour les troupes de théâtre, musicales, etc. pendant les week-ends et les périodes de vacances).

L'installation du pôle sportif au centre de l'Université, si elle permettra de promouvoir une politique de formation ambitieuse, développera de nouveaux usages qu'il sera nécessaire d'accompagner en donnant des moyens supplémentaires à la politique sportive. L'accès élargi aux équipements sportifs (salle de musculation, tir à l'arc...) à destination de tous les usagers (étudiants, personnels de l'université) contribuera à améliorer « le vivre ensemble » sur le campus et à dessiner une image attractive de l'établissement.

Concernant la culture, si les missions traditionnelles du CIAM sont à conforter,

- le maintien de la démocratisation culturelle,
- l'encouragement à la création chez les étudiants,
- la confrontation de la recherche artistique et de la recherche universitaire,

l'accent doit être porté au sein de la Fabrique sur la préprofessionnalisation des étudiants par l'organisation d'un événement culturel, l'aide à la régie technique de spectacle, l'apprentissage de la médiation d'une exposition ou encore la contribution à la captation audiovisuelle d'un spectacle.

Cependant, deux éléments majeurs conduisent à proposer une vision nouvelle de la politique culturelle de l'université.

1) Dans le cadre de la mise en place de l'université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP), l'objectif est de faire du CIAM, marqueur essentiel de l'identité de l'université Jean Jaurès, le fer de lance de la politique culturelle de l'UFT grâce à ses atouts humains, économiques et logistiques, contribuant ainsi au rayonnement de l'université. La conception et la mise en œuvre par le CIAM d'un magazine audiovisuel à destination des universités toulousaines indiquent la voie à suivre.

2) Comme le souligne le rapport de l'HCERES, « la maturité culturelle de l'institution nécessite assurément une structuration plus soutenue de cette production culturelle qui s'organise de toute part, une réflexion sur l'interdisciplinarité qui est au cœur du projet culturel d'une université ALLSHS, l'affirmation de choix culturels (et donc aussi de renoncements), et leur recomposition autour d'axes de programmation qui viendront renforcer l'élaboration d'une stratégie culturelle et doter toutes ces initiatives d'une meilleure lisibilité auprès de ses publics et de ses partenaires » (Rapport d'évaluation de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, mai 2015, p. 18).

Pour définir un projet culturel cohérent, des Assises seront organisées tous les deux ans, mettant ainsi les réflexions culturelles au cœur de la Vie universitaire. Ces Assises culturelles, à la croisée du triptyque Culture-Recherche-Formation, feraient de la question des programmations un enjeu collectif public majeur, permettant à tous les acteurs de l'établissement mais aussi aux partenaires extérieurs de s'appropriier enfin, au-delà des cercles habituellement concernés, le projet culturel de l'université. Celui-ci pourrait ainsi être valorisé sous la forme d'une « saison culturelle », outil qui favoriserait une meilleure communication auprès des différents publics qui animent la vie de l'institution.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LES RELATIONS
EUROPÉENNES ET
INTERNATIONALES

www.univ-tlse2.fr

La politique internationale de l'université Toulouse – Jean Jaurès pourra s'appuyer sur les nouveaux outils mis en place par l'UFTMiP. En particulier la Tool'box et le WelcomeDesk destinés à améliorer l'accueil des étudiants étrangers, mais aussi la Cellule Europe+ qui encourage les projets européens de formation et de recherche. Les priorités géographiques d'UT2J bénéficieront de plus en plus des bureaux permanents créés à Recife, Shanghai et Jakarta par l'UFTMiP. Enfin, la Maison Universitaire franco-mexicaine, installée dans les nouveaux locaux de l'université fédérale, offrira un soutien supplémentaire à l'IPEAT et à la politique active menée par UT2J en Amérique latine.

Le monde universitaire connaît un bouleversement profond, de nouvelles universités émergent, en particulier en Asie, et les classements internationaux sont de plus en plus consultés. Négliger ce processus serait inconséquent. Or, l'Université Toulouse - Jean Jaurès dispose de solides atouts à l'international, elle doit mieux les mettre en valeur afin de s'inscrire dans des réseaux dynamiques et de qualité.

L'université de demain doit donc être internationale, non seulement pour bien figurer dans les classements, mais aussi pour stimuler ses initiatives en recherche et formation, et surtout pour répondre à une demande de plus en plus forte, et légitime, des étudiants. Des moyens importants doivent donc être mobilisés dans les années qui viennent et les synergies avec l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP) parfaitement exploitées.

1/ Une stratégie claire et offensive en matière de relations internationales

Notre stratégie vise à intensifier nos actions dans des cadres thématiques et géographiques renforçant l'attractivité et le rayonnement de l'établissement. Il s'agit de prendre en compte nos atouts spécifiques et les opportunités offertes par notre structure fédérale (UFTMiP). Nous devons renforcer notre position d'université de référence dans le Sud-Ouest européen et cela passe par une stratégie d'insertion dans des réseaux internationaux de haut niveau, par une ouverture accrue de nos formations à la mobilité, via le bilinguisme, et par une prospective efficace dans les nouveaux espaces (en instaurant des priorités géographiques). Cette intensification des relations internationales se fonde sur **plusieurs strates** :

- Les **responsables politiques** (présidence, vice-présidences, commission RI) qui coordonnent et animent les actions internationales. Ils présentent leur stratégie aux instances élues. La vice-présidence RI déléguée a un rôle transversal dans ce domaine, elle anime les groupes de projets et les commissions, puis elle finalise les accords interuniversitaires.

- Les **composantes** - UFR, départements, Instituts (ESAV, ESPE, IPEAT...) et unités de recherche - qui mobilisent leurs ressources humaines et leurs moyens pour la mise en œuvre des actions renforçant une culture RI. Cette dernière se construit autour des réponses aux appels à projets internationaux, de l'organisation de colloques (ou autres événements de visibilité internationale comme les festivals), et de l'insertion des chercheurs étrangers. Dans chaque département, les correspondants RI accompagnent les étudiants et conseillent leurs collègues dans la conduite d'actions internationales (validation de dispositifs de mobilité, diffusion d'informations, développement de la vision internationale dans les composantes).

- Les **services**, totalement ou partiellement dédiés aux activités internationales : le service des Relations Internationales qui développe et assure la continuité de la politique internationale et son pôle « projets européens et internationaux » (POPEI, créé en 2015), la DIVE (pôle des étudiants étrangers), la Formation continue, le CIAM, l'Institut des Amériques...

- La politique d'internationalisation de l'université doit aussi s'inscrire dans les synergies créées par le **DREI (Département Relations Européennes et Internationales de l'UFTMiP)**. Les actions menées en mutualisation et en convergence avec l'Université fédérale portent sur l'accueil et le logement des étudiants et chercheurs étrangers, la gestion intégrée de projets euro-régionaux, la mise en œuvre d'une politique de site, le renforcement de projets avec les collectivités et une présence commune dans les nouveaux espaces dynamiques (Asie en particulier). Ainsi, notre université pourra de plus en plus s'appuyer sur la cellule Europe+ pour les projets européens de recherche et de formation, sur la Toul'Box pour l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, et sur les bureaux permanents ouverts à l'étranger par l'Université fédérale (Brésil, Chine, Indonésie). La Maison Universitaire Franco-Mexicaine (rattachée à l'UFTMiP) constitue également un excellent relais de la forte présence de l'Université Toulouse - Jean Jaurès (UT2J) en Amérique latine. À cela s'ajoutent les synergies avec la politique internationale de la **région Midi-Pyrénées** qui offre de nombreuses bourses d'aide à la mobilité.

- L'**association EIMA** qui réunit plus de 500 membres étudiants et crée un lien fort entre les différentes nationalités. Elle doit offrir à terme un parrainage facilitateur pour chaque entrant dans le cadre d'un Erasmus ou d'un accord bilatéral.

Dans cet esprit, l'UT2J a défini des **priorités géographiques** qui correspondent à ses forces traditionnelles et à une volonté de se projeter vers de nouveaux espaces :

- 1) La **péninsule ibérique et l'Amérique latine** où se situe le cœur de métier traditionnel de notre université. De plus, pour cet espace, l'UT2J peut s'appuyer sur le Cadist ibérique, l'IPEAT (Institut Pluridisciplinaire pour les Etudes sur les Amériques à Toulouse), l'antenne de Madrid, les cours Mérimée-De Sebastian à Burgos, et des synergies avec l'UFTMiP (notamment avec la Maison Universitaire Franco-Mexicaine et avec le bureau permanent de Recife).
- 2) Le **Monde anglophone**, car il existe une demande forte de la part des étudiants et cela permet d'inscrire notre université dans des réseaux « d'excellence » via le bilinguisme.
- 3) **L'Asie** qui offre des perspectives importantes et où l'on peut s'appuyer sur l'antenne de Kuala Lumpur et sur les bureaux permanents de l'UFTMiP en Chine et à Jakarta. Il s'agira aussi de combler nos lacunes géographiques dans cet espace (en particulier en Inde).

Ces priorités géographiques n'excluent pas le maintien de liens forts avec l'Europe, le pourtour méditerranéen et certains pays d'Afrique subsaharienne avec lesquels nous échangeons depuis longtemps.

2/ Des actions concrètes et efficaces à court terme

Les prochaines années seront décisives pour affirmer la place de notre université dans le monde. UT2J possède plusieurs atouts dans cette perspective, en particulier grâce aux nombreuses langues qui y sont enseignées (auxquelles il faudrait en ajouter de nouvelles comme le coréen). Ces atouts doivent être mieux valorisés et très rapidement. Voici les principales actions à conduire lors des cinq prochaines années.

- 1) **Développer les filières bilingues** (français-espagnol ; français-anglais...) sur le modèle de la licence d'histoire et du futur Master « Histoire et patrimoine de l'aéronautique et de l'espace » car elles correspondent à une demande forte, se révèlent très stimulantes et renforcent les perspectives professionnelles des étudiants qui les suivent.
- 2) **Multiplier les doubles-diplômes et débiter une politique de co-diplomation plus approfondie.** Les nombreux accords que possèdent UT2J avec d'excellentes universités constituent un tremplin pour cette politique (en particulier les universités belges, suisses et scandinaves, souvent bien classées, avec lesquelles nous échangeons déjà et qui possèdent une philosophie de service public proche de la nôtre). Favoriser également les co-tutelles de thèses.
- 3) **Amplifier l'aide aux mobilités sortantes**, en développant les bourses « Mirail-Mundi » créées récemment, afin d'arriver à un plus grand nombre d'étudiants sortants par rapport aux entrants (dans le cadre d'accords Erasmus ou bilatéraux). Nous sommes passés de 250 sortants à 500 sortants en quatre ans, l'idéal serait un nouveau doublement à l'issue des cinq prochaines années pour atteindre la barre des 1000 étudiants sortants chaque année.
- 4) **Renforcer le pôle de soutien aux projets internationaux** (POPEI), récemment créé lui aussi, en recrutant un/une *native speaker* (niveau ingénieur) pour promouvoir les programmes européens et accompagner le montage de projets.
- 5) **Améliorer la thématique « relations internationales » du site internet** de l'université en développant la version trilingue avec des pages générales parfaitement rédigées dans les trois langues (français, espagnol et anglais), des actualités dans ces trois langues, et des possibilités de traduction automatique de qualité pour chaque page plus détaillée. Créer une revue en ligne trilingue (français/anglais/espagnol) en collaboration avec l'association EIMA afin d'améliorer l'accueil des étudiants étrangers et répondre à leurs questions pendant les vacances d'été grâce à un

numéro spécial publié en juin qui proposerait des informations très concrètes et de multiples contacts avec les étudiants et les enseignants des différents départements.

- 6) **Systématiser la production d'indicateurs internationaux** à partir de ceux suggérés par l'HCERES
- Nombre de projets européens ou internationaux avec des fonds extérieurs.
 - Nombre de diplômés ayant réalisé au moins une mobilité à l'international validée dans le cadre d'une formation de l'établissement.
 - Nombre d'étudiants inscrits dans un établissement étranger ayant obtenu 15 crédits ECTS dans l'établissement.
 - Taux de diplômés dans le cadre d'une double diplomation ou d'une formation commune à l'international /1000.
 - Nombre d'enseignants, de chercheurs et de BIATSS en mobilité/an, par matière.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LE SYSTÈME
D'INFORMATION
ET USAGE DU
NUMÉRIQUE

www.univ-tlse2.fr

Prendre toute notre place dans la politique numérique de site, et pour cela :

- Poursuivre la structuration politique du numérique à l'UFTMiP
- Participer à l'établissement du schéma directeur du numérique de site
- Mettre en place un outil de travail collaboratif inter-établissements
- Organiser le stockage des données au niveau du site (Data center)
- Favoriser la participation de nos équipes aux projets interuniversitaires
- Développer les échanges entre services TICE au sein de l'UFTMiP (réseau InterSTICE)

Un contexte caractérisé par :

- la reconstruction intégrale du campus principal de l'Université
- la mise en place de l'Université Fédérale de Toulouse Midi Pyrénées (UFTMiP)
- la mise en place d'un Schéma Directeur du Numérique actuellement en cours de définition
- la volonté ministérielle de développer les usages du numérique au sein des Universités, traduite dans l'Agenda Numérique du Ministère

1/ Objectifs

- Construire l'Université Ouverte
- Développer la pédagogie numérique
- Prendre toute notre part à la politique numérique de site
- Contribuer à la fiabilisation du SI et de ses données
- Aller vers une informatique libre et verte (ouverture des données)
- Accompagner l'ensemble de nos publics dans leur acculturation au numérique
- Développer nos productions, pérenniser notre patrimoine

2/ Actions

Construire l'Université Ouverte

- Développer les synergies entre la DTICE, le SED, la ForCo et la DOSI
- Repenser l'occupation des espaces pour tenir compte de l'évolution des pratiques entre services mais aussi de l'évolution des pratiques de nos étudiants
- Mettre en place une charte d'établissement pour la FOàD
- Renforcer la coordination DSI / DTICE sur les projets communs
- Coordonner le service des prestations audiovisuelles et le service de proximité de la DSI
- Coordonner la réalisation des actions de communication numérique (site Web, réseaux sociaux, etc.)
- Appuyer la diffusion de l'information et la stratégie de communication de l'établissement
- Définir une stratégie cohérente de diffusion numérique des savoirs (Canal U, France Culture, Universités Numériques Thématiques, FUN-Mooc...)

Développer la pédagogie numérique

- Intégrer la pédagogie numérique dans le référentiel des enseignants-chercheurs afin de favoriser le développement de pédagogies innovantes
- Aider les équipes pédagogiques à concevoir et réaliser des ressources numériques
- Multiplier les formations hybrides (associant présentiel et distance) accessibles à tout public
- Développer la Formation Ouverte à Distance
- Mettre en place des MOOC d'orientation/insertion
- Proposer des modalités de révision (inter-session) à distance
- Développer l'usage de la plate-forme de cours, la prévention du plagiat, les classes virtuelles
- Proposer la labellisation TICE'Qual aux U.E. du SED, puis aux autres composantes
- Développer les pédagogies innovantes accessibles à tous (réseau social API, handicap)
- Lancer de nouveaux appels à idées sur le numérique au service de l'innovation

Contribuer à la fiabilisation du SI et de ses données

- Formaliser la politique de sécurité de l'établissement
- Accompagner la reconstruction du site concernant les infrastructures informatiques et les réseaux
- Finaliser le projet de référentiel des personnes
- SAGHE : mener à bien les évolutions nécessaires et accompagner le déploiement sur les sites partenaires
- Développer la Gestion Electronique de Documents
- Aller vers une gestion électronique des archives administratives

Aller vers une informatique libre et verte

- Favoriser le développement du logiciel libre, en considérant avec attention les solutions libres lors de l'acquisition d'un logiciel
- Mettre en place un «observatoire des usages numériques et des libertés» notamment en appui du Correspondant Informatique et Libertés de l'établissement
- Promouvoir la publication de données ouvertes sur le Web de données liées
- Offrir une archive ouverte pour les mémoires de Master
- Inciter à la publication scientifique sur des archives ouvertes
- Faciliter la gestion des déchets (papier, consommables et matériels informatiques,...)
- Etudier la dématérialisation des procédures et des documents pédagogiques afin de limiter la consommation de papier
- Favoriser l'utilisation des systèmes de visioconférence

Accompagner l'ensemble de nos publics dans leur acculturation au numérique

- Développer les interactions avec les services / Apprendre à mieux utiliser les outils collaboratifs (services administratifs)

- Aller vers une simplification et une clarification de l'environnement numérique de toutes les catégories d'utilisateurs
- Rendre plus lisible l'offre des usages et outils numériques
- Poursuivre les prêts de matériel aux étudiants en grande difficulté
- Former, accompagner et soutenir les personnels et étudiants dans l'utilisation des équipements audiovisuels et multimédia
- Développer les usages du site internet, de l'E.N.T.
- Proposer des outils de stockage, de partage et d'archivage des données
- Mettre en place un protocole d'assistance aux utilisateurs coordonnant les services Prestation de la DTICE et Proximité de la DSI
- Maintenir un équipement de qualité pour chaque enseignant-chercheur, enseignant et personnel BIATOS

Développer nos productions, pérenniser notre patrimoine

- Développer un catalogue des réalisations audiovisuelles
- Stocker, sauvegarder, indexer le patrimoine audiovisuel de l'Université
- Développer les productions audiovisuelles des laboratoires de recherche
- Répondre plus systématiquement aux appels à projets des U.N.T.
- Etoffer une collection vidéo sur l' <<après université>>
- Proposer des prêts de matériel audiovisuel actualisé et des prestations techniques pointues pour l'établissement

Offrir des modalités aisées de diffusion et d'auto-captation vidéo/audio

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LA FONCTION
IMMOBILIÈRE
ET LOGISTIQUE

www.univ-tlse2.fr

Depuis plus d'une dizaine d'années, l'UT2J dispose d'une petite équipe projet qui a maintenant acquis une solide expérience dans les domaines de la conception et de la mise en œuvre des projets immobiliers universitaires. Du stade de la programmation, aux modalités opérationnelles de gestion inscrites dans les principes du développement durable, elle a supervisé la construction de plus de 100 000 m² de bâtiments universitaires, en maîtrise d'ouvrage publique comme en partenariat public privé, à Toulouse et en région Midi-Pyrénées. Son expertise en matière d'éco-conception, comme de concertation avec les utilisateurs, ou bien encore de montage et de suivi de dispositifs juridiques et financiers complexes, pourrait être mise à disposition des établissements membres de l'UFTMiP.

1/ Une université totalement rénovée

Les raisons et principes de la reconstruction

Pourquoi reconstruire le campus principal de l'université Toulouse - Jean Jaurès ? On se rappelle qu'il fallait - surtout après le traumatisme AZF - répondre à l'urgence caractérisée par des bâtiments prévus pour 10 000 étudiants – ils sont plus de 28 000 en 2015 - peu fonctionnels, coûteux à exploiter pour un niveau de confort très insatisfaisant, parfois dangereux. Mais ces motifs légitimes n'expliquent pas tout. Un projet de nouvelle organisation de l'espace vise aussi à faciliter la vie de tous, offrir une diversité fonctionnelle qui n'existe pas aujourd'hui, et enfin, mettre en place les conditions d'une gestion de l'espace économe et respectueuse des principes du développement durable.

On comprend donc bien que la stratégie de reconstruction suivie par l'université ne se limite pas aux dimensions architecturales et urbanistiques. Elle s'articule avec une ambition de refondation de l'université qui repose largement sur l'idée forte d'améliorer sensiblement les conditions de vie sur le campus, qu'il s'agisse de l'environnement bâti qui va proposer un cadre de vie nouveau, mais aussi de la manière dont ce dernier est géré dans le temps long avec un souci de patrimonialisation, de la relation entre usagers et services, ou bien encore du type de fonctions accueillies sur les sites.

Le projet de reconstruction intégrale du campus du Mirail engagé au cours des précédents projets d'établissement doit s'achever, pour sa partie bâtiments et espaces publics, en 2016. Ce campus, dit principal, de l'université Toulouse – Jean Jaurès, représente une part très significative de l'ensemble des surfaces gérées ou affectées à l'université et accueille 80% de ses inscrits. La stratégie de gestion immobilière s'expérimente et se déploie en premier lieu sur ce site, mais a bien entendu vocation à être généralisée à l'ensemble des sites en région, ESPE incluse, qui sont eux aussi l'objet d'opérations de restructuration. A échéance 2020, c'est donc tout l'environnement de travail, d'études et de vie universitaire³ qui aura été

³ Le campus principal sera effectivement quasiment totalement reconstruit en 2016. Les sites en région de Foix, Montauban et Cahors, sont l'objet de financements spécifiques dans le cadre du CPER 2015-2020 qui permettront là encore de disposer à l'horizon 2020 de sites universitaires requalifiés.

transformé ; ses modalités de gestion restant pour partie et progressivement à appliquer tout au long de la période 2016-2020.

On trouvera alors sur les 23 hectares du campus principal et les plus de 70 000 m² s'ajoutant aux 50 000 m² déjà construits, de nouveaux bâtiments. Ces bâtiments, que l'on peut qualifier de « durables », sont économes, fonctionnels et pensés selon les principes de l'éco-conception, *gage, a priori*, de durabilité et de confort, comme de bonne gestion. Les principes du développement durable sous ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale, sont donc au cœur du projet.

Requalification de l'espace, désenclavement et diversification fonctionnelle

Les espaces publics extérieurs, dont le traitement est trop souvent négligé pour de semblables opérations, sont entièrement rénovés et réaménagés dans un environnement piétonnisé. L'homogénéité du traitement du sol relie les divers bâtiments entre eux, tenant l'automobile à distance, sécurisant et tranquillisant l'espace public et matérialisant l'unité du lieu en lui conférant une réelle qualité urbaine. Des liaisons et des aménagements urbains sont conçus en étroite coopération avec la ville de Toulouse pour désenclaver l'université, améliorer son accessibilité et mieux la relier aux quartiers environnants. La rue de l'université qui assure la liaison entre la station de métro et l'entrée du campus est ainsi piétonnisée et redessinée en coopération avec Toulouse Métropole en 2015 et 2016, lui offrant par ce geste urbain, un accès visible, sécurisé et totalement requalifié.

Sur ce campus nouveau, ce sont aussi de nouvelles fonctions qui sont accueillies ou revisitées. Par exemple, de nouveaux équipements sportifs s'installent dans une construction de 1 500 m², autorisant notamment la pratique des arts martiaux et des arts du cirque dans un même espace mutualisé. A ce nouveau bâtiment entièrement dédié au sport et situé à l'entrée de l'université, face à l'accueil, s'ajoute un terrain de football en gazon synthétique, une piste d'athlétisme et un city stade. L'utilisation de ces équipements de plein air est partagée en semaine avec les collégiens voisins et les fins de semaine, les clubs municipaux et du quartier du Mirail. En mettant ces équipements à disposition non seulement de ses propres usagers mais aussi des habitants du quartier du grand Mirail, l'université envoie un signal fort d'ouverture et de pleine coopération avec ses voisins.

La dimension vie culturelle et associative se déploie dans des espaces dédiés à la vie étudiante, notamment au sein d'une nouvelle maison des initiatives étudiantes (MIE), sur plus de 500 m², avec scène de diffusion de spectacles et espaces de travail pour les associations. Des foyers étudiants dans les UFR complètent le dispositif de production et de diffusion culturelle et associative aujourd'hui en place avec La Fabrique et l'actuelle MIE.

De nouveaux espaces consacrés aux aménités réinventées prennent la forme de lieux de restauration et d'échanges, en particulier dans le cadre du « village solidaire » qui doit accueillir à partir de 2017 sur plus de 500 m² des projets liés à l'économie sociale et solidaire (ESS). On pourra aussi trouver un garage, un coiffeur, une biblio-laverie, un restaurant dans le village solidaire, « café-brasserie des humanités » de 200 m², une cafétéria au sein de l'UFR de psychologie (opération MOP) ainsi qu'une épicerie, deux structures exploitées par le CROUS.

Dans trois bâtiments situés au nord du site, trois cent sept logements pour les étudiants et les chercheurs, fruit d'une opération de valorisation menée en coopération avec la SA Les Chalets et Miralis, sont réalisés en 2015 pour une livraison en septembre 2016. Une crèche de soixante berceaux, ouverte aux personnels, étudiant(e)s et habitant(e)s du quartier, vient prendre place en rez-de-chaussée de l'un de ces immeubles.

Depuis février 2015, une nouvelle « Maison de la Recherche » (MdR) est venue s'installer dans le prolongement de la première MdR dont la construction datait du début des années 90. Outre ces 5 000 m² supplémentaires affectés aux laboratoires de recherche, de nouveaux locaux, totalement dédiés à l'organisation de manifestations scientifiques (amphithéâtre de 175 places, 4 salles modulables de 50 places pour des ateliers, centre de ressources mutualisé de 500 m², cafétéria) complètent le dispositif. Cinq nouveaux amphithéâtres de capacité moyenne sont par ailleurs prévus dans les nouvelles Unités de Formation et de Recherche (UFR) pour que des manifestations scientifiques puissent là aussi et enfin, s'y dérouler dans des conditions techniques optimales.

A l'extérieur, un amphithéâtre de plein air est installé en pied de talus, face à la MIE, reliant les parties hautes et basses des 23 ha d'emprise du campus. Il sera voisin de l'espace d'accueil général d'environ 300 m², visible, accueillant, avec des relais dans chaque UFR, édifié au centre du campus. Il traduit concrètement la nouvelle priorité donnée à la fonction accueil dans ses différentes dimensions.

Enfin, le projet d'Université Ouverte (UO) qui devait rassembler en un même espace le service de la Formation Continue, le SCUIO-IP, l'imprimerie, le Service d'enseignement à distance et la Direction des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (DTICE), autant de services qui ont en commun l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication, nécessite d'être repensé, suite à l'annonce du désengagement du principal financeur institutionnel, au printemps 2015. Cet imprévu, qui met en difficulté l'établissement, l'oblige donc à trouver les ressources financières – sous des délais très courts – pour installer durablement une partie de ces entités. Si l'université a su mobiliser en 2014 financements sur fonds propres et locaux à réhabiliter pour reloger l'imprimerie et le SED, en revanche, en 2015, SCUIO-IP, Forco et DTICE sont toujours

hébergés dans des bâtiments qui n'étaient pas prévus pour être pérennisés. L'université sera donc potentiellement conduite à réhabiliter des bâtiments dont il était prévu qu'ils soient démolis. Une réhabilitation qui devra s'inscrire dans les principes du développement durable, tout comme l'ensemble des bâtiments anciens du campus (Arche, Bibliothèque Universitaire Centrale, Maison de la Recherche, Fabrique, bâtiments 1 et 4), qui restent énergivores et ne sont donc plus adaptés au nouveau contexte écologique tracé par le Grenelle de l'environnement.

2/ Un projet de service pour une amélioration de la qualité du service public

La reconstruction du campus principal, ce sont donc de nouveaux bâtiments, accueillant de nouvelles fonctions et réhabilitant ou mettant au goût du jour des fonctions plus anciennes, comme la restauration ou la recherche. Mais c'est aussi et peut-être surtout, une nouvelle manière de faire fonctionner et vivre le campus qui s'appuie sur l'ambition de renouveler le service public. Cette ambition se déploie en différentes dimensions – gestionnaires, ressources humaines, techniques, financières – sur un temps nécessairement long qui correspond à la temporalité du projet 2016-2020.

Plus précisément, le projet est bien de disposer d'un campus plus économe en coûts d'exploitation, plus fonctionnel, plus attractif notamment au travers des nouveaux services culturels, sportifs, associatifs proposés. En résumé, un campus plus proche des attentes de ses usagers et plus réactif face aux demandes qu'ils expriment. L'éco-conception du nouveau campus a donc été accompagnée d'une réflexion pour en améliorer les conditions d'utilisation et de gestion au quotidien.

De l'éco-conception à l'éco-gestion, pour un nouveau service public

Ainsi, la démarche d'éco-conception du campus principal se double d'une approche « éco-gestionnaire » pour accompagner la patrimonialisation des bâtiments anciens et pérennes sur le site, on pense en particulier à l'ancien restaurant universitaire qui, après avoir rempli une fonction de bâtiment « tampon » pendant le temps de la reconstruction, ont vocation à être réhabilités pour être affectés à des entités (ISTHIA, FORCO...) dont la croissance des effectifs ne leur permet plus de prendre place dans les m² qui leur étaient affectés en 2010 au moment de la programmation des surfaces.

Pour qu'ils soient réellement performants au plan des économies d'énergie attendues, les nouveaux bâtiments nécessitent d'être « pilotés ». Un dispositif de gestion centralisée à distance des fluides, permettant des bilans en temps réel mais aussi périodiques, est progressivement mis en place et étendu à l'ensemble des bâtiments, y compris les plus anciens. Une bonne maîtrise de ces outils doit permettre de générer des économies de

fonctionnement et donc un financement durable et maîtrisé des charges de fonctionnement qui s'inscrivent par ailleurs sur une pente tendanciellement ascendante résultant la fois de l'accroissement des équipements consommant de l'énergie électrique (prises de courant dans les amphithéâtres) et de la hausse générale des prix de l'énergie.

Cet objectif de maîtrise des consommations énergétiques se traduit par un ensemble d'innovations techniques (*reporting* à distance, pilotage assisté, dématérialisation des échanges...) qui doivent être portées, relayées et administrées par les agents du service patrimoine immobilier au travers d'innovations organisationnelles. Ceux-ci sont donc engagés dans un mouvement de transformation de leurs métiers et pour certains de formation professionnelle qui doit les accompagner dans l'apprentissage du maniement de ces nouveaux outils. Pour les assister, le recrutement « d'un gestionnaire de site » (« *energy manager* ») aux fonctions très orientées vers la mise en place et la conduite de ces nouveaux outils mais aussi en capacité d'administrer la dimension juridique et financière du contrat de partenariat (« *contract manager* ») est programmé pour 2016. Bien entendu, la maîtrise des consommations énergétiques ne sera complète que si les utilisateurs finaux eux aussi s'approprient les caractéristiques techniques des bâtiments. Cette appropriation n'est possible qu'au travers de dispositifs d'information et de communication régulièrement actualisés. Un budget spécifique est d'ailleurs alloué à cet enjeu. L'appropriation de ces bâtiments durables implique aussi une responsabilisation des utilisateurs en matière de tri sélectif des déchets. Là encore, communication, information et accompagnement des usagers seront au cœur de cette ambition.

A terme, l'université n'étant plus enclavée, c'est toute la réflexion sur les relations ville université qui sont à repenser. Une démarche visant à réduire les incivilités et dégradations reste à mener conjointement avec la Préfecture, la ville et en particulier Tisseo, pour promouvoir une nouvelle politique de sûreté dans un nouveau contexte d'université dite « ouverte ». Les relations avec le quartier impliquent aussi de faire vivre le projet « Varèse » du nom de l'immeuble qui accueille une centaine d'étudiants dans le cadre d'un projet de logement partagé (opération logement solidaire en partenariat avec le CROUS, la ville, l'UFT, la préfecture et l'AFEV). Les travaux menés par la ville de traitement du sol entre la station de métro et l'Université participent d'un dispositif global de requalification et de sécurisation des lieux qui englobent l'université et son environnement permettant de lier par des aménagements au sol, l'université et le quartier du Mirail.

Un campus plus proche des attentes des usagers, c'est aussi un campus qui les informe en temps réel mais aussi, à distance. Ceci se traduit par la généralisation de l'affichage digital de l'information, en particulier dans les espaces d'accueil, et par le développement d'une application de géolocalisation consultable sur smartphone. Cette application sera déployée à partir de fin 2016 pour que tous les usagers soient informés en temps réel, de l'actualité, des

changements de salles ou de la survenue de tout autre évènement, que l'on soit sur place ou bien à distance. Les étudiants auront alors et enfin la possibilité de réserver des salles et de connaître leur situation d'occupation en temps réel. Le système de gestion des salles de cours était un point faible connu et ancien de l'établissement, avec l'exigence relativement récente d'optimisation de l'exploitation des surfaces bâties, le principe de la généralisation des salles dites mutualisées est retenu et un effort particulier est produit pour solidifier les bases de données (logiciel Celcat) et les administrer de façon transparente et efficace avec la préoccupation d'une adéquation entre taille des groupes et jauge des salles ou en fonction des demandes d'équipements techniques spécifiques.

Un campus plus proche de ses usagers, c'est également un campus qui anticipe et met à disposition de ses utilisateurs des outils de gestion efficaces. Les procédures de demandes d'interventions concernant le patrimoine immobilier (pannes, dysfonctionnement, etc.) sont donc formalisées avec le souci de les inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers. L'objectif est de répondre plus rapidement et plus efficacement aux demandes des usagers. Les logiciels et procédures, s'ils ont d'abord été testés dans les bâtiments livrés en 2015, ont vocation à être généralisés à l'ensemble du campus, comme de ses sites en région, progressivement et à partir de 2016.

Cette ambition d'amélioration de la qualité des procédures se retrouve également dans la formalisation des procédures de paiement des redevances du contrat de partenariat. Les factures doivent en effet être payées à l'heure prescrite pour éviter d'éventuelles pénalités, mais aussi en toute connaissance par la personne publique du détail de la facturation. Cette tâche de mise en procédure a impliqué la coopération de la direction des affaires financières, de l'agence comptable et des services techniques sous impulsion de la VP DPI. La démarche est progressivement mise en place, à partir de 2015.

Toujours avec la préoccupation d'améliorer le confort de tous sans exception, les nouveaux bâtiments livrés en 2015 et 2016 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les dispositifs d'aide aux handicaps vont bien au-delà des prescriptions réglementaires et il est prévu de les généraliser progressivement à l'ensemble des bâtiments du campus, même les plus anciens. Ce sera là l'un des enjeux opérationnels forts de la période 2016-2020.

Le renforcement de la capacité de pilotage et la rédaction de procédures qualité, vise à substantiellement améliorer la qualité de vie en particulier pour le campus du Mirail mais aussi pour ses sites en région (CPER 2015-2020 pour Cahors, Albi, Foix, Montauban) qui devraient eux aussi faire l'objet d'opérations de grande ampleur conduisant à leur complète refondation. Ainsi, un plan de patrimonialisation (ou SPSI) pour les sites en région mais aussi et en particulier pour les bâtiments les plus anciens du campus principal, permet de

programmer les investissements, de les anticiper, de les planifier et surtout de les financer dans le cadre d'une forte contrainte budgétaire.

Enfin, le dispositif « groupe de projet » a montré son efficacité en matière de prise de décision concertée au moment de la phase d'élaboration du projet et de suivi des chantiers. Il a été réactualisé lors de la phase de réception des premiers bâtiments (MdR et Olympe de Gouges) et de retour sur expérience pour en tirer des enseignements à appliquer aux dernières phases de la reconstruction. Les groupes projets ont donc vocation à prendre en charge la structuration des décisions dans des domaines très variés : géolocalisation, développement durable (tri sélectif, économies d'énergie et éducation aux éco-gestes), sûreté et espaces publics (Tisseo).

C'est donc une université totalement reconstruite selon les principes de l'éco-conception, aux modalités de gestion repensées en fonction des principes de l'éco-gestion, mieux connectée à la ville et au monde, solidaire de ses voisins, accueillante, sportive, culturelle, proposant de nouvelles fonctionnalités et services, plus proche de ses usagers, qui se met en place progressivement à partir de 2015 et qui préfigure un nouveau service public où le principe de qualité de service devient central.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LA FONCTION
FINANCIÈRE ET
COMPTABLE

www.univ-tlse2.fr

Contexte

D'une part, face à des contraintes budgétaires toujours plus fortes et pour assumer pleinement les Responsabilités et Compétences Elargies de l'Etablissement, il est indispensable de connaître, au niveau le plus fin, les facteurs d'évolution de ses recettes et de ses dépenses. L'objectif est de passer d'une logique de constat à un mode de connaissance des éléments prévisionnels permettant une aide à la décision et à la maîtrise budgétaire. Ceci suppose une amélioration constante de la qualité des informations financières et comptables, ainsi que le développement de la comptabilité analytique, en vue de connaître nos coûts réels et de mieux éclairer les arbitrages de l'Université. Ceci demande également, pour l'immobilier notamment, de développer davantage encore une comptabilité d'opération.

D'autre part, les enjeux en matière de simplification et de sécurisation de la fonction financière et comptable sont aujourd'hui renforcés, compte tenu de la multiplication des attendus en matière de traçabilité, de contrôle et de rendu compte. La nécessaire maîtrise des moyens affectés à ces fonctions et l'évolution constante du cadre réglementaire (décret GBCP - Gestion Budgétaire et Comptable Publique) induisent des changements significatifs, tant dans les pratiques professionnelles, l'organisation des services que dans les relations avec les tiers. En particulier, le recours à la dématérialisation (facturation électronique, marchés publics) sera prochainement obligatoire (2017 pour la première phase).

L'organisation actuelle de la fonction financière, caractérisée par son éclatement et la diversité des pratiques, ne permet pas de donner une assurance suffisante en matière de sécurité et de fiabilité des données budgétaires et comptables, et par conséquent limite la qualité des analyses rétrospectives et prospectives.

L'Université s'est engagée dans une démarche volontaire avec un souhait de réforme ambitieuse de la gestion financière et comptable, en s'appuyant sur les leviers incitatifs portés par la mise en œuvre du décret GBCP. Des réponses nouvelles doivent être apportées au regard de l'obligation de qualité de l'information financière, qu'il s'agisse du pilotage et de la gouvernance budgétaire, des processus et des organisations qui en ont la charge ou de l'outillage en matière de présentation et de synthèse de l'information financière. Il s'agit là d'interroger l'architecture globale de la fonction financière et les modes de gestion actuels tout en proposant un cadre d'accompagnement des acteurs dans la refonte des pratiques professionnelles (Services centraux, Laboratoires, UFR, Ecoles et Instituts).

Le rôle de chaque acteur doit être reprécisé afin de garantir la sécurisation et la simplification des flux et des échanges sur l'ensemble du processus (déconcentration du mandatement, revue des modalités de visa, contrôle partenarial avec l'Agence comptable, mutualisation du traitement des actes de gestion...). Il s'agit notamment pour la DAF d'interroger son périmètre d'activité, son positionnement (structure d'exécution et de

contrôle et/ou structure d'animation, de pilotage et d'aide à la décision) et d'assurer à moyen terme une mission de « tour de contrôle » sur l'intégralité du cycle des flux budgétaires, comptables (en collaboration avec l'Agent comptable) et financiers, tant en termes de traçabilité et de qualité qu'en matière de pilotage et de suivi.

Il importe d'accroître l'efficacité et la professionnalisation des acteurs intervenant sur les chaînes financières, notamment en recentrant les activités sur les attentes prioritaires des composantes, des unités de recherche et des services communs, et en dégagant des marges de manœuvre qui pourront être utilisées sur des tâches et des missions à plus forte valeur ajoutée.

Principaux enjeux structurant la trajectoire de transformation de la fonction financière de l'Université

La simplification et la sécurisation des processus doivent s'opérer selon 4 objectifs :

- l'amélioration de la performance (simplification, suppression des goulots d'étranglement, réduction du temps passé sur des tâches à faible valeur ajoutée) ;
- le renforcement de la maîtrise des risques des processus budgétaires, comptables, financiers et juridiques ;
- l'amélioration des conditions de travail des agents (ex : réduction des pics de charge, formation et professionnalisation) ;
- la réduction de la variabilité de la chaîne de traitement des flux (réduction des délais, harmonisation des pratiques de gestion, de pilotage et de gouvernance).

L'ensemble de ces objectifs doit être conduit dans une démarche de projet ouverte :

- En interne, par la recherche de pratiques innovantes en développant la logique d'organisation en mode projet (DAF, DRH, Agence comptable, composantes, unités de recherche, services communs...) et par la coopération entre les composantes, unités de recherche et services communs ;
- En externe (institutionnels et partenaires) par la mise en concordance de l'offre de l'administration avec les demandes des partenaires extérieurs, dans le respect de la réglementation.

Principaux constats et opportunités

CHAMPS	PRINCIPAUX CONSTATS	PRINCIPALES OPPORTUNITES
GOUVERNANCE / PILOTAGE	<ul style="list-style-type: none"> › Eclatement des responsabilités budgétaires › Intensification des contraintes budgétaires › Quasi-absence de cadre de mesure de la performance de la fonction financière › Un suivi complexe de l'inventaire physique des biens mobiliers de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> › Préciser la gouvernance et l'organisation du contrôle interne et de la démarche qualité (rôle de la DEEP) dans un contexte renouvelé › Conforter le rôle de la DAF comme le niveau de synthèse en charge du pilotage et de l'animation de l'ensemble des activités financières et marchés de l'Université › Adapter les tableaux de bord financiers (DEEP) en mode GBCP › Elaboration d'une procédure d'inventaire physique (Schéma)
PROCESSUS	<ul style="list-style-type: none"> › Processus d'exécution très déconcentrés › Eventuels doublons tout au long de la chaîne d'exécution › Contraintes réglementaires (30 jours) et de l'objectif de la DGFIP de réduction des délais de paiement à 20 jours d'ici 2017 › Des taux de rejet de l'Agence comptable variables selon les composantes et/ou les gestionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> › Formaliser la répartition des responsabilités et les règles de responsabilité (revue du schéma de délégations de signature ; synthèse accessible sur l'ENT) pour amoindrir les effets de goulot liés à la signature hiérarchique › Réduire les activités à faible valeur ajoutée harmonisation des pratiques (ex : intégration des possibilités offertes par la dématérialisation des procédures et des actes, convergence sur les bonnes pratiques, ...) › Clarifier la répartition des rôles et responsabilités de la fonction financière au sein de l'organisation (articulation élus /DGS / DAF/ Services financiers déconcentrés ; contrôle d'opportunité de certaines dépenses, par exemple par la DSI et la DTICE) › Animation d'un réseau d'amélioration continue à partir d'indicateurs de suivi et de partage de bonnes pratiques (fonctionnel et métier)

CHAMPS	PRINCIPAUX CONSTATS	PRINCIPALES OPPORTUNITES
ORGANISATION	<p>› Isolement des gestionnaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 36 % des Centres Financiers de niveau infra UB ont un niveau d'exécution inférieur à 25.000 € - 73 % des SF ayant 2 agents ou moins affectés à la fonction financière ont un taux de rejet supérieur au taux de rejet moyen <p>› Un morcellement significatif des dépenses : 75% des mandats, hors mission, ont un montant inférieur à 500€</p> <p>› Une corrélation entre le nombre de mandat par agent (hors dépenses complexes telles que les marchés de travaux) et le niveau de la qualité des données comptables. Plus le nombre de mandats par agent saisi est faible, plus le risque de diminution de la qualité des données est important.</p> <p>› Insuffisance de suivi de l'exécution des marchés complexes. Formation des gestionnaires par la cellule marchés (animation de formations régulières sur le contrôle des marchés)</p> <p>› Contrôle et suivi insuffisant des recettes par l'ordonnateur : nombre important de conventions ne sont pas analysées et le bénéficiaire n'est pas identifié en amont.</p>	<p>› Rationaliser la cartographie des unités budgétaires en préservant la capacité des responsables à maîtriser le suivi des flux budgétaires relatif à leur champ de compétences et à assurer un rôle de prescripteur des besoins</p> <p>› Etudier l'opportunité d'organiser la mutualisation du traitement des actes de gestion, ex : structure mutualisée pour les UFR, structure mutualisée pour les écoles/instituts.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager une extension du périmètre de prestation de la DAF pour certaines UB (définition et mise en place d'une convention de services entre la DAF et les CRB pour lesquels elle effectue une prestation) - Envisager une prise en charge par un Centre de Services Partagés commun à plusieurs UB - Optimisation du suivi des recettes (fort impact budgétaire en mode GBCP) : régies, suivi des échéances de facturation pour les conventions, suivi des encaissements - Réduction du nombre de régies de recettes <p>- Formation des gestionnaires par la cellule marchés (animation de formations régulières sur le contrôle des marchés)</p> <p>› Une optimisation possible du suivi de la vie des marchés complexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition pour les gestionnaires dans l'ENT d'une fiche explicative, du BPU et du CCTP - Meilleur suivi de la vie du marché (actualisation des prix, suivi des seuils, suivi des avenants, ...) <p>› Etudier la réduction du nombre de titres de recettes par la mise en place d'une procédure visant à optimiser le nombre de facturations et l'ensemble du processus</p> <p>› Renforcer le processus de rapprochement des recettes avec les encaissements réalisés</p>

CHAMPS	PRINCIPAUX CONSTATS	PRINCIPALES OPPORTUNITES
RH	<ul style="list-style-type: none"> › Agents polyvalents intervenant à temps partiel sur la fonction financière › Contrainte sur les effectifs des fonctions support de l'UT2J 	<ul style="list-style-type: none"> › Mettre en place un dispositif de gestion des compétences et des emplois › Spécialiser et accompagner les acteurs dans leur fonction (acheteur, ordonnateur, comptable, contrôle de gestion, ...) <li style="padding-left: 20px;">- Mise en place de parcours professionnels <li style="padding-left: 20px;">- Animation des différentes filières Recours à des modalités légères de formation (e-learning, ...)
RELATIONS AUX PARTENAIRES ECONOMIQUES	<ul style="list-style-type: none"> › Nécessité d'anticiper les impacts de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative à la facturation électronique › Mieux gérer les relations avec les fournisseurs de l'Université (interlocuteur unique, système d'évaluation ...) › Anticiper les impacts de la directive UE/24 du 26 février 2014 en matière d'évolution du Code des Marchés Publics 	<ul style="list-style-type: none"> › Mettre en place des échelons de mutualisation dans une logique de rationalisation des points d'entrée à destination des fournisseurs › Améliorer les délais de traitement › Revoir les pratiques de service fait en prévision de l'exploitation de la facturation électronique : arrêter les pratiques de service fait réalisés sur la base de la facture (afin d'éviter la rematérialisation de la facture)

Chantiers constitutifs du programme de transformation de la fonction financière

1/ Poursuivre la mise en œuvre et le suivi de l'obtention des gains liés aux chantiers d'organisation, de simplification et de dématérialisation

- Le déploiement d'une organisation fonctionnelle plus concentrée reposant sur des pôles mutualisés ;
- La recherche de modes opératoires en doublon ou sans justification réglementaire (sédimentation de pratiques historiques) ;
- Renforcer les procédures de suivi des recettes et les outils de prévision des dépenses
- Pour la recherche, clarifier l'articulation des fonctions financières et comptables UT2J – CNRS
- L'anticipation du déploiement de la dématérialisation (facture électronique, marchés publics) ;
- La mise en place des procédures permettant la récupération annuelle de la TVA.

2/ Poursuivre la maîtrise des risques par le contrôle interne comptable et financier

- Une gouvernance du contrôle interne comptable et financier doit être définie et mise en œuvre en distinguant le pilotage stratégique, le pilotage opérationnel et la conduite de projet ;
- La poursuite de la cartographie générale des risques avec leur caractérisation et leur niveau de maîtrise ;
- Le renforcement de la maîtrise des risques financiers à travers le processus de simplification et de dématérialisation à venir ;
- Le déploiement d'une comptabilité analytique ;
- La mise en œuvre des procédures de gestion financière du partenariat Public-Privé.

3/ Renforcer la maturité du management et de la gouvernance des fonctions financières

- La formalisation des principes de gouvernance budgétaire, comptable et financière aux différents niveaux du dialogue de gestion :
 - ❖ Caractérisation des instances existantes (principe d'organisation, périmètre d'intervention, champs d'analyse, fréquence, articulation avec les autres instances de l'Université) ;
 - ❖ Proposition d'évolutions de fonctionnement des instances de gestion dans le cadre de la dématérialisation et de la simplification des procédures financières : échelon de synthèse unique DAF, responsabilités incombant aux composantes, unités de recherche et services communs ;
- Déploiement de l'animation managériale autour des indicateurs de performance des chaînes comptables, budgétaires et financières (mise en place et suivi de plans de progrès) ;
- Accompagnement de la professionnalisation de la fonction financière : mise en place de parcours professionnels, animation de réseau de référents.

4/ Conforter le pilotage de la masse salariale

Dans le contexte d'une université RCE, le pilotage de la masse salariale, représentant près de 80% du budget de fonctionnement, constitue évidemment un enjeu majeur. Au-delà des réponses aux nouveaux documents institutionnels et réglementaires imposés par la tutelle (DPG), l'Université a retenu plusieurs pistes ces dernières années. Celles-ci seront approfondies lors de la période du contrat :

- Application du dispositif de contrôle interne comptable au domaine prioritaire qu'est la paye. Les procédures de contrôles de la paye (DRH/ordonnateur et agent comptable) feront l'objet d'une évaluation régulière et systématique, avec l'objectif de limiter davantage encore les risques
- L'articulation entre la DRH, la DEEP et la DAF concernant le suivi des dépenses mais également des recettes de masse salariale. Ce suivi s'est considérablement professionnalisé et a désormais vocation à évoluer en vue de l'élaboration d'outils plus prospectifs sur les trajectoires à court et moyen terme (exercice en cours, N+1, et N+2)

5/ Structurer la fonction achat en association étroite avec la fonction financière

- L'adaptation de l'organisation des achats pour favoriser notamment la transversalité, le dialogue acheteur-ordonnateur pour la recherche de performance économique ;
- L'articulation des fonctions achat-commande publique et fonction financière (attestation de service fait) ;
- La mise en place des procédures permettant une mise à jour en continu de l'inventaire des biens immobilisés.

6/ Se doter d'outils de prospective à moyen terme

- Développer les indicateurs d'analyse financière en recettes et dépenses sur les différentes dimensions de l'activité : par structures, natures, etc. ;
- Elaborer et mettre en œuvre une démarche d'analyse des coûts des activités stratégiques de l'établissement ;
- Construire une vision prospective des activités de l'Université à partir d'orientations politiques à moyen terme (projet de site, projet d'établissement, schémas directeurs, projets de service, etc.) ;
- Evaluer l'impact de ces perspectives sur les moyens financiers de l'Université, en recettes et dépenses, et les actions à conduire pour assurer leur pérennité.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LES RESSOURCES
HUMAINES

www.univ-tlse2.fr

Durant le précédent contrat, ont été définis en matière de politique des ressources humaines des axes prioritaires, qui se sont traduits par des mesures immédiates en faveur des personnels et des avancées concrètes. Afin de contribuer à la résorption de la précarité, il a ainsi été proposé aux contractuels BIATSS sur emploi permanent de passer à temps complet, et l'université s'est engagée dans une politique volontariste dans la mise en œuvre de la loi Sauvadet. A également été actée une augmentation du régime indemnitaire statutaire des personnels titulaires BIATSS, ainsi que le maintien d'une équivalence sous forme de prime en faveur des contractuels. La reconnaissance de la spécificité des métiers s'est par ailleurs traduite par une révision et une extension de l'attribution des points NBI. Pour ce qui est des mesures en matière de promotion, notons l'édition, à l'issue d'un travail de concertation avec les organisations syndicales, de trois circulaires qui posent les critères d'avancement sur la base desquels les CPE (ITRF, AENES, personnels de Bibliothèque) dressent leurs propositions pour l'avancement des collègues. Enfin, tout en étant attentive au respect de l'équilibre des filières, notamment dans le cadre des campagnes d'emplois, l'université travaille à une harmonisation de la gestion des filières ITRF, AENES et Bibliothèque : elle s'engage à transformer le support de l'agent promu par liste d'aptitude. La promotion des personnels requiert de fait notre attention, tant du côté des personnels administratifs qu'enseignants. Outre les décisions prises lors des campagnes d'emplois, qui ouvrent des possibilités de changement de corps, la mise en place d'instances comme la commission consultative des enseignants du second degré témoigne de l'attention portée à la progression des carrières, avec des dispositifs de notation et d'avancement établis en concertation au niveau de l'université.

La prise en compte de l'extension des missions et des activités des personnels s'est traduite par un certain nombre de mesures, dont l'intégration de nouvelles activités dans le référentiel des équivalences horaires, l'extension du bénéfice du référentiel aux enseignants de statut second degré, l'aide à l'entrée dans le métier des enseignants-chercheurs avec la création d'une décharge de service de 42 h ETD des MCF nouvellement recrutés, la mise en place de décharges liées au pilotage scientifique de projets de recherche en réseau.

Notons enfin un volet en expansion, celui de la formation et de l'accompagnement des personnels. En effet, lors du précédent contrat, le budget consacré à la formation a été augmenté, et le droit individuel à la formation mis en œuvre. Une commission paritaire de Formation des personnels a d'ailleurs été créée en concordance avec le développement de cet axe. De manière plus générale, à l'accompagnement et au suivi de santé des personnels, concourent l'ensemble des pôles RH, sous la responsabilité du directeur des ressources humaines, le service de santé au travail et l'assistante sociale, sur le mode d'une coordination renforcée.

Ce ne sont là que quelques exemples des mesures prises durant les dernières années, mesures dont la poursuite requiert d'abord, dans le prochain contrat, le maintien du soutien financier apporté, mais mesures qui, pour nombre d'entre elles, s'inscrivent aussi dans une réflexion critique, à la recherche constante de voies d'amélioration. De nouvelles perspectives doivent également être ouvertes. C'est l'objet de cette annexe que de faire des propositions sous ces deux aspects, conformément aux objectifs suivants :

- améliorer la prévention des risques et l'amélioration de la qualité de vie au travail,
- développer la politique handicap de l'université,

- étoffer l'action sociale,
- poursuivre la résorption de la précarité et favoriser la progression des carrières,
- garantir une construction partagée du plan de formation,
- perfectionner les outils et la communication des dispositifs en appui de la politique RH.

Précisons enfin que ces différents dossiers ont été menés dans le respect du dialogue social, dont témoignent par exemple la fréquence des séances du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, mais également la mise en place de divers groupes de travail qui ont permis, sans jamais se substituer aux instances, de monter en concertation les dossiers. C'est dans le même esprit que doivent se poursuivre, dans le contrat à venir, les actions définies par la politique de ressources humaines.

1/ Améliorer la prévention des risques et l'amélioration de la qualité de vie au travail

Depuis 2012, ont été mises en place ou réactivées des structures qui ont pour objectif la prévention des risques, l'accompagnement des personnels et l'amélioration de la qualité de vie au travail ; le prochain contrat devra poursuivre ces dispositifs afin de répondre aux plans d'action qu'il est demandé aux universités de définir et de mettre en œuvre.

Elaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) :

Il s'agira de poursuivre l'inventaire des risques professionnels, grâce à l'accompagnement, dans chaque service et composante, des assistants de prévention, dont le réseau a été complété et consolidé en 2014-2015 sur la base de responsabilités mieux étayées (formation, lettres de mission, reconnaissance de fonctions particulières). La finalisation de cet inventaire, outil indispensable à l'identification et à l'analyse des dangers, permettra de constituer le DUERP, dont l'objectif est de proposer des actions préventives, afin de diminuer ou annuler les causes de risques. Ces actions sont rassemblées dans le programme annuel de prévention des risques, dont font partie les risques psychosociaux (RPS). L'annualité implique aussi d'assurer en amont le suivi et la réactualisation de l'inventaire des risques professionnels.

Prévenir les risques psychosociaux

Un groupe de réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie au travail a été mis en place en 2014 ; il mobilise les différents acteurs contribuant à la prévention des RPS. Après une année d'enquête auprès des personnels qui a permis un premier recueil des attentes, ce groupe a défini les axes de son travail, avec les priorités suivantes :

- définition d'un plan annuel d'actions de prévention des RPS, en lien avec le CHSCT,
- suivi des actions,
- diagnostic des facteurs de risques, incluant le suivi des indicateurs nationaux,
- analyse en continu des conditions de travail et des difficultés signalées, tout en respectant la confidentialité des situations individuelles,
- réflexion dans la perspective de mesures d'amélioration.

Il s'agit donc de développer dans les années à venir les actions de prévention des RPS, sur la base d'une analyse continue et attentive. Nous devons également consolider la politique volontariste de sensibilisation et de formation aux RPS à destination des personnels dont témoigne, dans le plan de formation 2015, la proposition de cinq niveaux de formation sur ce sujet, en adéquation

avec les préconisations ministérielles ; il s'avère toutefois nécessaire de définir en amont une communication incitative à destination des personnels.

Renforcer le suivi de santé et l'accompagnement des personnels

Si les échanges d'information existent entre pôles RH, Service de santé au travail (SST : médecin de prévention, infirmière, psychologue du travail) et assistante sociale, il est nécessaire de garantir une véritable coordination de ces différents acteurs, avec croisement des données (ex. accidents de travail, congés de longue durée...), dans la perspective d'une analyse commune et la définition d'un programme de prévention. Ce premier travail mené dans le cadre du groupe de réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie au travail sera régulièrement porté à la connaissance du CHSCT, pour l'élaboration de mesures partagées. Pour ce qui est du service de santé au travail, il faut le renforcer, et lui assurer une meilleure visibilité, afin d'améliorer la prise en charge des personnels de l'université. A ces fins, nous aurons à :

- établir une lettre d'information annuelle sur le rôle et les missions du service de santé au travail, ainsi que les modalités d'accès au service ;
- mettre en œuvre avec la médecine de prévention des procédures visant à augmenter le taux de présence des personnels aux visites médicales ;
- améliorer la surveillance particulière requise pour certains personnels (femmes enceintes, personnels en retour de congés longue maladie ou longue durée, agents sur postes à risques...).

Le développement de cet axe de politique RH correspond à une attente de plus en plus forte des personnels (en témoigne par exemple le nombre de visites croissant auprès de la responsable du pôle environnement professionnel : de 82 en 2012-2013 à 211 en 2014-2015). Il est en phase avec la montée en puissance d'instances comme le CHSCT, dans lesquelles les acteurs RH et le conseiller de prévention sont de plus en plus mobilisés, en coordination avec le service de santé au travail, dont la participation aux groupes de travail et au CHSCT est fortement attendue. Les missions dans ce domaine se trouvent en expansion, répondant aux obligations auxquelles le ministère demande à l'université de répondre, avec pour aboutissement l'élaboration de plans ; il faut être attentif aux moyens humains nécessaires au développement de cette politique.

2/ Développer la politique handicap de l'université

L'université doit, dans le cadre du prochain contrat, assurer la mise en œuvre de sa politique handicap, conformément au schéma directeur pluriannuel du handicap voté en 2016.

L'université s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de soutien envers les personnels en situation de handicap ; en témoignent la présence d'un chargé de mission et d'un correspondant handicap pour les personnels – qui est la responsable du pôle environnement professionnel (PEP). Des améliorations peuvent toutefois être apportées dans la collaboration de tous les acteurs mobilisés sur le sujet, c'est-à-dire avec ceux qui en ont la responsabilité du côté des étudiants à la division de la vie étudiante (DIVE). Sous l'égide du chargé de mission de l'université, et avec la participation des correspondants handicap dans les composantes, qui existent depuis plusieurs années, la mise en place de réunions régulières, afin de partager informations et projets, contribuerait à l'amélioration de la politique de l'université, qui bénéficie déjà d'un réseau de responsables investis. L'élaboration du plan handicap qui doit être présenté en début d'année 2016 doit être une plate-forme stimulante.

Afin de mieux connaître les besoins, et de développer des dispositifs d'accompagnement, il faut dans un premier temps encourager les personnels dans les démarches de déclaration de

reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) : de 51 déclarés en 2012 auprès du pôle environnement professionnel de la DRH à 75 en 2014. Cela ne saurait se faire sans une réflexion sur la communication ; la brochure handicap parue en 2013, et accompagnée d'un courrier du président à l'ensemble des personnels, a ainsi donné lieu à une seconde édition révisée en 2015, sur un mode plus personnalisé, avec insertion de témoignages de personnels qui ont fait la déclaration RQTH et ont bénéficié d'un accompagnement et d'un équipement. La communication, qui est essentielle, se traduit par un premier programme d'actions sur l'année 2016, et elle devra recueillir une attention continue de notre part tout au long du contrat. Dans les actions de soutien envers les personnels, figurent les aménagements de postes de travail ou autres formes d'équipement. Or le fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP) les prenait jusqu'à présent en charge à 100 %, ce qui n'est plus le cas à compter du 1^{er} janvier 2015, puisque la participation, en voie de révision, sera diminuée (remboursement uniquement du surcoût de l'équipement spécifique). L'université s'engage donc à compenser financièrement cette variation, afin d'apporter un soutien plein et entier à l'égard des personnels en situation de handicap.

Nous devons par ailleurs engager une étude précise des produits et prestations que peuvent offrir les établissements et services d'aide par le travail (ESAT), qui ouvrent droit à une récupération d'unités déductibles permettant de payer l'aménagement de postes de travail.

Aider les personnels en situation de handicap dans leurs conditions de travail s'inscrit donc dans nos missions ; favoriser les recrutements en faveur de ces personnels, est également un élément politique que nous avons, ces dernières années, mis en avant dans les axes de campagnes d'emplois : 2012-2013, 1 recrutement BIATSS réservé BOE (bénéficiaire de l'obligation d'emploi) ; 2013-2014 : 1 BIATSS BOE et premier poste enseignant de second degré réservé BOE ; 2013-2014 : 2 BIATSS réservés BOE et 2 postes enseignant réservés BOE. L'université s'engage à poursuivre ce type de recrutement, en ayant pour cible le taux préconisé de 6 % d'emplois BOE.

3/ Étoffer l'action sociale

Dans la perspective d'une amélioration des conditions de vie et de travail des personnels, des actions doivent être développées pour étoffer la politique sociale.

Le Service Commun d'Action Culturelle et Sociale (SCASC) a ainsi pour missions de promouvoir, de coordonner, d'organiser, d'animer, de gérer l'action sociale et les activités culturelles, éducatives, sportives et de loisirs au bénéfice des personnels de l'Université. L'objectif premier de ce service commun, facteur de cohésion de la communauté universitaire, est de favoriser le bien-être au travail par l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnels, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance dans un espace dédié à la promotion de l'enseignement, de la recherche et de la culture. A cet effet, il est chargé de proposer des prestations et des services, de contribuer à l'information des personnels en matière d'action sociale, culturelle et sportive, et d'assurer la liaison avec les différents organismes qui pourraient concourir à la réalisation de ces missions.

Dans un contexte économique et social très difficile, les sollicitations et les besoins du personnel en matière d'accompagnement, de soutien et d'information sont de plus en plus forts ; les chiffres et les statistiques des prestations et activités en sont la preuve.

Ce service doit donc développer son action au niveau des différents dossiers stratégiques qui relèvent directement de son périmètre, ou ceux dans lesquels il est partenaire :

- *Le volet social* : continuer le travail réalisé et surtout renforcer l'action sociale de notre université. Dans un contexte très difficile, le SCASC doit porter une attention particulière à

ce secteur. Ceci passera par le renforcement du travail de la commission sociale, par une communication adaptée, par un travail en synergie avec les autres partenaires de ce volet et enfin par une vigilance quant à l'aspect budgétaire alloué à cette action.

- *Le dossier Restauration* : poursuivre la réflexion et le travail déjà entamé sur l'amélioration de l'offre de restauration sur le site de Toulouse et sur les autres sites délocalisés. Le principal objectif étant l'harmonisation des prestations sur l'ensemble des établissements que gère le Crous.

- *Le dossier Crèche* : passer de la réflexion à l'action sur ce projet qui est en cours et accompagner les démarches de la mise en place de cette structure en concertation avec tous les partenaires concernés. L'ouverture espérée de cette structure, septembre 2016.

- *L'action culturelle et sportive* : poursuivre le travail déjà réalisé et qui, en fonction des moyens alloués, est très important, offrant ainsi l'opportunité d'accéder à la culture à l'ensemble des personnels de l'établissement.

- *Le volet tourisme et loisirs* doit être renforcé par des partenariats avec les organismes spécialisés pour proposer des formules facilitant les séjours touristiques et de loisirs pour tous. Une demande forte émane des personnels à ce sujet.

Afin de répondre à ces missions, dans le cadre de la reconstruction que connaît notre université, le SCASC doit être relocalisé dans un espace accessible et visible par tous, et disposant de conditions agréables pour accueillir et répondre aux attentes de tout le personnel de notre université.

Pour favoriser une démarche participative et de concertation, le travail des commissions du SCASC doit être renforcé et soutenu. Cela permettrait de mieux traduire les demandes et aspirations du personnel de l'établissement.

Enfin, le SCASC compte renforcer sa stratégie de communication afin de promouvoir à la fois les actions du service et les différentes démarches à entreprendre.

4/ Poursuivre la résorption de la précarité et favoriser la progression des carrières

Lors du contrat précédent, a été mise en œuvre une politique ambitieuse de résorption de la précarité qui sera prolongée, de même que seront poursuivies les mesures favorisant la progression des carrières.

Ouvrir des possibilités de promotion pour les enseignants

L'augmentation des dispositifs favorisant la recherche (CRCT, décharges pour les enseignants de second degré) doit être appréciée suivant l'augmentation du volume des demandes. Ces dernières seront favorisées en poursuivant les ateliers mis en place en 2014-2015 pour aider au montage des projets de candidatures. Afin de permettre des évolutions de carrière, sera assurée l'ouverture de concours réservés aux PRAG-PRCE, de postes PR (au titre des articles 46-1 ou 46-3) sur lesquels les MCF HDR peuvent candidater, en faisant porter notre attention sur le ratio PR-MCF dans les composantes, et sur les besoins dans les laboratoires de recherche ou les formations de niveau master.

Accompagner la reconnaissance et l'extension des missions

L'ajout en 2013-2014 de correspondants au référentiel d'équivalences horaires (Référénts Usages du Numérique, Coordinateurs Erasmus/Relations internationales, Correspondants pédagogiques) s'est fait sur la base de lettres de missions qui permettaient aux collègues de mieux cerner leurs

responsabilités et les actions attendues. C'est dans le prolongement de cette initiative qu'il faudrait, pour les responsabilités déjà inscrites dans le référentiel, travailler à une définition des missions essentielles.

Politique de soutien en faveur des contractuels BIATSS

Doivent être maintenus les acquis dont bénéficient actuellement les contractuels, notamment : contrats de 12 mois renouvelables pour tous les contractuels sur besoins permanents, renouvellement systématique des contrats jusqu'à 6 ans d'ancienneté, puis CDIisation automatique, reclassement au moment de la CDIisation (reprise de l'ancienneté des 6 ans) ; mobilité interne au même titre que les titulaires à partir de 3 ans d'ancienneté ; accès au plan de formation immédiatement pour les formations de type T1 (adaptation à l'emploi), après 1 an pour les autres formations ; éligibilité à la NBI ... Le soutien en faveur de la titularisation doit être garanti, avec la proposition de titularisation pour tous les personnels éligibles Sauvadet (ouverture de concours réservés), et l'accompagnement spécifique dans le dispositif de formation et de préparation au concours. Il faut également maintenir une politique de recrutement sans concours, fléchés sur des services, en vue de titulariser certains CDD non éligibles Sauvadet.

Mise en adéquation corps/fonction pour les personnels BIATSS

Un plan de revalorisation des personnels (titulaires comme contractuels) a été ouvert à la rentrée 2014 pour une première prise en compte dans la campagne d'emplois 2015. Il s'est agi de repérer les situations d'inadéquation corps/fonction, de faire des propositions de repyramidage des postes examinés en établissant une priorisation dans l'offre de repyramidage, passant par l'ouverture d'un poste dans la catégorie supérieure. Lors de la campagne d'emplois 2015, il a été possible de proposer la publication de 10 postes répondant au souhait d'un repyramidage. Le groupe de travail qui a examiné le premier volant de postes repérés doit, conformément à la méthode définie, poursuivre son analyse de manière pluriannuelle, afin d'offrir à tous les personnels qui se trouvent dans des situations d'inadéquation corps/fonction les perspectives de promotion attendues.

5/ Garantir une construction partagée du plan de formation

La formation des personnels a connu une phase d'expansion durant le dernier contrat ; sur la base des expériences recueillies, plusieurs pistes d'amélioration doivent être suivies, afin d'assurer une construction du plan de formation en adéquation avec les besoins des personnels et améliorer le suivi des formations.

Accompagner les personnels dans leurs projets professionnels et de formation

La procédure de recueil des besoins via la partie « entretien de formation » des EPI fonctionne bien, et le pôle Gestion des Compétences assure un suivi individualisé des agents et des responsables de service et de composante ayant un projet de formation, individuel ou collectif. Accueillir, écouter, analyser les demandes, évaluer la faisabilité des projets, conseiller, orienter ... sont les garants de l'évolution et de l'épanouissement professionnels des personnels. Il faut également maintenir l'attention portée aux personnels ou services qui rencontrent des difficultés, au travers d'interventions sur le terrain, ou des réunions d'échanges de pratiques et d'expériences (GEPE) qui recueillent des témoignages de satisfaction.

Aider à la professionnalisation des personnels

Une attention particulière est portée aux personnels nouveaux arrivants à l'université ou à ceux ayant changé de service ou de poste, auxquels sont proposés depuis la rentrée 2014 des bilans de formation ; il est nécessaire de pérenniser ce système pour aider à l'entrée dans le métier ou faciliter les évolutions professionnelles. Des formations obligatoires doivent également être mises en place afin d'accompagner des changements importants dans les missions ou les pratiques professionnelles (voir en 2015 les formations à la sécurité et à la GBCP, Gestion Budgétaire et Comptable Publique). Plus généralement, renforcer, développer les compétences, se perfectionner, anticiper en fonction de l'évolution prévisible des métiers, acquérir de nouvelles compétences en vue d'une évolution ou d'une reconversion professionnelle, est un des volets du plan de formation à garantir, afin d'améliorer les conditions de travail et d'accompagner la progression de carrière des personnels.

Améliorer le suivi des formations

Le pôle Gestion des Compétences doit pour cela acquérir ou développer en interne des outils permettant de suivre individuellement ou par groupe/public cible les inscriptions et les présences aux formations, l'avancée dans les parcours et de relancer les personnels pour la poursuite de leur parcours de formations. Un dispositif d'alerte est à mettre en place pour les formations réglementaires (ex : formations obligatoires à la sécurité) et pour les recyclages.

Construire le plan de formation sur un mode de concertation et d'analyse des besoins des personnels

Au vu des constats et des échanges qui ont eu lieu lors des débats dans les instances, des dispositions s'imposent pour répondre aux attentes. Il est ainsi nécessaire d'avancer dans le calendrier la réalisation du bilan de formations, en saisissant les données de chaque action de formation et des stagiaires au fur et à mesure du déroulement des formations, de manière à être en mesure de proposer le bilan des formations au 1^{er} trimestre de l'année N. L'objectif est, en effet, de procéder à une analyse critique de ce bilan en amont de la préparation du plan de formation de l'année N+1. Pour construire ce plan, il faut par ailleurs systématiser l'enquête sur les besoins en formation des personnels (individuels et collectifs), collecter chaque année le volet Formations des EPI pour recenser les besoins exprimés par les personnels au moment de l'entretien annuel, préparer le plan de Formation en concertation avec les organisations syndicales dans le cadre de la Commission Formation des Personnels (COFOP), avant examen et débat dans les commissions ou les instances (CHSCT, CT, CFVU). En élargissant la participation à la réflexion, nous faisons aussi le pari de sensibiliser davantage les personnels aux possibilités de formations, notamment certaines catégories comme les enseignants, qui sont moins au fait de l'offre de l'université. Un plan de communication devra d'ailleurs être pensé, afin de mieux valoriser notre offre.

6/ Perfectionner les outils et la communication des dispositifs en appui de la politique RH

Renforcer la politique de ressources humaines, et notamment les dispositifs décrits ci-dessus, passe par une recherche de perfectionnement constant des outils et une amélioration de la communication des dispositifs en appui de la politique RH.

Dans la période du précédent contrat, la direction des ressources humaines a été réorganisée en 6 pôles, dont les nombreuses interactions font l'objet d'une coordination attentive. Des procédures et outils de gestion de la masse salariale et des emplois ont été améliorés. Pour le prochain contrat, peuvent être mis en avant les points d'attention suivants :

Système d'information de ressources humaines

L'université utilise HARPEGE, SIRH développé par l'AMUE, et Winpaye pour la paye. HARPEGE est un outil fiable, qui a fait ses preuves, mais qui présente l'inconvénient de ne pas permettre une liquidation directe de la paye. Il est donc nécessaire de procéder à de constantes opérations de fiabilisation des données du SIRH avec celles issues de Winpaye. Au cours de la période du contrat d'établissement, l'UT2J étudiera avec attention la possibilité de s'engager dans le déploiement de SIHAM. Mis en place dans un nombre très limité d'établissements à ce jour, Siham est un progiciel RH intégré, spécialisé pour les établissements universitaires et d'enseignement supérieur. Le périmètre fonctionnel de la solution intégrera à terme l'ensemble des domaines RH, dont la pré-liquidation de la paie (saisie des données nécessaires à la liquidation de la paie) à partir de mi-2016.

Autres outils devant contribuer à une meilleure gestion des personnels

En 2014, l'université s'est engagée dans une démarche GEPEEC, avec le projet de déployer une solution spécifique développée par l'université de Poitiers, permettant la dématérialisation des fiches de poste et des entretiens professionnels. Le travail mené est parvenu à la phase de présentation devant les instances et auprès des personnels. D'autres domaines feront l'objet d'une analyse en vue d'un développement interne ou externe, afin de faciliter le recrutement et la préparation de la paye des vacataires étudiants, le recueil des demandes sous forme dématérialisée au titre de la campagne d'emplois, la gestion des viviers de candidatures (candidatures issues des réponses aux offres d'emplois de contractuels et de vacataires, candidatures spontanées, demandes de stages et autres demandes)...

Améliorer la communication des dispositifs et procédures RH

- La communication entre les pôles, suivi des instances : les universités toulousaines mettent en place le Bureau Numérique (BUT), qui permet de gérer de façon souple les espace de dépôt partagés, particulièrement utiles pour gérer la mise à disposition de documents auprès des instances de dialogue social, ou auprès de spécialistes métiers (gestionnaires de la DRH).
- La communication interne de la DRH auprès de l'ensemble des personnels prendra la forme :
 - d'une rubrique RH au sein d'une newsletter diffusée régulièrement à tous les personnels,
 - d'une interface rénovée et clarifiée des rubriques RH de l'ENT, de listes de diffusion « dynamiques » ciblées sur des filières et des statuts spécifiques, en vue des communications axées sur la carrière des personnels,
 - de la remise en forme et la mise à jour des procédures issues du guide des procédures RH (plus de 250 procédures sont disponibles en mars 2015).

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LA DOCUMENTATION

www.univ-tlse2.fr

Les actions portées par le SCD ont une place centrale dans le projet d'établissement et particulièrement dans son action de « *Promotion d'une politique de formation ambitieuse* ». En travaillant en concertation et en coordination avec d'autres services transversaux de l'université, tels que la DSI, la DTICE et les différents centres de ressources implantés dans les UFR, il a pour fonction principale d'aider les étudiants à tous les niveaux de la formation. Les liens avec la recherche sont également substantiels afin d'aider les étudiants dans leur prospection documentaire et leur démarche de production de l'information scientifique.

Les expertises apportées par le SCD visent ainsi à asseoir un paysage documentaire lisible et cohérent, à renforcer l'offre documentaire tous supports et tous niveaux, à promouvoir une politique de formation systématique aux compétences documentaires et à renforcer les partenariats entre unités documentaires implantées sur le site toulousain. L'objectif reste fermement celui d'améliorer les conditions de travail des étudiants pour améliorer leur réussite.

Développer l'acquisition des compétences documentaires et informationnelles par tout étudiant participe à la poursuite des objectifs de l'établissement, notamment à la réussite des nouveaux étudiants et à la lutte contre le décrochage et l'abandon, mais aussi à la réussite et à l'excellence des étudiants de niveaux avancés (Master et Doctorat). Elle participe en outre d'un objectif d'affiliation de l'étudiant à l'Université, d'apprentissage du métier d'étudiant et d'un changement dans les manières d'apprendre, dans lequel le rapport aux ressources documentaires devient central.

Ainsi, afin de favoriser, dès la première année, la démarche des étudiants de Licence, le Service Commun de la Documentation met à leur disposition un « passeport documentaire de l'étudiant en Licence » leur permettant de prendre connaissance des ressources et méthodologies documentaires, dont une déclinaison est réalisée par disciplines, au travers des ateliers documentaires ou des formations dans les cursus. Cette démarche active et interactive s'appuie sur un référentiel de compétences documentaires, de même que sur une Charte de la formation documentaire.

Le projet documentaire 2016-2020 s'inscrit dans cette continuité et entend consolider et développer les actions déjà entreprises. Il s'inscrit strictement dans les axes politiques du projet d'établissement :

- améliorer la réussite des étudiants en généralisant l'acquisition des compétences informationnelles pour l'ensemble des cycles et en développant l'offre documentaire pour le cycle licence (axe 1)
- renforcer l'offre documentaire, les actions et le partenariat en direction de la Recherche (axe 2) ; poursuivre la construction de l'Espace Documentation Recherche installé dans la Bibliothèque Centrale, préciser le contenu du projet de centre documentaire installé au 4^e étage de la MDR2 (fonds de TRACES, archives de chercheurs, etc.)
- améliorer les conditions d'exercice et la qualité de vie au travail des personnels en favorisant leur évolution professionnelle (axe 3)

- développer les nouveaux usages du numérique et moderniser l'infrastructure (axe 5)
- poursuivre la réflexion sur le statut administratif des bibliothèques associées afin de renforcer la cohérence et la lisibilité du paysage documentaire (axe 5)

Le SCD reste par ailleurs pleinement partenaire des autres SCD de Toulouse et Midi-Pyrénées et des organismes d'enseignement supérieur associés au Service Inter Etablissement de Coopération Documentaire (SICD), rattaché à l'Université Fédérale. La ré-informatisation des bibliothèques, dans le cadre d'un système mutualisé à l'échelle nationale, pour lequel le site toulousain est pilote, est le projet phare du SICD, appuyé par l'ensemble des établissements, pour la prochaine période quinquennale.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LA COMMUNICATION

www.univ-tlse2.fr

Le service communication de l'Université Toulouse - Jean Jaurès, par le biais de son responsable, participe au bureau des chargés de communication des établissements membres de l'université fédérale (UFTMiP). En effet, depuis 2014, la communication de l'Université de Toulouse est devenue fédérale. La promotion des actions des établissements sert le rayonnement de l'ensemble des acteurs et donc de la fédération.

Cette instance de collaboration et de concertation se réunit tous les deux mois afin d'évoquer les grands enjeux et projets liés à la promotion de l'image de l'UFTMiP auprès du grand public, des partenaires socioéconomiques, mais également en interne auprès de la communauté universitaire toulousaine.

A ce titre, les chargés de communication des établissements et donc celui de l'Université Toulouse – Jean Jaurès, apportent régulièrement leur soutien au montage de projets fédéraux, en servant de lien entre le bureau communication et leur établissement. Cette participation se manifeste par un flux d'informations ascendant et descendant. Concrètement, cet apport peut revêtir plusieurs formes : organisation d'événementiels (rentrée solennelle des docteurs, participation à des salons), transmission d'informations, recherche d'interlocuteurs, échange de documentations etc.).

Ainsi des projets d'envergure ont pu être lancés, à l'instar du magazine scientifique de site l'Exploreur. Pour les établissements, ce support est un levier important de promotion de leurs propres chercheurs. Autre exemple de collaboration fédérale, la lettre électronique de l'UFTMiP qui est, depuis octobre 2015, envoyée à l'ensemble des personnels des établissements. Outre les projets fédéraux « purs » (Idex, Toulouse Campus etc.), une grande place y est désormais consacrée à la vie et à l'actualité des établissements membres.

L'Université Toulouse – Jean Jaurès participe également par le biais de son Centre de Promotion de la recherche Scientifique à divers supports d'information (agenda de la culture des sciences et des techniques) et contribue au montage d'événementiels scientifiques fédéraux à l'instar de la Nuit des Chercheurs.

Six axes structurants ont été dégagés, à l'échelle globale, pour le projet 2016-2020 :

Promouvoir une politique de formation ambitieuse

Affirmer une politique de recherche forte et structurée

Conforter le lien entre formation et recherche

Créer un modèle de gestion en synergie avec le projet

Ouvrir et faire rayonner l'université

Favoriser l'émergence d'une nouvelle université pour de nouveaux usages

La communication est une problématique transverse qui se retrouve dans l'ensemble des domaines d'activités de l'université, de la formation à la recherche, en passant par les relations aux entreprises et aux partenaires institutionnels, la vie étudiante, la culture et les arts... Elle a également des implications fortes sur l'ensemble des axes mentionnés supra. Pour 2016-2020, en matière de communication, le projet d'établissement a un objectif majeur : renforcer les dispositifs de communication à destination de l'ensemble des publics de l'université, qu'ils soient étudiants, personnels, partenaires et prospects.

Afin d'atteindre cet objectif, l'Université Toulouse - Jean Jaurès doit parvenir à structurer un réseau de communication interne, garant de la mise en place d'une image cohérente et stable. Ce réseau des acteurs devra ensuite mettre en place des process afin d'identifier les points forts et les points faibles de l'université, et ce pour mieux maîtriser son image dans le temps et dans l'espace. Ces deux points sont préalables à la construction d'un plan de communication stratégique, émanant des différents acteurs de l'université et construit en s'appuyant sur eux. Ce plan permettra ensuite de décliner une communication harmonisée sur l'ensemble des supports.

Structurellement, et ce depuis 2012, la communication au sein de l'établissement est pilotée politiquement par une directrice de la communication. Pour la communication politique du président et de l'équipe présidentielle, un personnel dédié assiste la directrice de communication. Plusieurs projets et outils ont ainsi pu être lancés : rapport d'activité, blog, magazine et lettre électronique de la présidence.

En concertation avec la directrice de la communication, le service communication est amené à intervenir davantage dans le champ de la communication événementielle, la communication aux étudiants, aux personnels, la gestion éditoriale du site internet, les relations presse et l'accompagnement des composantes et services dans leur communication. Il a notamment été amené, en 2014, à accompagner le changement de nom : événementiels, création du nouveau logotype, refonte de la charte graphique, etc. Au sein de l'établissement, des personnels ou services interviennent par ailleurs dans le champ de la communication, de façon autonome du service communication ou d'une stratégie de communication concertée.

Pour les cinq années à venir, l'objectif premier est donc de structurer les acteurs de la communication au sein de l'établissement, et d'intensifier ses relais là où ils sont inexistantes ou trop peu visibles.

Le schéma suivant montre l'articulation entre l'objectif central retenu et les actions à mener pour y parvenir, en jouant sur différents leviers :



Objectif 1 : la structuration d'un réseau de communication interne

Constat : lors du précédent projet d'établissement a été suggérée la mise en place d'un ensemble plus cohérent des acteurs au sein de l'établissement, autour du service communication, opérateur principal et fédérateur. Or les pratiques de communication au sein de l'établissement sont encore pensées à l'échelon infra. Certains personnels sont amenés à intervenir sur la promotion de certains secteurs, mais sans cohérence entre eux, au sein d'une architecture globale. Ce qui entraîne l'éparpillement des pratiques et des actions et l'absence d'une vraie cohérence au niveau global.

Le nouveau système de communication qui est proposé sera structuré autour de « relais communication » (ou correspondants communication) au sein des services et des UFR. Il permettra de soutenir un fonctionnement et une organisation plus fluide, participative et cohérente. En effet, dans certains UFR et services, ces relais n'existent pas. Corollairement, les atouts et initiatives de ces composantes restent méconnus. Malgré une prise de conscience de cet état, un déficit d'appropriation et de partage demeure.

Mise en place et organisation : la mise en place d'un réseau de correspondants communication a pour objectif de pallier ce problème en fédérant davantage les pratiques et en renforçant les liens entre les opérateurs. Cette nouvelle architecture a pour but premier de structurer nos

actions de communication autour d'un ensemble opérationnel renouvelé permettant de fluidifier les échanges entre le service communication et les services et composantes. En valorisant nos actions positives et nos initiatives, ce levier de pilotage permettra de renvoyer aussi bien à l'interne qu'à l'externe une image cohérente et fidèle de la diversité de notre établissement, grâce à une meilleure connaissance de ce qui se fait sur le terrain.

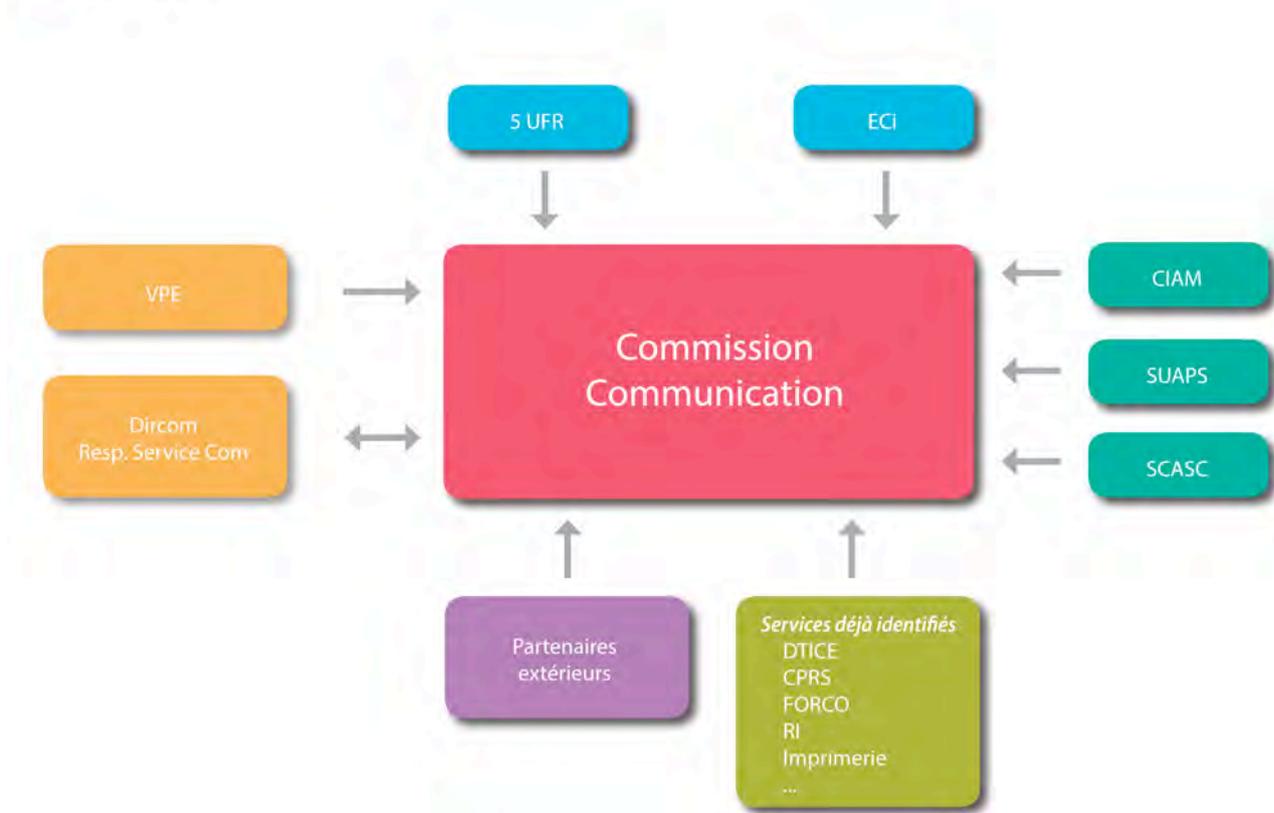
Le correspondant communication est désigné par le directeur/responsable de la composante, du service, du laboratoire qu'il représente. Il peut y avoir plusieurs correspondants dans une composante. Il est un maillon essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de communication. Il assure la liaison entre sa composante et le service communication. Il joue un rôle déterminant dans l'échange des informations en informant le service communication de la vie de sa composante et, à l'inverse, en servant de relais des manifestations et actions de communication organisées par l'établissement, auprès de sa composante.

Deux fois par an sera organisée une réunion des correspondants communication et de la direction de la communication avec pour objet :

- La présentation des projets de communication et des priorités portées par le central, ainsi que ceux des composantes,
L'établissement d'un calendrier des événements du semestre à venir,
 - La planification des participations de chaque structure aux différents événements et manifestations pilotées par l'établissement.
- L- a réunion du premier semestre permettra de jeter les bases de la collaboration de l'année. La deuxième réunion au second semestre permettra de faire un bilan des actions écoulées et d'asseoir les projets de l'année suivante. Ces réunions permettront de mettre en place un plan d'actions concertées de communication, qui viendra appuyer le plan de communication stratégique de l'université.

Elles permettront également de faire connaître et de promouvoir les actions mises en œuvre en interne pour alimenter différents supports de communication, le service communication restant le vecteur premier de leur diffusion en externe auprès de l'ensemble des publics.

L'ensemble de ces éléments suggère donc que l'établissement puisse ensuite passer à la seconde étape, celle de l'identification des points forts et des points faibles de l'université, afin de mieux maîtriser l'image qu'elle renvoie en interne comme en externe.



Objectif 2 : Identifier les points forts et les points faibles de l'université pour maîtriser son image

Constat : la mise en place d'une stratégie de communication cohérente et structurée repose dans un premier temps sur un travail nécessaire de diagnostic. Quelles valeurs, quels messages, l'université souhaite-t-elle porter ou incarner ? Quel type d'image souhaite-t-elle renvoyer ? A l'heure où nombre d'établissements se sont déjà positionnés par rapport à ces problématiques, cette réflexion reste encore à approfondir à l'Université Toulouse – Jean Jaurès.

Cette réflexion politique ne pourra uniquement se faire de façon descendante entre le central et les composantes et services ou être pensée seulement au niveau politique. Elle devra être construite avec le concours des acteurs, afin de traduire une dynamique collective, collégiale et fidèle de la diversité de l'établissement. C'est en prenant davantage conscience de ses points faibles comme de ses multiples domaines de compétences que l'établissement pourra rebondir, mieux anticiper les crises qui ont longtemps phagocyté son image et qui ont parfois relégué au second plan les aspects positifs, peu connus ou mal mis en avant, et concourant à la circulation d'une image dégradée.

La reconstruction du campus principal et le changement de nom de l'université ont permis en 2014 de donner à l'établissement un nouvel élan, qui devra être poursuivi et travaillé, afin de s'appuyer sur des bases solides et dynamiques et permettre l'émergence d'une image positive, assumée par l'établissement, qui sera ensuite déclinée en actions.

Le réseau des correspondants pourra ainsi être le révélateur en même temps que l'opérateur de ce projet d'autodiagnostic et de dépassement des pratiques individuelles afin que se renforce un autre objectif majeur : l'esprit d'appartenance des membres de la communauté. Une image positive ne pourra en effet être renvoyée à l'extérieur que si les membres de l'université en sont préalablement convaincus et qu'ils s'en font les porteurs. Ce travail de « promotion » de l'établissement auprès de ses propres membres est en ce sens le socle nécessaire à une promotion externe. Pour cela, un partage d'information accru avec les relais communication doit être pensé : il suppose la mise en place d'un système plus décentralisé mais également davantage coordonné et réfléchi collectivement autour d'un portage politique fort. Enfin, les activités de communication devront être interdépendantes au sein d'un système global qui trouvera sa traduction dans un plan de communication pour l'établissement.

Objectif 3 : Construire un plan de communication pluriannuel

Constat : jusqu'à présent, l'établissement n'a pu se doter d'un plan de communication pluriannuel. Des plans, souvent conjoncturels, ont été pensés sur une année universitaire. L'exemple le plus probant est celui de l'année 2014, où le plan et les actions de communication ont été réfléchis autour du changement de nom de l'établissement.

Indépendamment des aléas contextuels, il est donc nécessaire de proposer un plan de communication structuré qui soit l'outil majeur d'une stratégie de communication forte, claire et connue de tous. Il ciblera autant les membres de l'établissement que les publics externes et sera la traduction d'une politique de communication commune et cohérente au sein de l'établissement.

Une fois les atouts et points faibles de l'établissement identifiés, la proposition d'un tel plan, pensé sur plusieurs années, sera alors possible : il sera pour cela nécessaire de prioriser et hiérarchiser les aspects que nous souhaitons valoriser.

Mise en place et organisation : travaillé au sein du réseau des correspondants communication, il repose sur des bases solides et sur une image cohérente revendiquée par l'établissement, ainsi que sur ses valeurs et sur les messages qu'elle souhaite promouvoir. Ces derniers seront dans un second temps déclinés sous forme d'actions planifiées et mises en œuvre annuellement, tout en permettant d'éventuelles adaptations.

Ce plan doit s'articuler sur plusieurs niveaux :

- la direction de la communication en assure le pilotage stratégique en en déterminant les enjeux majeurs.
- le service communication et le réseau des contributeurs, par le biais de la commission communication, l'alimentent et l'enrichissent, en proposant des actions à mettre en œuvre, accompagnées d'un calendrier.

Ces actions devront comprendre aussi une mesure de leur efficacité afin de pouvoir être adaptées ou revues le cas échéant. Elaboré annuellement, ce plan de communication sera soumis à la validation du bureau de direction de l'université. Il sera ensuite porté à la connaissance de l'ensemble de la communauté universitaire.

Ce plan devra par ailleurs permettre l'émergence de supports de communication communs à l'ensemble de la communauté. La piste d'une lettre électronique, à la carte, à destination des

personnels est notamment à l'étude. Cette communication pourra ensuite être élargie et réadaptée à d'autres cibles : étudiants/anciens étudiants et partenaires extérieurs.

Objectif 4 : Décliner une communication harmonisée sur l'ensemble des supports

Constat : l'Université Toulouse – Jean Jaurès souhaite renvoyer une image cohérente et univoque. Or, actuellement les pratiques de communication restent disparates notamment pour ce qui concerne les supports, du fait de l'éparpillement des acteurs.

La multiplication et l'hétérogénéité des logotypes de composantes, de services, parfois même de diplômes, de publications diverses, souvent produites graphiquement au sein des services, ne donnent pas toujours une image moderne de l'université et participent de l'émiettement de l'image qu'elle renvoie. Une première étape a été franchie, allant dans le sens de l'amélioration des conditions dans lesquelles les supports de communication sont produits, avec la mise en place d'une nouvelle charte graphique et des déclinaisons du logotype mère. Cette charte a été intégralement revue, à la suite du changement de nom et de l'adoption d'un nouveau logotype.

Aujourd'hui, une nouvelle étape doit être franchie avec la création d'une ligne graphique qui permettra une harmonisation de l'ensemble de ses supports. Elle sera mise à disposition des graphistes de l'établissement et de l'ensemble de la communauté, amenée à produire des supports de communication au sein de l'établissement. Cette identification permettra de façon plus claire d'identifier l'établissement et les productions de celui-ci. Cette modernisation des pratiques correspond davantage à l'image de notre établissement, riche, dynamique et tourné vers l'avenir, et non plus à une image obsolète, brouillonne, peu cohérente et disparate. Il faut souligner qu'une vigilance toute particulière sera portée au respect de cette ligne graphique par le service communication.

Au delà des documents, l'université doit aussi proposer une ligne de conduite pour l'ensemble des pratiques communicationnelles, encore trop disparates et non reliées stratégiquement entre elles car pensées à l'échelle de la composante et/ou du service. Cela concerne notamment la participation de l'université à des salons, les achats publicitaires, les lettres électroniques...

Actions :

- établir un bilan de qui produit quoi dans l'établissement, sur les différents supports => travail d'audit à prévoir, via le réseau des correspondants
- ligne graphique à mettre en œuvre
- mise en cohérence des supports
- adapter les outils aux attentes du « public ». Exemple : newsletter spécifique, selon centres d'intérêts de chacun.
- mieux faire connaître les missions du service communication

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LA POLITIQUE DE PARTENARIATS

www.univ-tlse2.fr

Participer pleinement aux travaux de l'UFTMiP sur la structuration d'un réseau des sites de proximité. Intégrer notamment la future Commission des sites universitaires de proximité au sein du Conseil Académique.

Contribuer aux actions du pôle entrepreneuriat PEPITE et aux différentes propositions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et au soutien à la création d'entreprises (concours CRECE notamment), ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche en lien avec la SATT.

Participer à la construction et à la coordination de l'offre de l'UFTMiP pour Toulouse Métropole en direction du Quai des Savoirs

Services et composantes de l'UT2J : actions phares 2016-2020

Dans le cadre du précédent projet d'établissement (2011-15), il était proposé que les relations extérieures, et notamment les relations avec les milieux socioéconomiques et les institutions publiques, soient un axe fort, en « intégrant une démarche mieux structurée autour de 7 priorités » :

- Engager un travail d'information et de communication exprimant notre identité, la spécificité de nos activités pédagogiques et scientifiques, leur contribution à une société de la connaissance et de progrès.
- Etablir une cartographie de nos partenariats.
- Développer les relations avec les milieux socioprofessionnels afin de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et la formation en alternance.
- Soutenir les demandes de formation tout au long de la vie et les nouveaux besoins de qualification.
- Développer les programmes de coopération scientifique dans les domaines de la recherche et de la valorisation.
- Soutenir l'innovation afin d'assurer une meilleure conjugaison entre développement scientifique et développement territorial.
- Développer les actions de diffusion.

Les actions à engager devaient être « développées dans le cadre des projets de composantes et de services » et « s'inscrire dans la politique de l'établissement afin d'en assurer la lisibilité et le suivi ».

Par ailleurs, était soulignée la nécessité de renforcer la présence de l'université sur son territoire. Quatre pistes étaient envisagées à cette fin :

- une meilleure structuration de l'offre de formation sur chaque site en s'assurant à chaque fois de la lisibilité et de la continuité des parcours de formation,
- l'innovation en matière de formation tout au long de la vie, d'enseignement à distance et de ressources numériques accessibles,
- le développement des relations avec les autres partenaires de la formation supérieure, de la recherche et de la valorisation sur chaque site,
- des partenariats avec les institutions culturelles et associations des quartiers ou territoires dans lesquels est implantée l'université.

Globalement, la plupart de ces axes ont été pris en compte dans les actions menées ces dernières années, même si – et ce sera l’objet de cette annexe –, il reste encore une nette marge de progression en la matière.

Il faut de plus tenir compte du contexte spécifique que constitue la loi NOTRe : le nouveau périmètre des régions, l’évolution des compétences des collectivités territoriales (avec la disparition de la clause de compétence générale des départements et des régions), le rôle de la métropole toulousaine et de ses nouvelles prérogatives... Autant de questions qui n’ont pour le moment pas encore obtenu de réponses et qui auront un impact sur nos relations institutionnelles.

Six objectifs majeurs peuvent ainsi être proposés dans le cadre de ce nouveau projet d’établissement :

1/ Poursuivre notre implication dans une définition concertée des sites de proximité

Depuis 2013, la participation active de l’UT2J à la démarche du SRESR (Schéma Régional d’Enseignement Supérieur et de Recherche), piloté par la Région, a porté ses fruits : sur nos différents sites, le développement des relations avec les autres partenaires, qu’ils soient issus de l’ESR (autres établissements et l’UFTMiP) ou des collectivités territoriales, a permis de rationaliser l’offre de formation, de même qu’une réflexion sur les conditions de la vie étudiante ou l’accès à la recherche et à la documentation. Le chargé de mission a ici pleinement joué son rôle, en travaillant en étroite concertation avec l’UFTMiP et avec son chargé de mission « Sites en région », en fédérant les énergies et en créant une synergie entre les acteurs internes qui a permis de nous inscrire dans de nouvelles perspectives de développement, liées notamment à des financements européens (FEDER, FSE).

Sur ces sites de proximité, il faudra cependant trouver de nouvelles synergies et rationaliser les moyens pour continuer d’y assurer notre développement en répondant à une meilleure équité d’accès à l’ESR. Il sera également nécessaire de renforcer les liens avec le secondaire (cf : continuum Bac -3, Bac + 3).

2/ Renforcer et structurer nos liens avec les partenaires institutionnels et associatifs

Si nos partenariats sont indéniablement riches et multiples, il apparaît cependant essentiel de mieux les appréhender, afin d’en exploiter toutes les potentialités. De ce point de vue, l’établissement d’une cartographie des partenariats, proposée précédemment, reste à finaliser. Améliorer ainsi notre connaissance des différents partenariats existants nous permettrait ensuite de les compléter utilement. Cette tâche pourrait être confiée à un chargé de mission « Partenariats ». Une fois ce bilan achevé, il sera alors possible de penser ces partenariats de façon plus transversale.

Dans une même approche, il semble indispensable de favoriser les rapprochements entre établissements ESR et pour cela, de se placer dans un système de coopération favorisant la transversalité des missions (formation, recherche, vie étudiante...). Cette politique d’ouverture et de partenariat gagnerait à être renforcée, notamment avec les établissements proches géographiquement et thématiquement :

- *ENSAT* (Ecole National Supérieure d'Architecture de Toulouse) : par le biais d'une convention d'association, nous pourrions élargir et rationaliser le périmètre de nos interactions avec l'ENSAT. La démarche est en cours avec la directrice de l'ENSAT afin d'aboutir à la signature d'une convention cadre qui permettrait d'agir dans un cadre de réciprocité des actions menées, apportant une réelle « plus-value » aux étudiants UT2J comme à ceux de l'ENSAT,
- Les lycées toulousains ou dans les sites de proximité : la mise en œuvre du continuum – 3 / + 3, la structuration des CPGE tendent à faire des lycées de véritables partenaires pour l'UT2J. L'ouverture à venir de la licence Sciences Sociales à Foix est en cela particulièrement intéressante et montre ce qui peut être accompli en région dans un contexte local de non poursuite d'études supérieures.
- Partenariats à développer avec des *écoles professionnelles* : notamment dans le secteur de la santé, comme avec l'Institut Saint-Simon, l'IFRASS, le CRFMS géré par l'association ERASME, les IFSI...
- *IRT* : le renforcement des liens, notamment par le biais de nouvelles formations qui pourraient être proposées conjointement par formateurs IRT et enseignants-chercheurs UT2J, est à promouvoir. Le projet de l'IRT est ainsi nettement orienté dans cet axe stratégique.

Complémentairement à ce travail de recension et d'élargissement de nos partenariats avec des établissements d'enseignement et de recherche, l'articulation avec nos partenaires institutionnels peut également être repensée et amplifiée :

- *CROUS* : de nouvelles propositions, en terme d'accueil des étudiants, de mise à disposition de logements pour étudiants Erasmus ou professeurs invités, pourraient ainsi être faites
- *Partenariats culturels* : DRAC, Abattoirs, etc.
- Ville et Métropole : ouverture de l'université sur le quartier...

3/ Rationaliser nos partenariats avec les milieux économiques

Si nos partenariats vers le monde de l'entrepreneuriat sont nombreux, ils sont souvent perçus comme atomisés et peu lisibles. Là encore, un effort de rationalisation et de communication doit être fourni afin de rendre compte et de promouvoir efficacement nos actions en la matière, l'objectif étant bien d'accroître les synergies entre la communauté universitaire et les milieux économiques : mieux nous adapter aux besoins professionnels et économiques, intensifier les relations de confiance avec nos partenaires (écoute, concertation, veille) et anticiper les besoins pour construire un triptyque Formation-Recherche-Entreprises est à notre portée. Nous avons commencé à nous en donner les moyens en repensant totalement l'organisation de la DOSI.

La transformation de l'ancienne DOSI (Direction de l'OrientatIon, des Stages et de l'Insertion) en SCUIO-IP (Service Commun Universitaire d'Information, d'OrientatIon et d'Insertion professionnelle) devrait en effet permettre à court terme de renforcer son pôle Stage – RUE - TA, chargé de centraliser la recherche de lieux de stages, les relations avec les entreprises, ainsi que la collecte de la Taxe d'Apprentissage. La mise en œuvre d'un tel pôle s'inscrit également dans la perspective d'un renforcement de notre mission d'aide à l'insertion professionnelle, afin de mieux répondre à la demande des étudiants. Au croisement de différents services (notamment la Formation Continue et le Service Valorisation et Partenariat, avec lequel un début de coordination a été mis en place en 2015) et des composantes pédagogiques dont il sera l'interlocuteur privilégié, ce pôle sera ainsi amené à jouer un rôle majeur dans le déploiement de l'UT2J en direction des entreprises et dans l'harmonisation des pratiques, relevant trop souvent

jusqu'ici d'initiatives isolées. A court terme, il devrait permettre d'explorer la voie de la recherche de ressources propres solidifiées, notamment par l'augmentation de la collecte TA.

4/ Promouvoir nos partenariats scientifiques

- CNRS : Tutelle de six de nos UMR (et de deux pour lesquelles nous sommes tutelle secondaire), et de la MSHS-T, le CNRS reste l'organisme de recherche avec lequel nous entretenons les liens les plus étroits. Le partenariat avec les départements INSHS et INEE est très fructueux, et nos rapports avec la DR 14 excellents. Les échanges avec le référent de site sont devenus plus nombreux ces dernières années, et ces pratiques doivent être poursuivies, dans la perspective notamment de la réécriture de la convention de site. Les dialogues de gestion des laboratoires permettent des échanges sur tous les aspects de la vie des UMR, et la concertation au sein du DIPEE de l'INEE produit une dynamique remarquable au niveau de l'Université fédérale.
- Alliances : l'alliance ATHENA nous offre, à l'échelle nationale, de nouvelles possibilités de dialogue avec le CNRS et tous les acteurs de la recherche en ALL-SHS. Nous devons développer notre réseau de correspondants qui touche au demeurant toutes les alliances (AVIESAN, ALLENI, ANCRE, ALLISTENE) de manière à manifester l'intérêt de notre université pour d'autres champs de recherche, tels que la santé, l'environnement, l'énergie ou le numérique.
- EHESS : alors que le départ à la retraite de plusieurs personnels –enseignants et ingénieurs- de l'EHESS est intervenu récemment (ou va intervenir), la demande de co-accréditation de deux mentions de master souligne tout l'intérêt que l'établissement porte à l'antenne toulousaine et au maintien d'une collaboration fructueuse entre les deux établissements, tant en matière de formation que de recherche.
- INRA, INSERM : le dialogue avec d'autres organismes de recherche doit être développé au profit de certaines de nos unités de recherche développant des thématiques dans le secteur de l'agriculture ou de la santé.

Pour développer la valorisation des produits de la recherche et les transferts de technologie, l'UT2J s'appuie d'abord sur les services de la DAR qu'il convient de soutenir, notamment la cellule valorisation et partenariats, mais doit tout autant affirmer sa présence en s'appuyant sur toutes les structures existant par ailleurs sur le site de Toulouse : SATT TTT, IRT Saint-Exupéry, pôles Aerospace Vallée, Agrimip, Cancéropôle.

5/ Elargir la réflexion sur la Formation tout au long de la vie afin de mieux répondre aux besoins du territoire

De manière concertée avec, notamment, le Conseil Régional, qui est devenu un partenaire incontournable en matière d'ESR, l'élaboration d'une réflexion sur la formation tout au long de la vie est à poursuivre et à développer. Elle devrait permettre, et notamment sur l'augmentation de notre offre pour les formations en alternance, de mieux répondre aux besoins des territoires, dans une logique de proximité, grâce notamment au soutien de la région, des autres collectivités locales et des fonds structurels européens. Des mutualisations sont possibles et une réflexion est d'ores et déjà engagée avec de nombreux partenaires potentiels :

- Le *CNFPT*, en lien avec la restructuration de la fonction publique (formations L et M, VAE et préparation aux concours des techniciens et cadres de la fonction publique),
- *Jeunesse et Sports*, sur les secteurs de l'animation socioculturelle, de l'Éducation Populaire, de

la Jeunesse, et du Sport,

- L'AGEFIPH, la Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap, avec l'ASEI, l'APAJH, RESO, l'ARSEAA, l'ANRAS, l'IJA et autres associations centrées sur le handicap,
- Les CCI, les chambres des métiers et de l'artisanat, les OPCA,
- L'AFPA qui tend à se désengager de ses implantations sur les territoires,
- Mais aussi les services institutionnels de l'Etat ou autre (Dirrecte, Pôle emploi, Carif-Oref, APEC, INSEE) et le tissu associatif.

Conclusion : quels outils pour ces objectifs ?

L'université a besoin non seulement d'objectifs et de méthode, mais aussi de logistique et de moyens pour donner toute leur place aux initiatives qui émanent des services et des composantes dans le domaine des relations extérieures et des partenariats. Ces services et composantes participent à la construction et à la structuration de nos différents partenariats, mais cette participation doit maintenant s'inscrire dans une politique d'établissement concertée, dans le respect des procédures de validation.

Il apparaît donc indispensable d'avoir une personne dédiée (chargé de mission ?) avec une quotité significative de temps de travail (1/2 ETP ?), pour assurer la coordination du volet « Relations extérieures ». Il est en effet nécessaire de fédérer les investissements individuels des personnels de l'établissement dans une démarche collective ayant plus de sens et d'efficacité pour l'établissement. Etablir un état des lieux des conventions et des partenariats, comme nous l'avons souligné, reste à faire et constitue un préalable à toute démarche ultérieure.

De plus, parce que la problématique interuniversitaire est sous-jacente, c'est une mission politique en lien direct avec la présidence et en réseau avec les autres établissements du site dont l'UFTMiP.

Il faudra également repenser les dispositifs communicationnels, qu'ils soient internes ou externes. Il conviendra ainsi de donner davantage de lisibilité à cette problématique, en identifiant par exemple les manifestations métropolitaines et locales sur lesquelles nous devons être présents. Une présence accrue sur le web et les réseaux sociaux pourrait également permettre de promouvoir le développement de nos partenariats et de les valoriser (cela supposant cependant la mise en place d'outils de suivi, de procédures et d'indicateurs performants).

Toujours dans le domaine de la communication, il conviendra de pouvoir disposer d'outils techniques simples, en phase avec les opérations à mener :

- une base partagée de l'ensemble des conventions numérisées permettant d'en assurer la mise en œuvre et le suivi,
- des plaquettes institutionnelles et métiers en différents formats numérique et papier, ainsi qu'une déclinaison de toutes nos formations en portefeuille de compétences,
- une base de données unifiée des entreprises et contacts qui soit actualisable simplement et maintenue à jour, exploitable en mailing listes, téléphones et courriers,
- un portail unique identifié de mise en relation de l'offre et de la demande en matière d'offres de stages, de CV des étudiants, d'offres d'emploi - outil facilitateur en terme d'insertion professionnelle -, et en permettant le suivi (avec une prise en charge du *workflow*). Il sera

notamment essentiel de penser à un accès et à un ciblage des contenus par profils (étudiant, ancien étudiant, personnel, grand public, institutionnels, acteurs socio-économiques, monde associatif, presse...),

- Valoriser, faire connaître et développer nos savoir-faire et spécialités (SED, PUM, SCD, Numérique, langues, SHS) à nos environnements institutionnels et socio-économiques.

Lexique chronologique des acronymes :

AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes)

AGEFIPH (Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)

ANRAS (Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire)

APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés)

APEC (Association pour l'Emploi des Cadres)

ARSEAA (Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte)

ASEI (Agir Soigner Eduquer Insérer)

Carif-Oref (Centre Animation Ressources d'Information sur la Formation / Observatoire Régional Emploi Formation)

CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)

CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)

CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)

CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles)

CRFMS (Centre Régional de Formation aux Métiers du Social)

CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires)

DIRECCTE (Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

EHESS (École des hautes études en sciences sociales)

FEDER (Fonds européen de développement régional)

FSE (Fonds social européen)

IFRASS (Institut de Formation Recherche Animation Sanitaire et Social)

IFSI (Instituts de formation en soins infirmiers)

IJA (Institut des Jeunes Aveugles)

INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)

IRT (Institut Régional du Travail)

loi NOTRe (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé)

PEPITE (Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat)

RESO (Résilience Occitanie)

SED (Service d'Enseignement à Distance) ; PUM (Presses Universitaires du Midi) ; SCD (Service Commun de Documentation) ; SHS (Sciences Humaines et Sociales)

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LA POLITIQUE
DE QUALITÉ ET LA
PROSPECTIVE

www.univ-tlse2.fr

Rappel sur l'autoévaluation

Durant la période 2011-2014, la démarche qualité s'est concentrée principalement autour de 4 chantiers :

- l'évaluation des formations
- l'amélioration des fonctionnements dans les services
- le Contrôle Interne Comptable et Financier
- la rédaction de procédures

Ces nombreux dispositifs coexistent sans véritable priorisation.

Les évaluations externes (IGAENR, CAC, HCERES, CRC, etc.) nous encouragent à poursuivre nos efforts mais nous alertent également sur la nécessité de mener ces démarches jusqu'à leur terme c'est-à-dire jusqu'à la définition et la mise en place de plans d'actions, l'évaluation et la mise en œuvre d'actions correctives.

Synthèse des perspectives

1. S'appuyer sur les dispositifs existants pour définir et affirmer une politique d'établissement sur la qualité basée sur une cartographie générale des processus
2. Associer les dispositifs qualité et les indicateurs chiffrés pour construire une prospective d'établissement ambitieuse et opérante
3. Pour chacun des dispositifs (projets de service, procédures, Contrôle Interne Comptable et Financier, évaluation des formations et des enseignements), réaliser un cycle complet de mise en œuvre, du diagnostic jusqu'à l'évaluation des résultats du plan d'action
4. Revoir le dispositif général d'évaluation des formations, en conservant une part spécifique à chacune, dans une démarche d'amélioration de la qualité des formations
5. Diffuser et mieux communiquer en interne et en externe

1/ La politique qualité

L'élaboration de la politique qualité doit conduire les instances de l'établissement à définir un dispositif global cohérent indispensable à :

- l'implication d'une majorité d'acteurs et de composantes ou services
- la couverture de l'ensemble des activités de l'université
- la cohérence et la pérennité des actions conduites
- l'atteinte de meilleurs résultats collectifs

Pour cela, il est nécessaire de clarifier :

- les objectifs
- le périmètre (cartographie des processus et des dispositifs)
- la feuille de route (planning, priorités, ressources)
- la gouvernance de la démarche (comité de pilotage indispensable à la priorisation des actions et à leur mise en œuvre)

Après présentation et débat en Bureau de l'Université, la politique qualité pourrait être présentée dans les instances concernées. Les objectifs et la feuille de route pourraient être présentés dans les instances de chacun des domaines (formation, recherche, RI, etc.)

Un plan de communication et de diffusion doit être élaboré en cohérence avec la politique de communication de l'établissement.

2/ La prospective

L'objectif est de se doter d'une vision prospective à moyen terme, consolidée, pérenne et actualisée en continu.

Il s'agit d'une démarche complexe et difficile : la démarche envisagée consiste à associer quatre dimensions pour lesquelles nous disposons d'éléments intéressants et avons un certain recul :

- les indicateurs de résultats des principaux domaines : formation, recherche, publics étudiants, moyens, etc.,
- les projets de services et composantes associés au projet d'établissement,
- l'analyse des processus permettant d'identifier nos points forts et nos difficultés de fonctionnement,
- les données externes (INSEE, CESR, ...).

Cette démarche doit permettre à l'Université de préciser et conforter sa politique d'établissement sur une perspective à moyen terme dans un contexte de contraintes budgétaires importantes.

4 étapes sont envisagées :

- préciser les objectifs, les actions associées et les moyens consacrés sur le moyen terme,
- suivre la réalisation des actions prévues et les moyens associés,
- ajuster les objectifs et / ou actions en fonction des résultats constatés,
- être en capacité de saisir de nouvelles opportunités.

Ce travail pourrait être réalisé sur des objectifs et enjeux majeurs pour l'Université : par exemple l'ouverture à l'international, l'offre de formation et l'évolution des publics étudiants, la formation tout au long de la vie, la gestion pluriannuelle des emplois et la consolidation des outils de suivi de la masse salariale, la politique des sites en région, etc.

Les éléments constitutifs de cette démarche pourraient être les suivants :

- diagnostic initial (y compris l'analyse des processus concernés)
- objectifs politiques réalistes,
- indicateurs rétrospectifs et prospectifs,
- leviers identifiés et actions définies (y compris l'amélioration des processus concernés),
- moyens : besoins estimés et arbitrage.

Ces éléments pourraient être regroupés au sein d'un document unique. Le suivi régulier de l'ensemble de ces éléments est indispensable à la conduite et la réussite de la démarche (un « carnet de bord » pourrait être mis en place).

Nous proposons que le comité de pilotage de la qualité intègre dans son périmètre cette démarche prospective.

3/ Les dispositifs qualité

5 dispositifs qualité sont actuellement coordonnés par la DEEP :

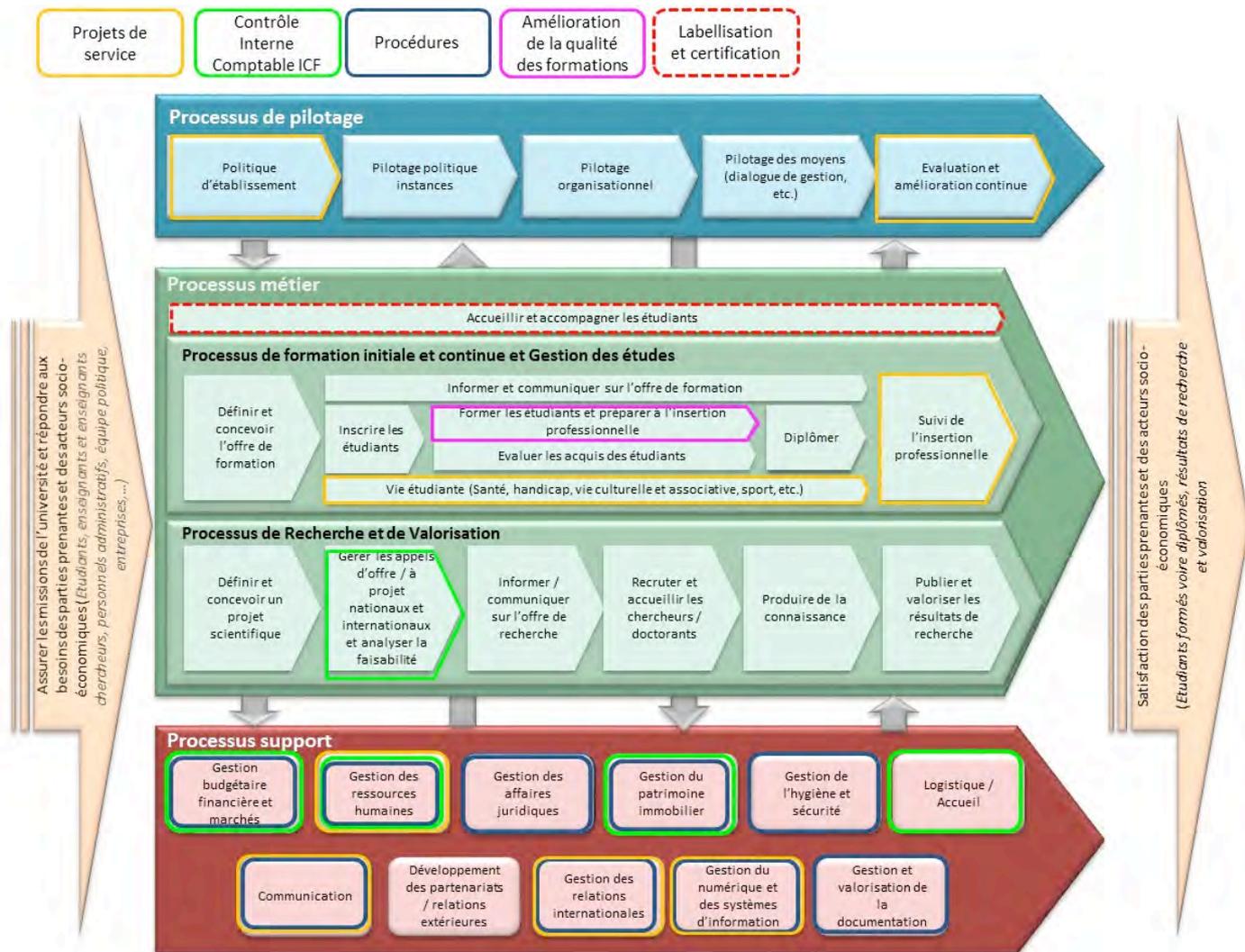
- les projets de service,
- les procédures,
- le contrôle interne comptable et financier,
- l'amélioration de la qualité des formations,
- l'amélioration des fonctionnements.

Les processus concernés par ces dispositifs sont représentés dans une cartographie globale des processus*.

* Un processus est un enchaînement d'activités liées entre elles dont on attend un résultat par exemple « gérer un contrat de recherche ».

Cette cartographie :

- représente l'Université sous forme d'un ensemble de processus,
- permet d'analyser les activités du point de vue de l'utilisateur,
- donne une vision partagée des activités clés,
- est aussi un outil de communication sur la représentation de notre université sous forme d'activités.



3.1 Projets de service

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'établissement, le dispositif permettra :

- d'accompagner les services et composantes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de leur projet,
- de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Méthodologie	Acteurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> › Formaliser l'existant › Etablir un diagnostic (points forts et points d'amélioration) › Définir les projets en adéquation avec les axes du projet d'établissement › Mettre en œuvre les actions › Evaluer les résultats 	<ul style="list-style-type: none"> › Tous les services et composantes qui souhaitent être accompagnés › Directeurs › Chefs de services › Responsables Administratifs et financiers › Enseignants › Personnels administratifs et techniques
Bénéfices	Avancement et perspectives
Permet aux services de : <ul style="list-style-type: none"> › prendre du recul et de partager leurs activités, réussites et difficultés › faire connaître leurs activités à l'extérieur du service › améliorer les fonctionnements et le service rendu aux usagers 	Elaboration des projets accompagnés par la DEEP : DIVE, RI, DRH, Communication, DEEP, ISTHIA, IPEAT, PUM, Formation Continue, DTICE, UFR LPM, Services des Affaires générales L'objectif est d'étendre le dispositif à l'ensemble des composantes et services afin de leur permettre de disposer d'une feuille de route et de faciliter la mise en œuvre et le suivi de leurs projets

3.2 Procédures

La DEEP accompagne les services et composantes qui le souhaitent pour la formalisation de leurs procédures.

Méthodologie	Acteurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> › Identifier la problématique › Réunir les personnes concernées › Formaliser en séance le logigramme ainsi que les activités détaillées › Faire valider et diffuser auprès des personnes concernées 	<ul style="list-style-type: none"> › Ensemble des services et composantes
Bénéfices	Avancement et perspectives
<p>Permet aux services de :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Clarifier et simplifier si nécessaire les fonctionnements / pratiques › Préciser les activités de chacun des acteurs › Harmoniser les pratiques et améliorer leur efficacité 	<p>Environ 70 procédures ont été formalisées (ou sont en cours de formalisation) par la DEEP à la demande des services.</p> <p>De nombreuses procédures existantes dans les services et composantes doivent être recensées et formalisées sur le modèle adopté par l'établissement). Par exemple les procédures du guide RH sont en ligne et en cours d'actualisation (accessibles à partir de la page d'accueil de l'ENT dans la rubrique « <i>Procédures et documents de référence</i> »).</p> <p>Les procédures doivent être évaluées et mises à jour régulièrement (des indicateurs de mesure de la consultation des procédures mises en ligne sur l'ENT doivent être mis en place par la DTICE)</p> <p>La DEEP doit communiquer sur le dispositif et s'appuyer sur des relais dans les composantes et services pour la formalisation et la diffusion des procédures</p>

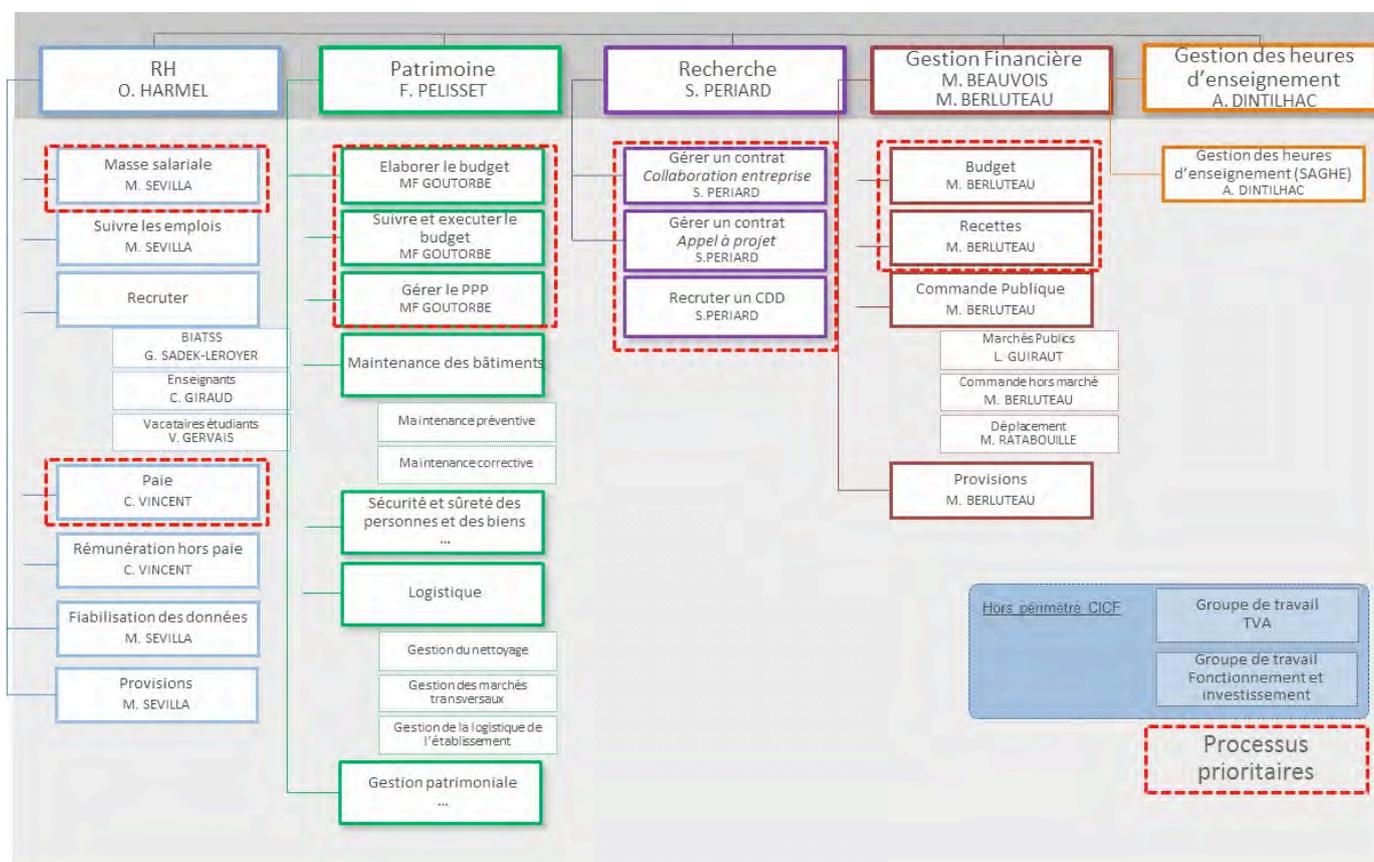
3.3 Contrôle Interne Comptable et Financier

Le projet de l'UT2J consiste à articuler la démarche CICF avec le suivi des objectifs de la politique d'établissement et l'attention portée à la qualité de service rendu aux usagers.

3 objectifs seront donc poursuivis :

- la maîtrise des risques comptables et financiers,
- l'amélioration du fonctionnement des composantes et des services,
- l'amélioration de la qualité de service rendu aux usagers.

Périmètre



Méthodologie	Acteurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> › Formaliser les processus › Identifier les risques et les caractériser › Elaborer et mettre en œuvre les plans d'actions et de contrôle › Evaluer et faire évoluer les dispositifs 	<ul style="list-style-type: none"> › DRH › DPIGC › DAR › DAF › DEEP
Bénéfices	Avancement et perspectives
<ul style="list-style-type: none"> › Favoriser la vision d'ensemble d'une activité › Améliorer les processus › Maîtriser les risques › Assurer la qualité comptable 	<ul style="list-style-type: none"> › 5 domaines ont été investigués › Les processus majeurs ont été mis en chantier : rémunération, masse salariale, recrutements, contrat de recherche, élaboration et exécution budgétaire du patrimoine immobilier, procédure budgétaire. › Gouvernance du projet : le comité de pilotage doit être constitué et réuni afin de réaliser les arbitrages nécessaires à la poursuite du projet. › Pour ces processus, les plans d'actions sont à déployer et l'évaluation des effets produits doit être réalisée. › Les acteurs sollicités se sont fortement impliqués et restent très mobilisés. › L'approche a été présentée et validée par les commissaires aux comptes notamment la dimension budgétaire prise en compte. Un bilan d'étape régulier est prévu avec eux. › Articuler la démarche avec la GBCP. › Conduire un cycle complet de maîtrise des risques sur les processus majeurs.

3.4 Amélioration de la qualité des formations

Bilan de la démarche à la fin du contrat 2011- 2015

- Des données chiffrées produites au sein de la DEEP (Caractéristiques des étudiants, Réussite aux examens, Insertion professionnelle, Moyens...)
- Des ressources « humaines » disponibles au sein de la DEEP pour développer la démarche d’Evaluation des Formations et des Enseignements :
 - › Pôle évaluation des formations à l’OVE
 - › Responsable Qualité
- Des outils et une méthodologie d’enquête d’EFE mis en place
- Des productions diverses (rapports, fiches par disciplines, posters...)
- Peu de contacts avec les équipes pédagogiques
- Manque d’appropriation des résultats et des données disponibles

Aujourd’hui, un constat :

Les équipes pédagogiques ne connaissent et ne s’approprient pas suffisamment la démarche d’EFE.

Inversement, l’établissement ne connaît pas suffisamment toutes les pratiques individuelles d’EFE.

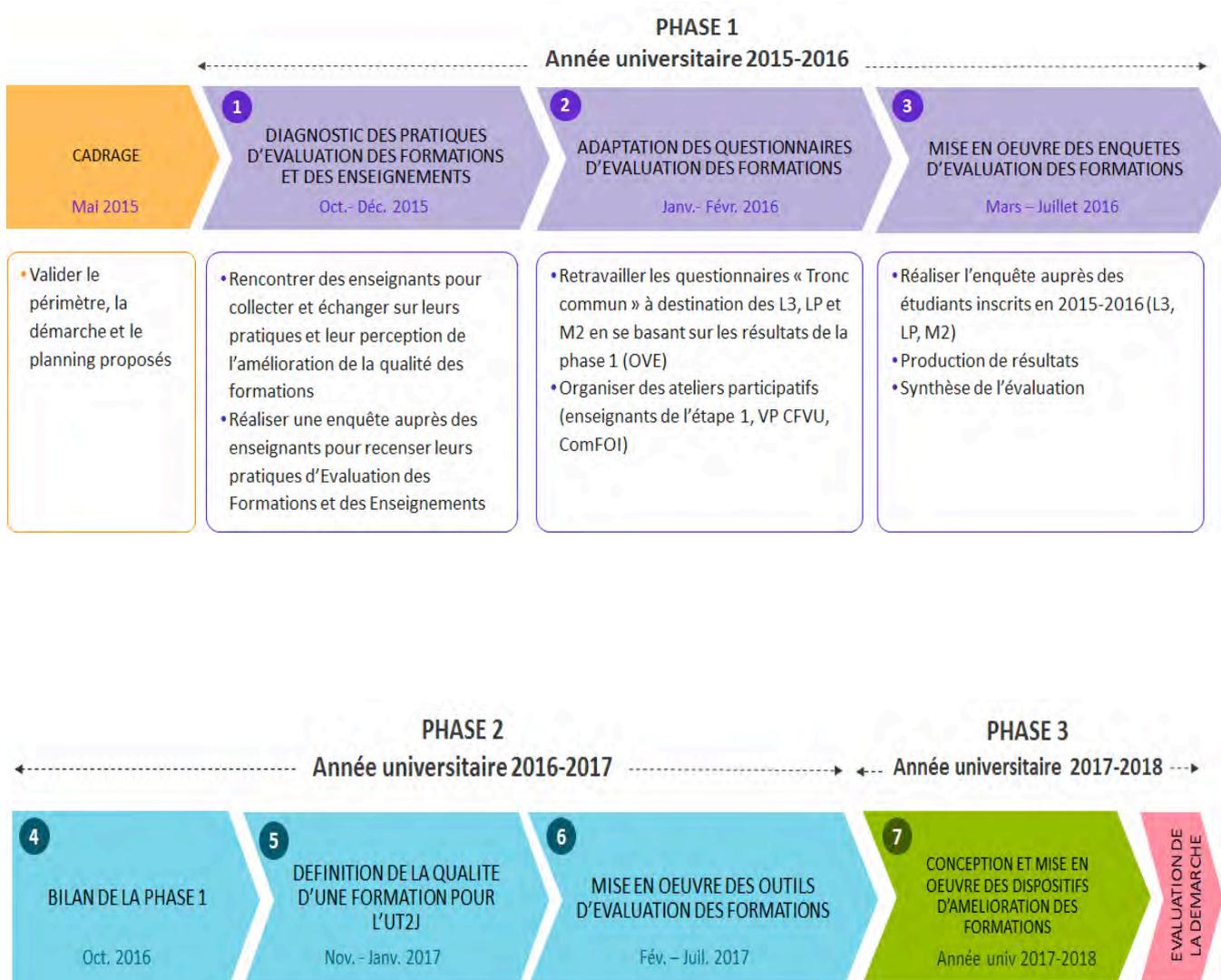
Perspectives

- › Comment améliorer la qualité de nos formations ?
- › Comment impliquer davantage les équipes pédagogiques ?
- › Comment donner du sens à cette démarche et la redynamiser ?

Concevoir l’EFE comme un des leviers de l’amélioration de la qualité des formations



Démarche d'amélioration de la qualité des formations



3.5 Accompagnement de projet

A la demande des services et des composantes, la DEEP propose un accompagnement pour la conduite et le suivi des projets. Elle a par exemple été sollicitée pour l'élaboration du schéma directeur du handicap

Méthodologie	Acteurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> › Procéder au cadrage du projet › Proposer une démarche et un calendrier › Organiser la gouvernance › Organiser le suivi du projet 	<ul style="list-style-type: none"> › Ensemble des services et composantes
Bénéfices	Avancement et perspectives
<ul style="list-style-type: none"> › Mettre en cohérence les différents projets au sein de l'établissement › Former les acteurs à la gestion de projet › Respecter les plannings, les délais et les livrables › S'inscrire dans une démarche intégrée de la définition du projet jusqu'à la mise en place d'actions, de procédures et d'indicateurs 	<ul style="list-style-type: none"> › Schéma directeur du handicap en cours › Formation à la gestion de projet dans le plan de formation de l'Université planifiée chaque année.

3.6 Certification et labellisation

Dans certains cas, l'engagement dans une démarche de certification ou labellisation peut procurer des avantages importants (démarche organisée, clarifier les pratiques, décloisonner les structures, documenter, partage d'expérience) sans forcément viser l'obtention de celle-ci.

La mise en œuvre se fera au cas par cas en examinant la pertinence avec les services et composantes.

Méthodologie	Acteurs concernés
<ul style="list-style-type: none"> › Se former en continu aux différentes normes et labels › Assurer une veille en externe › Recenser les projets et les besoins au sein de l'établissement › Etudier la faisabilité › Accompagner les services et composantes 	<ul style="list-style-type: none"> › Ensemble des services et composantes
Bénéfices	Avancement et perspectives
<ul style="list-style-type: none"> › En interne : organiser les activités conformément au label ou à la norme (formalisation, documentation, évaluation) › En externe : renforcer l'attractivité de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> › Exemple de projet en cours : labellisation Marianne pour l'amélioration de l'accueil dans les composantes pédagogiques notamment à l'UFR LLCE et au CRL

4/ La diffusion et la communication

Méthodologie	Acteurs concernés
<p>Elaborer un plan de communication et de diffusion de la qualité (identifier les cibles, médias, etc.)</p> <p>Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> › Présenter les dispositifs qualité aux instances et aux commissions › Présenter le schéma général et les dispositifs <p>Diffusion</p> <ul style="list-style-type: none"> › Poursuivre la publication des procédures sur l'ENT ainsi que des résultats des différents dispositifs › Former à la gestion de projet 	<ul style="list-style-type: none"> › Ensemble des services et composantes
Bénéfices	Avancement et perspectives
<ul style="list-style-type: none"> › Valoriser l'ensemble de l'établissement, services et composantes 	<ul style="list-style-type: none"> › Valoriser et faire connaître les démarches et les résultats des dispositifs mis en œuvre › Valoriser l'implication des personnes participant à la démarche › Compléter la rubrique qualité du blog en projet de la DEEP

LISTE DES PROCEDURES (accompagnement par la DEEP) (17/09/2015)

Procédures validées

Domaines	Procédure	Date de validation DGS	Diffusion
Communication	Demander la couverture presse d'un événement	12/10/2011	ENT
Culture	Proposer un projet culturel ou artistique	07/01/2012	ENT
	Valider un spectacle en matière de sécurité	07/01/2012	ENT
Documentation	Acheter un document en bibliothèque	18/10/2011	ENT
Formation	FORCO - Promouvoir et développer l'offre de formation continue	13/05/2013	Interne au service
	FORCO - Gestion administrative de formation continue	13/05/2013	Interne au service
	FORCO - Gérer le Programme Enseignement Supérieur du Programme Régional Formation	13/05/2013	Interne au service
	FORCO - Gérer le marché public de formation professionnelle Consultation annuelle	13/05/2013	Interne au service
	FORCO - DEIS Master Examen Final	05/12/2013	Interne au service
	FORCO - DF 2 DEIS Master - Etude de terrain	05/12/2013	Interne au service
	FORCO - DF 3 DEIS Master - Article	05/12/2013	Interne au service
	FORCO - Recruter la promotion DEIS master sociologie ISC	05/12/2013	Interne au service
	FORCO - SFC - DUMET	05/12/2013	Interne au service
	Gestion des Ressources Humaines	Contrôle interne de la paie	30/01/2015
Recruter un contractuel administratif (hors CDI)		31/01/2014	Interne au service
Recruter un vacataire enseignant - formateur extérieur UTM		31/01/2014	Interne au service
Recruter un vacataire enseignant - formateur affecté UTM		31/01/2014	Interne au service
Visite médicale - circuit de paiement		24/02/2015	ENT
Accident du travail - contractuel		24/02/2015	ENT
Accident du travail - fonctionnaire		24/02/2015	ENT
Suivre et mettre à jour les emplois / postes (HARPEGE / SIRH)		24/02/2015	Interne au service
Mettre à jour les structures Harpege		24/02/2015	ENT
Mettre en place une convention d'enseignement - Enseignants de l'UTM		06/11/2012	Interne au service
Registre Santé Sécurité au Travail		25/04/2014	ENT
Danger grave et imminent		25/04/2014	ENT
Handicap : Reconnaître le statut de travailleur handicapé		01/01/2014	Interne au service
Handicap : Aménager le poste de travail		08/11/2012	Interne au service
Retraite additionnelle de la fonction publique - UT2J employeur principal		01/04/2014	Interne au service
Retraite additionnelle de la fonction publique - UT2J employeur Secondaire	01/04/2014	Interne au service	
Mettre à jour les organigrammes	29 juin 2015	ENT	
Gestion financière et comptable	Achat - Elaborer une passation de marchés publics	30/11/2011	ENT
	Réaliser une recette	12/12/2011	ENT
Gestion patrimoine immobilier	Faire une demande de travaux	28/07/2011	ENT
	Réservation ponctuelle de locaux	14/11/2011	ENT
Santé, sécurité et conditions de travail	Demander l'accès aux locaux de l'UTM en dehors des heures d'ouverture (Immobilier)	14/11/2011	ENT
	Demander l'autorisation de consommation d'alcool dans l'enceinte UTM (Immobilier)	14/11/2011	ENT
Juridique	Gérer les conventions et contrats	28/11/2011	ENT
	Gérer les convention d'enseignement - enseignants de l'UTM	19/10/2012	ENT
	Mettre en place une convention d'enseignement - partenaires extérieurs	13/02/2013	ENT
	Réaliser une transaction	07/04/2014	ENT
Relations Internationales	Mettre en place un double diplôme international	03/10/2014	ENT
	Déposer une candidature pour un projet européen	17/11/2014	ENT
	Valider les périodes d'études effectuées à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange	02/10/2012	ENT
	Favoriser la mobilité d'étude à l'étranger	09/12/2011	ENT
Système d'information	Mettre en place une convention internationale	15/10/2015	ENT
	Assister un utilisateur	07/01/2012	ENT
Scolarité / Vie étudiante	Créer et gérer les associations en lien avec le campus du Mirail	15/10/2012	ENT
	Accueillir un étudiant étranger	07/01/2012	ENT
	Délivrer un diplôme	09/12/2011	ENT
Pilotage	Concevoir et mettre en oeuvre l'enquête d'évaluation des formations	09/09/2014	Interne au service

Procédures en cours de formalisation

Domaines	Procédure
Formation	FORCO - Gestion financière d'une action de formation continue
	Recruter un vacataire hors missions d'enseignement
Gestion des Ressources Humaines	Recruter un agent contractuel sur convention de recherche
	Autres délégations enseignant chercheur
	Le classement - Enseignant chercheur
	Les collèges scientifiques qualifiés enseignant chercheur
	Comité de sélection - Enseignant chercheur
	Délégation CNRS enseignant chercheur
	La prime d'encadrement doctoral et de recherche - Enseignant chercheur
	La titularisation - Enseignant chercheur
SAGHE	Régulariser le versement d'heures complémentaires payées à tort
	Personnes décédées
	Réaliser une transaction relative aux heures d'enseignement
	Mettre en place une convention d'enseignement - partenaires extérieurs
	Réaliser le paiement des heures complémentaires BIATSS
	Réaliser le paiement des heures complémentaires enseignants affectés UT2J
Gestion patrimoine immobilier	Réaliser le paiement des heures complémentaires vacataires extérieurs
	Attribuer un compte numérique et les services associés aux vacataires d'enseignement
	PPP - Réaliser le paiement des redevances
	PPP - Nettoyage
	PPP - Demande d'intervention technique

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2016-2020

LES ANNEXES